



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Plan d'action pour l'adaptation du gouvernement du Canada



N° de cat. : En4-529/2023F-PDF

ISBN : 978-0-660-49142-4

EC23062

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur d'Environnement et Changement climatique Canada. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Environnement et Changement climatique Canada

Centre de renseignements à la population

Édifice Place Vincent Massey

351 boul. Saint-Joseph

Gatineau (Québec) K1A 0H3

Ligne sans frais : 1-800-668-6767

Courriel : enviroinfo@ec.gc.ca

Photo page couverture : © Getty Image

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2023

Also available in English

Table des matières

Avant-propos du ministre	iii
Résumé	v
Mise à jour du printemps 2023	xi
1 Le contexte climatique	1
2 Rôles du gouvernement fédéral	14
3 Actions du gouvernement du Canada	16
3.1 Résilience aux catastrophes	17
3.2 Santé et bien-être	25
3.3 Nature et biodiversité	31
3.4 Infrastructure.....	34
3.5 Économie et travailleurs.....	39
3.6 Connaissance et compréhension.....	45
3.7 Outils et ressources	49
3.8 Gouvernance et leadership	51
4 Les prochaines étapes	54
Annexe 1 : Rôles et responsabilités fédérales en matière d'adaptation.....	56
Annexe 2 : Coopération bilatérale avec les partenaires.....	63
Annexe 3 : Mesures d'adaptation détaillées du gouvernement du Canada	64
Résilience aux catastrophes.....	64
Santé et bien-être.....	75
Nature et biodiversité.....	78
Infrastructure	81
Économie et travailleurs	84
Connaissance et compréhension.....	88
Outils et ressources.....	92
Gouvernance et leadership.....	93
Annexe 4 : Tableau du Plan d'action pour l'adaptation du gouvernement du Canada	95
Annexe 5 : Buts, objectifs et cibles de la Stratégie nationale d'adaptation.....	106
Annexe 6 : Termes et concepts clés	111

Figures

Figure 1 : Les cinq systèmes de la Stratégie nationale d'adaptation.	2
Figure 2 : Graphique illustrant le cycle d'adaptation du Canada et les rôles du PAAGC et de la Stratégie nationale d'adaptation dans ce processus.....	4
Figure 3 : Quelques répercussions régionales des changements climatiques auxquelles les Canadiennes et Canadiens sont déjà confrontés.	6
Figure 4 : Exemples de risques climatiques touchant des secteurs clés de l'économie canadienne.	42

Avant-propos du ministre



Le climat du Canada a changé et cette tendance va se poursuivre. Les preuves sont maintenant à nos portes. Inondations, feux de forêt, sécheresses, problèmes de santé : les Canadiennes et Canadiens de partout au pays ressentent les effets des changements climatiques et des phénomènes météorologiques sans précédent. Le Canada doit s'adapter à ces changements. Nous pouvons et devons atténuer les émissions de gaz à effet de serre qui sont à l'origine des changements climatiques d'origine humaine, et nous le faisons en mettant en œuvre le Plan de réduction des émissions pour 2030. Mais comme les peuples autochtones et les habitants de ce vaste territoire que nous appelons aujourd'hui le Canada l'ont fait depuis bien longtemps, nous devons aussi adapter nos vies à l'environnement tel qu'il est et tel qu'il sera, et non pas comme

nous le voudrions. Avec le lancement du Plan d'action pour l'adaptation du gouvernement du Canada (PAAGC), nous établissons la pièce maîtresse du plan de notre pays pour y parvenir à tous les horizons. Ce document, unique en son genre, représente la contribution du gouvernement du Canada pour le projet national en cours qu'est notre Stratégie nationale d'adaptation.

Les arguments en faveur de l'investissement dans l'adaptation aux changements climatiques sont clairs. Dans un rapport de 2020, l'Institut climatique du Canada souligne que les pertes assurées en cas de phénomènes météorologiques catastrophiques ont triplé, totalisant plus de 18 milliards de dollars entre 2010 et 2019. Si nous ne prenons pas de mesures immédiates, l'impact des dommages climatiques nuira de plus en plus à la croissance économique du Canada. À mesure que les coûts liés aux changements climatiques augmentent, nous serons récompensés de nos efforts. Chaque dollar consacré aujourd'hui aux mesures d'adaptation permet d'économiser jusqu'à 15 \$, notamment les avantages directs et indirects pour l'ensemble de l'économie. Les retombées d'un investissement dans l'adaptation intelligente comprennent la réduction des réparations coûteuses ou le remplacement des infrastructures perdues ou endommagées, l'évitement de la perturbation des chaînes d'approvisionnement et la protection contre les effets des changements climatiques sur la santé qui peuvent causer des ravages dans nos écoles, nos hôpitaux, nos entreprises et nos lieux de travail.

L'adaptation consiste à réduire les répercussions de ces événements et de ces changements sur les personnes et les collectivités au Canada, et à être mieux préparé à intervenir et à se rétablir. Les choix et les mesures d'adaptation que nous prenons aujourd'hui aideront à décider de l'avenir de nos collectivités, de nos moyens de subsistance, de notre environnement et de notre économie. Mais qu'est-ce que cela signifie?

Il s'agit d'établir des cibles et d'investir pour atteindre ces objectifs :

- des routes, des ponts, des réseaux d'égout et d'autres infrastructures plus solides;
- des personnes et des communautés en meilleure santé;
- protéger la nature et restaurer la biodiversité;

- avoir une économie et des travailleurs plus résilients aux changements climatiques;
- améliorer la préparation aux catastrophes;

Il faut également tenir compte du climat et de la justice environnementale et climatique. À mesure que nous bâtissons des systèmes et des solutions plus résilients aux changements climatiques, nous avons l'occasion de répondre aux inégalités systémiques qui rendent certaines personnes plus vulnérables aux répercussions des changements climatiques.

La Stratégie nationale d'adaptation est un plan d'action pansociétal pour l'adaptation, conçue pour accroître la sensibilisation, établir des priorités claires et orienter des mesures proactives en matière d'adaptation partout au Canada. La mise en œuvre de la Stratégie permettra de réduire les effets négatifs des changements climatiques en fonction des changements climatiques observés ou prévus. Elle permettra d'améliorer les résultats en matière de santé et de bien-être, de construire et d'entretenir des infrastructures, de protéger la nature et la biodiversité, de soutenir une économie et des secteurs de travail robustes, et d'améliorer la résilience aux catastrophes. À mesure que le climat évolue, les mesures que nous prenons pour nous préparer et réagir aux répercussions de ces changements doivent également suivre le rythme. La Stratégie est conçue pour permettre des mises à jour régulières à mesure que nous travaillons et apprenons ensemble comment renforcer la résilience aux effets des changements climatiques.

Le PAAGC complétera les stratégies et le travail d'adaptation des provinces, des territoires et des partenaires autochtones. Des plans d'action bilatéraux seront élaborés avec les provinces et territoires pour faire progresser les efforts sur les priorités communes. Tout le monde a un rôle à jouer – les provinces, les territoires, les municipalités, les peuples autochtones, les entreprises, et tous les résidents du Canada. Grâce à ces initiatives et à ces partenariats communs, le gouvernement fédéral s'est engagé à donner un nouvel élan à l'adaptation en prenant des mesures concrètes partout au Canada.

Alors que les effets des changements climatiques et des conditions météorologiques extrêmes prennent de plus en plus d'importance dans nos vies, il est essentiel que nous prenions des mesures urgentes. C'est pourquoi le gouvernement du Canada a fait de l'adaptation et de la résilience aux changements climatiques une priorité. Les investissements dans l'adaptation façonnent un avenir plus résilient à l'évolution du climat. Renforcer la résilience aux changements climatiques signifie que nous sommes non seulement prêts à répondre aux changements climatiques, mais aussi que nous pouvons prospérer dans un climat en changement.

**L'Honorable Steven Guilbeault,
Ministre de l'Environnement et du Changement climatique**

Résumé

Les changements climatiques sont une réalité pour le Canada. C'est le moment de traiter de front ces effets et de nous assurer que nous bâtissons des collectivités résilientes et une économie forte. Les Canadiennes et Canadiens ont déjà été confrontés à des phénomènes météorologiques extrêmes, comme l'ouragan Fiona, qui a frappé les provinces de l'Atlantique et l'est du Québec en septembre 2022; des vagues de chaleur et des feux de forêt extrêmes en Colombie-Britannique, en Alberta et en Nouvelle-Écosse; des sécheresses et des pertes de récoltes dans les Prairies; et des inondations catastrophiques dans tout le pays.

Il est indéniable qu'il faut s'adapter aux changements climatiques. L'Institut climatique du Canada estime que d'ici 2025, le Canada subira des pertes annuelles de 25 milliards de dollars en raison des changements climatiques. Cela correspond à 50 % de la croissance prévue du produit intérieur brut (PIB) en 2025.

Les changements ont des répercussions sans précédent sur les individus, les collectivités et l'environnement naturel dont nous dépendons. Certains impacts se produisent graduellement, comme l'élévation du niveau de la mer et le dégel du pergélisol. Le réchauffement des températures peut aussi aggraver la pollution atmosphérique et accroître la propagation des insectes porteurs de maladies, comme les tiques et la maladie de Lyme, qui affectent la santé des Canadiennes et Canadiens partout au pays. D'autres répercussions sont plus immédiates, comme les épisodes de chaleur extrême, les feux de forêt et les inondations. Ces phénomènes extrêmes ont des effets dévastateurs sur les collectivités et imposent des fardeaux financiers importants, qui devraient s'aggraver considérablement dans un avenir prévisible. Les rapports montrent constamment que pour soutenir des économies et des collectivités résilientes, il faut investir et se préparer pour prévenir les répercussions en cascade des changements climatiques.

La *Stratégie nationale d'adaptation du Canada : bâtir des collectivités résilientes et une économie forte* (SNA) fournit une feuille de route pour des mesures d'adaptation à l'échelle de la société qui aideront les collectivités à se préparer aux répercussions des changements climatiques. La Stratégie présente une vision pour une société résiliente et définit les buts, les objectifs et les cibles des cinq des systèmes clés qui ont une incidence sur la vie quotidienne des Canadiennes et Canadiens :

- La résilience aux catastrophes
- La santé et le bien-être
- La nature et la biodiversité
- Les infrastructures
- L'économie et les travailleurs

Pour chaque système, la Stratégie établit un but transformationnel à long terme et des objectifs à moyen terme pour assurer la résilience au Canada. Elle établit des principes directeurs pour veiller à ce que ces buts et objectifs soient atteints de façon juste et équitable. Elle définit les priorités nationales en matière d'adaptation pour répondre aux répercussions actuelles des changements climatiques, réduit les obstacles à l'adaptation, et jette les bases d'une action transformationnelle afin que nous soyons prêts pour l'avenir.

Le *Plan d'action pour l'adaptation du gouvernement du Canada* (PAAGC) est le cadre pour les politiques et les programmes qui démontre comment le gouvernement du Canada contribue à

l'atteinte des buts, des objectifs et des cibles énoncés dans la SNA. Bien que l'action fédérale soit un élément clé de la mise en œuvre de la SNA, la collaboration avec les provinces, les territoires, les Autochtones, l'industrie et tous les Canadiennes et Canadiens est essentielle à notre réussite collective.

Le Plan d'action décrit le rôle du gouvernement fédéral dans l'atteinte des buts, objectifs et cibles en matière d'adaptation. Il décrit également les outils que le gouvernement du Canada utilise pour rendre le Canada plus résilient aux répercussions des changements climatiques, notamment :

- appuyer la planification et la prise de décisions éclairées;
- produire des données scientifiques solides et fondamentales sur les changements climatiques;
- réunir les partenaires et les intervenants;
- établir une orientation stratégique à long terme, ainsi que des mesures réglementaires (p. ex., des codes et des normes pour des infrastructures résilientes) et des investissements ciblés;
- travailler avec les provinces et les territoires pour élaborer des plans d'action bilatéraux pour l'adaptation et l'élaboration conjointe du programme de leadership climatique autochtone avec les partenaires autochtones. Il s'agit de collaborations qui maximiseront l'incidence des efforts déployés à différents niveaux.

Mesures fédérales à l'appui de l'adaptation

Le Plan d'action comporte un répertoire complet des mesures fédérales qui mettent en œuvre les objectifs de la SNA. Ce plan d'action, unique en son genre, est le premier à être publié. Il fournit aux partenaires et aux intervenants un aperçu clair de la façon dont leurs efforts peuvent être complétés ou appuyés par des initiatives fédérales.

Le gouvernement du Canada mettra en œuvre des mesures pour répondre aux enjeux et aux risques liés aux changements climatiques à court et à long terme auxquels les Canadiennes et Canadiens sont confrontés. Les mesures fédérales dans le cadre du PAAGC peuvent être regroupées de deux façons, soit les mesures qui apportent des contributions ciblées à chacun des cinq systèmes de la Stratégie nationale d'adaptation et celles qui sont fondamentales et transversales.

Résumé des mesures clés pour chaque système de la SNA

Prendre des mesures pour améliorer les capacités du Canada en matière de gestion des urgences et de réduction des risques de catastrophe

Le gouvernement du Canada aide les Canadiennes et Canadiens à se préparer aux catastrophes liées au climat, à y réagir et à s'en remettre. Les investissements du gouvernement visent les objectifs suivants :

- réduire les risques d'incendie de forêt dans nos collectivités en investissant jusqu'à 284 millions de dollars sur cinq ans pour améliorer les activités communautaires de prévention et d'atténuation, soutenir l'innovation dans les connaissances et la recherche sur les incendies de forêt, et établir un centre d'excellence pour l'innovation et la résilience en matière d'incendies de forêt;
- veiller à ce que les Canadiennes et Canadiens aient accès à des cartes des risques d'inondation gratuites, à jour et de grande qualité grâce à un investissement s'élevant

jusqu'à 164 millions de dollars sur cinq ans, en collaboration avec les provinces et les territoires pour accroître la résilience du Canada aux inondations. Il s'agit également d'élargir le Programme de cartographie des inondations;

- mettre sur pied un programme d'assurance contre les inondations à faible coût en investissant jusqu'à 31,7 millions de dollars sur trois ans pour protéger les ménages exposés à un risque élevé d'inondation et n'ayant pas accès à une assurance adéquate;
- créer un portail en ligne accessible au public en investissant jusqu'à 15,3 millions de dollars sur trois ans pour s'assurer que les Canadiens ont accès à des renseignements sur leur exposition aux inondations;
- investir jusqu'à 48,1 millions de dollars sur cinq ans pour identifier les zones inondables à haut risque et mettre en œuvre un programme des Accords d'aide financière en cas de catastrophe modernisé, qui encouragerait les efforts d'atténuation des catastrophes.

Prendre des mesures pour protéger la santé et le bien-être des personnes au Canada

Le gouvernement du Canada investira dans de nouvelles mesures qui aideront à intensifier rapidement les efforts visant à protéger les personnes, les collectivités et les systèmes de santé contre les répercussions des changements climatiques. Les investissements fédéraux pour renforcer la résilience dans le secteur de la santé comprennent :

- élargir le programme de protection de la santé des Canadiens contre la chaleur extrême de Santé Canada en investissant jusqu'à 30 millions de dollars sur cinq ans en vue de fournir aux Canadiens les meilleurs conseils et les meilleures ressources disponibles pour lutter contre la chaleur extrême;
- renouveler et élargir le programme ADAPTATION Santé en investissant jusqu'à 13 millions de dollars sur cinq ans afin d'aider les partenaires canadiens à créer des systèmes de santé résilients au climat;
- investir jusqu'à 12 millions de dollars sur cinq ans pour améliorer le Programme sur le changement climatique et l'adaptation du secteur de la santé pour les communautés des Premières Nations vivant au nord du 60^e parallèle et des Inuits à l'Inuit Nunangat, et fournir un soutien aux organismes autochtones pour qu'ils mobilisent les Premières Nations et les Inuits sur les besoins et les vulnérabilités liés aux changements climatiques dans les services de santé.

Prendre des mesures pour améliorer un environnement naturel florissant

La nature est l'un de nos plus grands alliés dans la lutte contre les changements climatiques. En tirant parti de la capacité inhérente de la nature à atténuer les effets des changements climatiques et à se protéger contre ceux-ci, nous pouvons favoriser des écosystèmes sains qui aident à freiner (et inversent) la perte de biodiversité, et permettre à la nature de se rétablir complètement pour favoriser une adaptation naturelle et humaine. Par exemple, les terres humides sont des écosystèmes naturels qui régulent le débit de l'eau, préviennent les inondations et atténuent la sécheresse. Le gouvernement du Canada met en œuvre un certain nombre de programmes de conservation afin de soutenir les projets visant à promouvoir des environnements naturels plus résilients, notamment en :

- appuyant les objectifs de protection de 25 % des terres et des eaux du Canada d'ici 2025, et de 30 % d'ici 2030, en conservant et en protégeant les réserves nationales de faune, les aires protégées et de conservation autochtones, et en conservant les espèces

en péril par le biais des programmes Patrimoine naturel bonifié et des zones de protection marines du Canada;

- renforçant la connectivité écologique pour permettre aux espèces de se déplacer librement et de mieux s'adapter aux changements climatiques grâce au Programme national de corridors écologiques.

Prendre des mesures pour améliorer nos infrastructures naturelles et bâties résilientes

Les changements climatiques nuisent aux infrastructures et aux services sur lesquels nous comptons de manière critique. Nous avons fait et allons faire d'importants investissements dans la construction d'infrastructures résilientes aux changements climatiques partout au Canada, notamment :

- investir dans des infrastructures résilientes aux changements climatiques par l'entremise du Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes, qui a reçu un montant supplémentaire de 489 millions de dollars sur 10 ans pour continuer d'aider les municipalités et les petites agglomérations à construire de nouvelles infrastructures pour accroître la résilience des collectivités;
- mettre en œuvre le Fonds pour l'infrastructure naturelle afin d'appuyer et d'accélérer l'adoption des solutions fondées sur la nature;
- investir jusqu'à 60 millions de dollars sur cinq ans pour accélérer l'utilisation de codes, de normes et de lignes directrices tenant compte du climat pour des infrastructures résilientes au Canada;
- investir jusqu'à 95 millions de dollars sur cinq ans pour offrir des trousseaux à outils et des services climatiques afin d'augmenter l'adoption de pratiques et d'investissements résilients au climat dans les collectivités.

Prendre des mesures pour protéger l'économie et les travailleurs

L'économie du Canada pourra prévoir et gérer les répercussions des changements climatiques, et s'y adapter et y réagir. Elle favorisera de nouvelles possibilités inclusives dans le contexte des changements climatiques, en particulier pour les collectivités plus à risque, les Autochtones et les secteurs économiques vulnérables.

Pour ce faire, les mesures suivantes seront mises de l'avant :

- améliorer la résilience des chaînes d'approvisionnement du Canada en cas de catastrophe, fournir aux travailleurs les outils et les compétences dont ils ont besoin pour prospérer dans un climat changeant et soutenir les industries comme l'agriculture et l'exploitation minière qui sont vulnérables aux changements climatiques;
- faire un investissement jusqu'à 41 millions de dollars sur cinq ans pour mettre à l'essai une nouvelle approche de résilience aux changements climatiques régionale dans le cadre du nouveau Programme des collectivités côtières résilientes aux changements climatiques. Cette initiative permettra aux collectivités de s'associer à d'autres intervenants pour éliminer les obstacles et élaborer de nouvelles solutions aux risques liés aux changements climatiques.

Renforcer nos connaissances et notre compréhension des changements climatiques au Canada

La protection de nos collectivités, de nos entreprises et de nos foyers contre les changements climatiques commence par des renseignements solides pour les prises de décision. Pour veiller à ce que les Canadiennes et Canadiens aient accès à des renseignements et ressources pertinents, à l'expertise et aux conseils nécessaires pour prendre des décisions éclairées sur les changements climatiques, le gouvernement du Canada :

- entreprendra des recherches et de la modélisation climatique de pointe, et communiquera les renseignements par l'entremise du Centre canadien des services climatiques pour aider les Canadiennes et Canadiens à prendre des décisions éclairées en matière de climat;
- investira jusqu'à 70 millions de dollars sur cinq ans pour la réalisation d'une nouvelle évaluation pancanadienne de la science du climat qui fournira de nouvelles connaissances et des données scientifiques sur les changements climatiques actuels et futurs au Canada et qui sous-tendra l'orientation de l'adaptation dans l'avenir.

Élaborer des outils et des ressources pour aider les collectivités à s'adapter

Pour transformer la sensibilisation en action, les Canadiennes et Canadiens doivent pouvoir accéder aux outils, aux programmes et aux ressources nécessaires pour répondre aux risques climatiques auxquels ils sont confrontés. Les personnes qui présentent un risque plus élevé de répercussions climatiques, notamment les petites collectivités, les groupes racialisés et vulnérables, ont besoin d'un soutien supplémentaire pour suivre le rythme des répercussions plus graves. Le gouvernement du Canada investit dans des outils et des ressources de renforcement des capacités pour soutenir les collectivités qui en ont le plus besoin. Il s'agit notamment :

- d'élargir le Fonds municipal vert d'un montant s'élevant jusqu'à 530 millions de dollars afin d'appuyer des initiatives communautaires d'adaptation, en collaboration avec la Fédération canadienne des municipalités;
- de fournir jusqu'à 50 millions de dollars sur cinq ans pour améliorer les programmes existants dans les collectivités autochtones et du Nord, comme le Programme d'adaptation aux changements climatiques des Premières Nations, le programme Se préparer aux changements climatiques dans le Nord et le Programme de surveillance du climat dans les collectivités autochtones. Ces programmes permettent de renforcer la capacité d'adaptation et appuient la mise en œuvre de mesures d'adaptation communautaires.

Établir la gouvernance et faire preuve de leadership

Des obligations de reddition de comptes et des responsabilités claires sont nécessaires pour harmoniser et améliorer les mesures d'adaptation dans l'ensemble de la société. Les mécanismes de gouvernance de l'adaptation rassemblent les points de vue des différents ordres de gouvernement, des Autochtones, des groupes marginalisés, du secteur privé et de la société civile. De plus, en intégrant des efforts d'adaptation dans les politiques, la planification et les investissements fédéraux, le gouvernement du Canada donne l'exemple en bâtissant des institutions résilientes aux changements climatiques.

Le gouvernement du Canada :

- continuera de travailler en étroite collaboration avec les représentants et les détenteurs de droits des Premières Nations, des Inuits et des Métis afin de créer un modèle de partenariat pour l'action climatique dans le cadre du programme de leadership climatique autochtone;
- travaillera à enchâsser l'adaptation dans le processus décisionnel régulier pour veiller à ce que tous les programmes, politiques, initiatives et ministères tiennent compte des risques liés aux changements climatiques et appuient les objectifs nationaux du Canada en matière d'adaptation.

Ensemble, les mesures du PAAGC comprennent un total de 73 mesures fédérales prises dans 22 ministères et organismes, ce qui démontre l'ampleur et la profondeur des mesures prises. Cette somme s'ajoute aux 4,5 milliards de dollars qui ont déjà été investis dans l'adaptation et aux milliards supplémentaires pour la réponse et le rétablissement après une catastrophe investis depuis 2015. Tant de choses ont déjà été accomplies, et nous avons une base solide à partir de laquelle nous pouvons travailler, mais il est nécessaire et urgent d'en faire plus.

Comme la SNA, le PAAGC sera mis à jour périodiquement selon les changements du climat, des priorités et l'avènement de nouvelles mesures. Le Plan évoluera pour répondre aux besoins du Canada de devenir de plus en plus résilient aux changements climatiques. Le Canada continuera d'apprendre la meilleure façon d'établir les priorités, d'élaborer de nouvelles mesures stratégiques et actions, de renforcer la coordination avec les autres ordres de gouvernement et les autres nations, et de mettre à jour les approches pour refléter les pratiques exemplaires. En plus des efforts déployés par le Canada pour réduire les émissions de gaz à effet de serre décrits dans le *Plan de réduction des émissions pour 2030* du Canada, le PAAGC présente une approche fédérale globale pour se préparer aux changements climatiques, bâtir des collectivités résilientes, créer des emplois et faire croître une économie forte.

Mise à jour du printemps 2023

Depuis la publication du Plan d'action pour l'adaptation du gouvernement du Canada (PAAGC) en novembre 2022, d'importants investissements et annonces ont été faits et sont pris en compte dans la présente édition.

La *Stratégie nationale d'adaptation du Canada : bâtir des collectivités résilientes et une économie forte* a été finalisée et publiée après de vastes consultations avec les provinces, les territoires, les peuples autochtones et d'autres partenaires clés. Les buts, les objectifs et les cibles de la Stratégie nationale d'adaptation ont été reflétés dans le Plan d'action et continueront d'orienter les investissements fédéraux dans l'adaptation à l'avenir.

De plus, dans le budget de 2023, on a annoncé plusieurs nouveaux investissements qui renforceront les efforts d'adaptation à l'échelle du Canada et la résilience face aux changements climatiques. Il s'agit notamment d'une série d'investissements pour faire face aux risques d'inondation afin de mettre en place une assurance nationale à faible coût, de créer un portail en ligne sur les inondations et de repérer les zones à risque élevé d'inondation dans l'ensemble du Canada. Parmi les autres investissements connexes qui contribueront à réaliser des avantages communs en matière d'adaptation, mentionnons l'amélioration de la résilience de nos chaînes d'approvisionnement, un meilleur soutien à l'habitat et aux espèces d'eau douce qui s'adaptent à un climat changeant, ainsi que la promotion de la présence du Canada sur la scène internationale par l'entremise du Centre d'excellence OTAN pour le changement climatique et la sécurité, qui sera basé à Montréal, au Canada.

Le Plan d'action pour l'adaptation du gouvernement du Canada (PAAGC) sera mis à jour régulièrement à mesure que le gouvernement fédéral continuera d'apporter d'importantes contributions à la résilience climatique au Canada.



1 Le contexte climatique

Le climat du Canada change à un rythme alarmant. Les températures augmentent deux fois plus vite que la moyenne mondiale, et trois fois plus vite dans le Nord. Les températures plus élevées entraînent des phénomènes météorologiques plus fréquents et plus intenses qui ont une incidence sur notre environnement physique et qui posent des risques réels et croissants pour la santé et le bien-être des Canadiennes et Canadiens, de nos collectivités et de notre mode de vie.

Les changements climatiques ne sont pas un problème du futur ; ils ont déjà des répercussions. En septembre 2022, l'ouragan Fiona a frappé les provinces de l'Atlantique et l'est du Québec avec des vents violents et des pluies abondantes qui ont eu des répercussions sur les collectivités, causant des dommages généralisés aux familles et aux infrastructures. Des milliers de personnes ont perdu accès à l'électricité et aux services dont elles ont besoin pour rester en santé et en sécurité. L'ampleur et l'impact de cette tempête ont été sans précédent dans le Canada atlantique.

Cependant, l'ouragan Fiona n'est qu'un exemple parmi tant d'autres phénomènes récents. Toutes les régions du Canada subissent déjà les effets dévastateurs des changements climatiques. Des vagues de chaleur extrêmes ont coûté la vie à des centaines de personnes dans l'Ouest canadien et au Québec ; des feux de forêt ont détruit des collectivités en Colombie-Britannique, en Alberta, et en Nouvelle-Écosse ; les sécheresses et les tempêtes de grêle extrêmes ont entraîné des pertes de récoltes et ont perturbé les moyens de subsistance dans les Prairies, et des inondations catastrophiques se sont produites dans toutes les provinces et tous les territoires du pays.

Les changements climatiques entraînent également des effets graduels, mais plus généralisés, comme le dégel du pergélisol dans le Nord, l'élévation du niveau de la mer et l'érosion côtière, les espèces envahissantes, la propagation de maladies transmises par les insectes comme la maladie de Lyme, le déplacement des habitats et les changements des saisons de croissance. Il faut relever ces défis pour veiller à ce que nos collectivités et nos moyens de subsistance demeurent sécuritaires et prospères.

Il est impératif de s'adapter

L'adaptation signifie trouver des façons de s'ajuster aux changements climatiques en prenant des décisions éclairées, en renforçant la résilience de nos collectivités et de nos entreprises et en nous protégeant, ainsi qu'en protégeant les endroits que nous apprécions. Il faut veiller à ce que nous soyons tous mieux préparés pour prévenir les effets du climat, y réagir et nous en remettre dès aujourd'hui et dans les années à venir. En prenant des mesures ambitieuses et collectives pour nous adapter de façon équitable et inclusive, nous contribuerons à protéger la vie et le bien-être de tous contre les répercussions des changements climatiques.

Le Plan d'action pour l'adaptation du gouvernement du Canada est l'expression de l'engagement du gouvernement fédéral à agir. Alors que nous nous dirigeons vers un avenir caractérisé par un climat de plus en plus instable, nous sommes confrontés à un moment

charnière de l'histoire canadienne. Les choix et les mesures d'adaptation que nous prenons aujourd'hui aideront à décider de l'avenir de nos collectivités, de notre environnement et de notre économie. Renforcer la résilience aux changements climatiques signifie que toutes les personnes vivant au Canada seront prêtes non seulement à réagir aux changements climatiques, mais aussi à prospérer.

Réalisation des priorités du Canada en matière d'adaptation

Stratégie nationale d'adaptation du Canada

La Stratégie nationale d'adaptation du Canada : bâtir des collectivités résilientes et une économie forte fournit une feuille de route pour l'action de l'ensemble de la société en matière d'adaptation. Elle établit une vision commune de la voie du Canada vers un avenir plus résilient aux changements climatiques. La Stratégie s'articule autour de cinq systèmes interconnectés qui sont les plus touchés par les changements climatiques :

- La résilience aux catastrophes;
- La santé et le bien-être;
- La nature et la biodiversité;
- Les infrastructures;
- L'économie et les travailleurs.

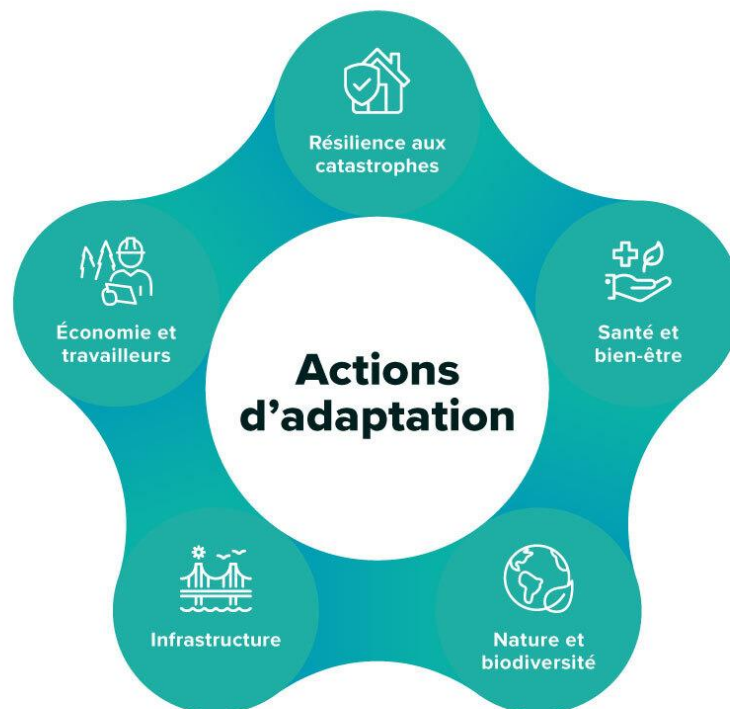


Figure 1 : Les cinq systèmes de la Stratégie nationale d'adaptation.

Pour chaque système, la Stratégie nationale d'adaptation (SNA) établit un but transformationnel à long terme, des objectifs à moyen terme et des cibles à court terme pour assurer la résilience climatique au Canada. L'atteinte de ces cibles nécessitera la prise de mesures par les gouvernements, les collectivités, les particuliers et le secteur privé. Elle établit aussi des principes directeurs pour veiller à ce que ces buts et objectifs soient atteints de façon juste et équitable. Elle définit les priorités nationales en matière d'adaptation pour répondre aux répercussions actuelles des changements climatiques, réduire les obstacles à l'adaptation et jeter les bases d'une action transformationnelle afin que le Canada soit prêt pour l'avenir.

Ces systèmes de la SNA ont été choisis dans le cadre d'une mobilisation exhaustive auprès des provinces et territoires, des organismes autochtones nationaux et d'autres partenaires clés. Ils représentent les enjeux et les risques globaux liés aux changements climatiques auxquels les collectivités, les économies et l'environnement du Canada sont confrontés. Les systèmes sont conformes aux principaux secteurs de risque et de vulnérabilité qui sont définis dans l'évaluation nationale intitulée [Le Canada dans un climat en changement](#).

Principes directeurs de la Stratégie nationale d'adaptation du Canada

1. Respecter les compétences des gouvernements et faire respecter les droits des Autochtones.
2. Faire progresser l'équité et la justice environnementale et climatique.
3. Prendre des mesures proactives, fondées sur les risques, pour réduire les impacts climatiques avant qu'ils ne se produisent.
4. Maximiser les avantages et éviter l'adaptation inadéquate.

Plan d'action pour l'adaptation du gouvernement du Canada

Le Plan d'action pour l'adaptation du gouvernement du Canada (PAAGC) est la contribution du gouvernement du Canada à la mise en œuvre de la Stratégie nationale d'adaptation. Il présente la façon dont le gouvernement du Canada prend des mesures stratégiques et ciblées pour atteindre les buts, les objectifs et les cibles de la SNA, tout en respectant les rôles et les pouvoirs du gouvernement du Canada. Dans le cadre du PAAGC, le gouvernement fédéral prend 73 mesures pour faire progresser l'adaptation dans les cinq systèmes de la SNA et répondre aux risques climatiques immédiats et futurs pour le Canada. Chaque mesure appuie directement les objectifs de la SNA, et plusieurs mesures aident à atteindre différents objectifs simultanément.

Cependant, l'atteinte des buts, des objectifs et des cibles transformationnels de la SNA exige une action et une collaboration pansociétales. Le PAAGC harmonise et complète les plans d'action d'autres ordres de gouvernement, qui font progresser le travail dans leur administration et leur domaine de responsabilité. Pour appuyer la mise en œuvre régionale et locale, le gouvernement du Canada s'est engagé à élaborer des plans d'action fédéraux-provinciaux et fédéraux-territoriaux avec les provinces et les territoires afin de faire progresser les priorités en matière d'adaptation dans les domaines de compétence partagée ou intersectorielle.

Le gouvernement du Canada soutiendra également les mesures d'adaptation dans les communautés autochtones par le biais de mesures fédérales existantes et nouvelles, ainsi que par le biais du Programme de leadership autochtone en matière de climat afin de déterminer la voie à suivre pour des mesures d'adaptation autodéterminées qui répondent aux priorités climatiques des Autochtones.

Les Autochtones sont des détenteurs de droits, des détenteurs de connaissances et des leaders en matière d'adaptation au climat. Ils sont également confrontés à des coûts et à des risques disproportionnés liés aux changements climatiques, notamment à des risques importants pour leurs modes de vie. De nombreuses communautés autochtones mettent en œuvre des mesures d'adaptation autodéterminées ou autogérées en tant que gardiennes de leurs territoires et de leurs collectivités. Une intégration plus systématique des mesures d'adaptation dans les infrastructures, la santé, la protection de l'environnement, le développement économique et les services de gestion des urgences est nécessaire pour soutenir des collectivités autochtones résilientes et durables.

Ensemble, ces initiatives aideront à mettre en œuvre les priorités nationales du Canada en matière d'adaptation.

Cycle d'adaptation

L'adaptation est un processus à long terme. Les risques liés aux changements climatiques auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui ne seront pas les mêmes à l'avenir. Pour être efficace, l'adaptation doit être un processus continu qui consiste à se renseigner sur les risques, à établir de nouvelles priorités, à planifier en fonction de ces priorités et à mettre en œuvre et intégrer des mesures, à en évaluer l'efficacité et à apporter des ajustements, au besoin.

La SNA contribue à un cycle continu d'évaluations nationales. Elle marque le début de mesures ciblées et d'un processus national de surveillance et d'examen pour renforcer et recentrer la réponse nationale sur l'adaptation au fil du temps (voir la figure 2).

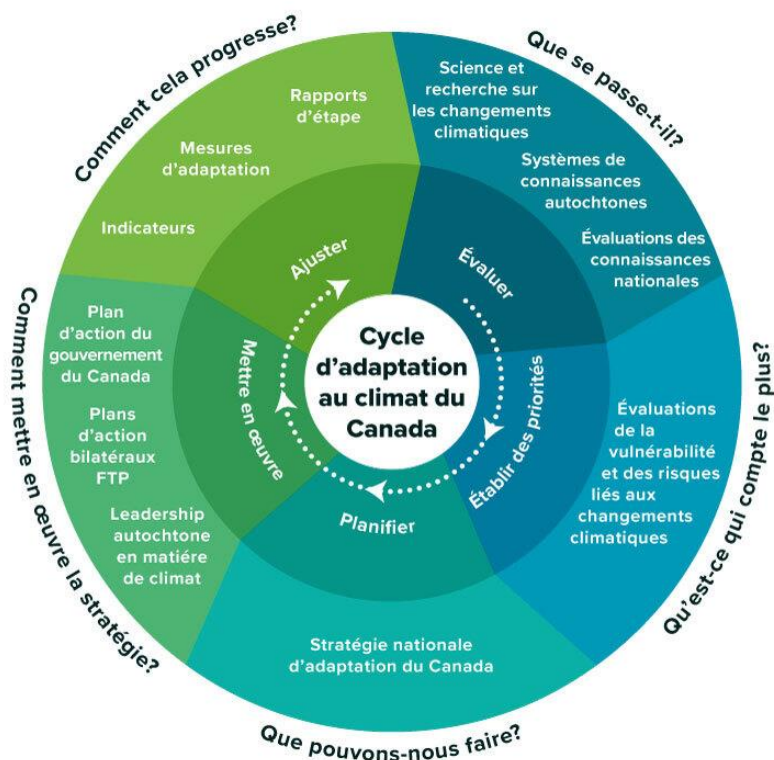


Figure 2 : Graphique illustrant le cycle d'adaptation du Canada et les rôles du PAAGC et de la Stratégie nationale d'adaptation dans ce processus.

Le PAAGC prendra de l'expansion et évoluera à mesure que le gouvernement du Canada et nos partenaires continueront d'effectuer des recherches et d'évaluer nos risques, en constante évolution, liés aux changements climatiques, ce qui nous permettra d'explorer les possibilités liées aux nouvelles mesures.

Le Plan d'action sera examiné et mis à jour au moins tous les cinq ans. À l'aide de mesures et d'indicateurs harmonisés avec le cadre de surveillance et d'évaluation de la SNA, le gouvernement du Canada sera en mesure de mieux comprendre les mesures qui réduisent efficacement les risques et les domaines où il faudra apporter des améliorations. Cette approche progressive et évolutive permettra au gouvernement fédéral de continuer à renforcer sa résilience en réponse à l'évolution des risques climatiques au Canada.

De plus, le PAAGC sera mis à jour si nécessaire pour refléter le contenu final de la Stratégie nationale d'adaptation.

Domaines d'action liés aux risques climatiques

Les répercussions des changements climatiques au Canada perturbent les collectivités et les vies partout au pays, causant des milliards de dollars de dommages aux infrastructures physiques, aux habitations et à l'économie.

Les coûts des comptes publics sont élevés. Les Accords d'aide financière en cas de catastrophe (AAFCC) sont le principal mécanisme du gouvernement du Canada pour aider financièrement les provinces et les territoires à intervenir et à se rétablir en cas de catastrophe. Depuis le début du programme dans les années 1970, le gouvernement du Canada a contribué plus de 7,9 milliards de dollars en aide post-catastrophe pour aider les provinces et les territoires à faire face aux coûts d'intervention et à remettre les infrastructures et les biens personnels dans l'état où ils se trouvaient avant la catastrophe. 73 % de ce montant a été déboursé au cours des dix dernières années. Avec un passif en souffrance de plus de 4 milliards de dollars, le total des paiements et des passifs dépasse 12 milliards de dollars (excluant les coûts récents liés aux répercussions de l'ouragan Fiona). Les gouvernements provinciaux, territoriaux, municipaux et autochtones ont dû allouer des milliards de dollars en coûts supplémentaires.

La modélisation de l'Institut climatique du Canada estime que le Canada devrait subir des pertes annuelles de 25 milliards de dollars en produit intérieur brut en raison des changements climatiques en 2025; soit dans seulement deux ans. Sans mesures d'adaptation, cette estimation atteint 78 milliards de dollars et 101 milliards de dollars par année d'ici le milieu du siècle dans un scénario d'émissions de gaz à effet de serre faibles et élevées, respectivement.

Toutefois, les répercussions des changements climatiques ne se limitent pas aux phénomènes météorologiques violents. Ils posent des risques immédiats et à long terme pour presque toutes les composantes de la société canadienne. Les changements à évolution lente, bien qu'ils soient plus difficiles à constater au quotidien, entraîneront des répercussions et des coûts d'une ampleur semblable à ceux des phénomènes météorologiques extrêmes.

Par exemple, la hausse du niveau de la mer menace les collectivités et les écosystèmes côtiers du Canada, ce qui entraîne une escalade de risques découlant de l'érosion côtière, de l'augmentation des ondes de tempête, de l'intrusion d'eau salée, des inondations et des dommages aux maisons et aux infrastructures. L'augmentation des températures peut aggraver

la pollution atmosphérique et contribue à la propagation de maladies infectieuses, comme celles portées par les tiques et les moustiques. De plus, le Nord du Canada connaît un dégel rapide du pergélisol, un changement des conditions de la glace et de la neige et un déplacement des habitats fauniques. Ces changements mettent en péril la sécurité alimentaire et les modes de vie traditionnels. La figure 3 illustre certaines répercussions auxquelles les Canadiennes et Canadiens sont déjà confrontés.

Dans le cadre du PAAGC, le gouvernement du Canada offre une série de programmes visant à réduire les risques les plus importants pour les Canadiennes et Canadiens. Reconnaissant que les répercussions des changements climatiques soient de nature très régionale, plusieurs mesures incluses dans ce plan sont conçues pour être souples et aider les régions, les collectivités et les entreprises à répondre à leurs priorités et leurs besoins particuliers.

Dans la première version du Plan d'action, le gouvernement du Canada accorde la priorité aux mesures qui protègent les Canadiennes et les Canadiens, l'environnement et l'économie contre les répercussions de plus en plus imprévisibles et souvent graves des changements climatiques ainsi que les mesures qui peuvent nous aider à atteindre les objectifs de la Stratégie nationale d'adaptation.



Figure 3 : Quelques répercussions régionales des changements climatiques auxquelles les Canadiennes et Canadiens sont déjà confrontés.¹

Le Plan d'action présente les étapes suivantes :

- travailler à contrer les risques climatiques auxquels les collectivités sont confrontées;
- collaborer avec les autres ordres de gouvernement, les partenaires autochtones et le secteur privé pour communiquer ces risques afin de donner aux collectivités les moyens de se protéger;
- offrir une gamme de programmes et d'incitatifs pour accélérer la résilience, en mettant l'accent sur les personnes les plus vulnérables.

Les sections ci-dessous présentent un résumé de certains des phénomènes climatiques les plus dommageables auxquels les Canadiennes et Canadiens sont confrontés, des objectifs de réduction des risques connexes qui sont mis de l'avant dans le cadre de ce plan, ainsi que les mesures nouvelles et en cours qui aideront à répondre à ces risques. Chacun de ces risques climatiques sera assorti de cibles dans le cadre de la Stratégie nationale d'adaptation (SNA).

Afin d'aider au maximum les Canadiennes et Canadiens à trouver des programmes qui répondent à leurs besoins, toutes les mesures du PAAGC correspondent aux risques climatiques importants suivants (voir l'annexe 4 : Tableau du Plan d'action pour l'adaptation du gouvernement du Canada pour un aperçu complet) :

- Qualité de l'air (y compris la fumée des feux de forêt)
- Changement des conditions de l'eau douce, de l'océan et du milieu marin
- Conditions changeantes de la neige, des glaciers et de la glace
- Sécheresse
- Érosion
- Phénomènes météorologiques extrêmes
- Incendies
- Inondations
- Sécurité alimentaire
- Dégradation de l'habitat et pertes d'espèces
- Épisodes de chaleur extrême
- Maladies infectieuses
- Dégel et dégradation du pergélisol
- Élévation du niveau de la mer

Réduire les risques d'inondation dans nos collectivités

Les inondations sont la catastrophe climatique la plus courante et la plus coûteuse au Canada. Les inondations peuvent se produire à n'importe quel moment de l'année, à la fois le long des côtes (par une combinaison d'ondes de tempête, d'érosion, d'action des vagues, de marée haute ou de tsunamis) et à l'intérieur des terres (par des pluies intenses, une forte fonte des neiges, des inondations fluviales et lacustres, et des embâcles).

Une grande partie de la population canadienne est exposée aux inondations. Environ 83 millions de Canadiennes et Canadiens vivent dans des zones urbaines et près de 80 % des villes canadiennes (régions métropolitaines très peuplées) se trouvent entièrement ou partie dans des zones inondables. Les répercussions et les dommages les plus importants des inondations sont reliés aux infrastructures, aux bâtiments et aux systèmes électriques liés au transport. Les dommages aux infrastructures associés aux inondations augmentent et peuvent se produire en toutes saisons.

Dans certaines régions du Canada, les dommages causés par les inondations continuent d'augmenter en raison des changements climatiques, des changements démographiques et de l'expansion des zones inondables à risque élevé. Selon le Centre Intact d'adaptation au climat, même des inondations des sous-sols coûtent en moyenne 43 000 \$. Les maisons des collectivités inondées, qu'elles aient subi ou non des dommages causés par des inondations, sont confrontées à une réduction moyenne de 8,2 % de la valeur estimative et à des retards de vente importants après les inondations.

Objectifs et cibles de la Stratégie nationale d'adaptation

La Stratégie nationale d'adaptation fait progresser des objectifs pansociétaux et les cibles correspondantes visant à réduire les risques d'inondation partout au Canada. Les objectifs visent à :

- Il y a une réduction mesurable du nombre de personnes au Canada touchées par les dangers aigus et à évolution lente liés au climat, en tenant compte de

Le Canada a récemment connu plusieurs inondations extrêmes, comme les inondations de 2019 au Québec et en Ontario, les inondations de 2021 dans la vallée du Fraser en Colombie-Britannique en raison d'une forte rivière atmosphérique, et les inondations de 2022 dans le bassin versant du lac des Bois.

Les collectivités autochtones sont confrontées à des niveaux de risque d'inondation disproportionnés par rapport au reste du Canada, dont les répercussions négatives peuvent être exacerbées par d'autres facteurs, comme la perte de terres ou les déplacements forcés.

L'événement de la rivière atmosphérique de 2021 en Colombie-Britannique a touché 70 collectivités des Premières Nations, dont 15 ont dû être partiellement ou complètement évacuées. L'inondation a causé des dommages importants, y compris des emportements d'autoroutes et de ponts qui ont laissé certaines collectivités plus isolées et éprouvant des difficultés d'approvisionnement.

la manière dont les collectivités vulnérables peuvent accéder plus facilement aux ressources et aux systèmes de soutien.

- Toutes les collectivités sont en mesure de mettre en œuvre des plans d'intervention d'urgence rapides et efficaces, facilement accessibles à tous en cas de catastrophe.

Voici les cibles :

- D'ici à 2025, 60 % des Canadiens, y compris les habitants des régions nordiques et les peuples autochtones, sont conscients des risques de catastrophe auxquels leur ménage est confronté.
- D'ici à 2025, 50 % des Canadiens auront pris des mesures pour répondre aux risques liés aux changements climatiques auxquels leur ménage est confronté.
- D'ici à 2028, le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires auront collaboré pour établir des priorités dans au moins 200 zones inondables à haut risque en vue de l'élaboration de nouvelles cartes des risques d'inondation / modélisation régionale, et auront pris des mesures d'atténuation des risques fondées sur des données probantes, conformément aux orientations scientifiques.

Mesures du gouvernement du Canada concernant les inondations

Afin de mieux se préparer et de mieux réagir aux risques croissants d'inondation, le gouvernement du Canada met en œuvre une série de programmes pour prendre des mesures :

Programme d'identification et de cartographie des aléas d'inondation

Faire progresser les travaux afin d'établir des cartes des aléas d'inondation et des modèles régionaux des zones à risque élevé ciblées au Canada, et de veiller à ce que les renseignements sur les aléas d'inondation soient accessibles aux Canadiens.

Assurance contre les inondations et réinstallation

Faire progresser les travaux visant à mettre sur pied un programme d'assurance contre les inondations à faible coût, y compris offrir une assurance distincte par l'entremise d'une société d'État fédérale et un programme distinct de subventions d'assurance, visant à protéger les ménages à risque élevé d'inondation et sans accès à une assurance adéquate.

Fonds pour les infrastructures naturelles

Appuyer des projets qui reposent sur des approches naturelles ou hybrides, comme la restauration des terres humides, pour protéger l'environnement naturel et soutenir des collectivités saines et résilientes.

Le travail du Service météorologique du Canada en réponse aux risques

Prévisions météorologiques extrêmes, systèmes d'alerte rapide et diffusion de renseignements sur les conditions météorologiques dangereuses, comme les inondations.

Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes

Financement pour soutenir les infrastructures communautaires afin de renforcer la résilience aux risques naturels, notamment l'inondation.

Programme d'adaptation aux changements climatiques des Premières Nations

Financement pour appuyer la réduction des risques climatiques dans les collectivités des Premières Nations, y compris les efforts visant à réduire efficacement les risques d'inondation à long terme.

Guides d'orientation fédéraux sur la cartographie des zones inondables

Références techniques évolutives visant à améliorer et à harmoniser les activités de cartographie des zones inondables à l'échelle du Canada.

Accords d'aide financière en cas de catastrophe

Modernisation du programme visant à promouvoir la réduction des risques de catastrophe et à aider à renforcer la résilience des Canadiens.



Réduire les risques de feux de forêt dans nos collectivités

Les changements climatiques devraient entraîner des feux de forêt plus fréquents et plus intenses, ainsi que de graves conséquences environnementales et économiques.

Au cours des 40 dernières années, environ 7 000 incendies de forêt se produisent chaque année au Canada. Depuis les années 1970, la superficie du Canada brûlée chaque année par des incendies de forêt a plus que doublé. On s'attend à ce que les conditions propices aux incendies augmentent dans tout le pays et que la superficie brûlée double à nouveau d'ici la fin du siècle.

La saison des feux de forêt commence déjà plus tôt, se terminent plus tard et les zones deviennent plus grande et plus chaude. La fumée des feux de forêt peut affecter la santé de millions de Canadiennes et Canadiens pendant des mois. Par exemple, en 2021, les habitants de Calgary ont été envahis par de la fumée et de la brume sèche pendant 512 heures, ce qui dépasse de loin la moyenne de 12 heures par année.

Objectifs et cibles de la Stratégie nationale d'adaptation

La Stratégie nationale d'adaptation fait progresser des objectifs pansociétaux et les cibles correspondantes visant à réduire les risques d'incendie partout au Canada. Les objectifs visent à :

- Il y a une réduction mesurable du nombre de personnes au Canada touchées par les dangers aigus et à évolution lente liés au climat, en tenant compte de la manière dont les collectivités vulnérables peuvent accéder plus facilement aux ressources et aux systèmes de soutien.
- Toutes les collectivités sont en mesure de mettre en œuvre des plans d'intervention d'urgence rapides et efficaces, facilement accessibles à tous en cas de catastrophe.

En mai 2016, un incendie de forêt a ravagé Fort McMurray et les environs, entraînant l'évacuation de plus de 80 000 résidents.

Cet incendie de forêt a été la catastrophe la plus coûteuse de l'histoire du Canada pour les fournisseurs d'assurance.

Environ 5 890 km² de terres ont été brûlées, ce qui représente environ la taille de l'Île-du-Prince-Édouard, et plus de 2 000 heures de travail ont été perdues dans le secteur des ressources naturelles (foresterie, pêche, exploitation minière, pétrole et gaz).

Cet événement a causé des pertes d'environ 3,75 milliards de dollars en pertes assurées et plus de 7 milliards de dollars en pertes directes et indirectes.

Voici les cibles :

- D'ici à 2025, 60 % des Canadiens, y compris les habitants des régions nordiques et les peuples autochtones, sont conscients des risques de catastrophe auxquels leur ménage est confronté.
- D'ici à 2025, 50 % des Canadiens auront pris des mesures pour répondre aux risques liés aux changements climatiques auxquels leur ménage est confronté.
- Les collectivités, y compris les collectivités nordiques et autochtones, situées dans des zones à haut risque, telles qu'identifiées par les provinces et les territoires, élaborent des plans communautaires de prévention et d'atténuation des incendies de forêt d'ici à 2030, dont 15 % seront mis en œuvre d'ici à 2028.

Mesures du gouvernement du Canada concernant les feux de forêt

Afin de mieux se préparer aux risques croissants de feux de forêt et d'y réagir, le gouvernement du Canada investit dans une série de programmes et d'initiatives pour appuyer l'atténuation et la prévention des feux de forêt :

Initiatives de résilience dans l'avenir pour les feux de forêt

De nouveaux investissements dans la résilience à long terme aux feux de forêt, notamment la prévention et l'atténuation communautaires, un Centre d'excellence pour l'innovation et la résilience en matière de feux de forêt et le soutien à l'intendance autochtone en matière d'incendies.

Gestion des risques de feux de forêt

RNCan appuie la durabilité des forêts du Canada comme source de subsistance pour les Canadiens et comme moyen important de lutter contre les effets des changements climatiques. À cette fin, le Ministère travaillera en collaboration avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, les Autochtones, les administrations locales et le milieu universitaire pour atténuer et réduire les risques liés aux incendies de forêt accentués par les changements climatiques pour les collectivités et les entreprises, conformément à la Stratégie nationale d'adaptation.

Mise en œuvre d'Intelli-feu dans les réserves

Accroître la capacité des collectivités des Premières Nations vivant dans les réserves à prévenir les incendies de forêt et à s'y préparer.

Programme de gestion des incendies de l'Agence Parcs Canada

Renforcer la résilience et la capacité des parcs nationaux à s'attaquer aux incendies de forêt.

Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes Infrastructure Canada

Financement pour soutenir les infrastructures communautaires afin de renforcer la résilience aux risques naturels, notamment les incendies de forêt.

Soutien au Centre interservices des feux de forêt du Canada

Cet organisme fédéral, provincial et territorial coordonne le partage des ressources et l'échange de renseignements à l'appui de la prévention et de l'atténuation des incendies de végétation.

Mission GardeFeu

Surveiller tous les feux de forêt actifs au Canada depuis l'espace afin d'appuyer la gestion des feux de forêt.

Lutter et gérer les feux de forêt dans un climat changeant

Aider à appuyer les efforts de prévention et d'atténuation des feux de forêt en collaborant avec les intervenants et les promoteurs.

Réduire les risques de chaleur extrême dans nos collectivités

Les épisodes de chaleur extrême, souvent appelés vagues de chaleur, sont des périodes de températures élevées et de taux d'humidité élevé. Il s'agit d'une préoccupation croissante en matière de santé publique, car les changements climatiques aggravent la durée et l'intensité des épisodes de chaleur extrême.

Les vagues de chaleur ont fait des centaines de victimes dans l'Ouest canadien et au Québec au cours des dernières années. Bien que ces phénomènes extrêmes posent un risque pour la santé de tous, certains sont plus touchés que d'autres, comme les personnes qui vivent avec des problèmes de santé.

Bien que la chaleur pose un risque pour la santé à l'extérieur, au Canada, la majorité des gens meurent de chaleur extrême à l'intérieur. À l'heure actuelle, les foyers et les collectivités du Canada ne sont pas prêts à réagir à des épisodes de chaleur extrême de plus en plus intenses et fréquents.

Objectifs visés de la Stratégie nationale d'adaptation

La Stratégie nationale d'adaptation fait progresser les objectifs pansociétaux et les cibles correspondantes visant à réduire les risques liés aux vagues de chaleur extrême partout au Canada. Les objectifs sont les suivants :

- Les gens sont protégés contre les risques de santé urgents liés au climat, tels que la chaleur extrême, les maladies infectieuses, la fumée des incendies de forêt, les risques d'origine alimentaire, les effets sur les aliments traditionnels, les problèmes de santé mentale et autres risques.

À l'été 2021, l'ouest de l'Amérique du Nord a connu un épisode de chaleur extrême record. En Colombie-Britannique, des températures atteignant presque 50°C ont causé au moins 619 décès. Parmi les personnes décédées, 98 % étaient à l'intérieur. 90 % des personnes décédées étaient âgées de 60 ans et plus. Les systèmes de santé de la Colombie-Britannique ont subi des pressions importantes.

Les ambulanciers ont reçu plus de 900 appels pour des coups de chaleur entre le 24 juin et le 7 juillet. Dans bien des cas, les patients ont dû attendre des heures et, dans certains cas, des personnes sont décédées avant que les secours puissent arriver.

Cette période a été l'événement météorologique le plus meurtrier de l'histoire moderne du Canada.

Voici les cibles :

- D'ici à 2026, 80 % des régions sociosanitaires auront mis en œuvre des mesures d'adaptation fondées sur des données probantes pour protéger la santé des Canadiens contre la chaleur extrême.
- D'ici à 2040, les décès dus aux vagues de chaleur extrême auront été éliminés.

Mesures du gouvernement du Canada contre la chaleur extrême

Afin de mieux se préparer et de mieux réagir aux risques croissants liés à la chaleur extrême, le gouvernement du Canada met en œuvre une série de programmes, notamment :

Protéger la santé des Canadiens contre la chaleur extrême

Accroître la capacité du Canada à s'adapter et à réduire les risques pour la santé liés à la chaleur extrême, notamment en appuyant la mise en œuvre de [systèmes d'avertissement et d'intervention en cas de chaleur](#). De nouveaux investissements dans ce programme permettront de combler les lacunes critiques en matière de données probantes et d'orientation qui entravent les mesures d'adaptation à l'échelle locale, provinciale et territoriale, particulièrement en ce qui a trait à l'adaptation à la chaleur à l'intérieur.

Fonds pour les infrastructures naturelles

Appuyer des projets qui utilisent des solutions d'infrastructures naturelles ou hybrides, comme les canopées d'arbres en milieu urbain, pour protéger l'environnement naturel et soutenir des collectivités saines et résilientes.

Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes Infrastructure Canada

Financement pour soutenir les infrastructures communautaires afin de renforcer la résilience aux risques naturels, notamment la chaleur extrême.

2 Rôles du gouvernement fédéral

Le gouvernement du Canada joue un rôle de premier plan dans l'adaptation aux changements climatiques en créant un environnement propice à une adaptation efficace et équitable qui vise tous les résidents. Le gouvernement fédéral s'acquitte de ses rôles et responsabilités en matière d'adaptation par les moyens suivants :

Produire des données et des renseignements sur les changements climatiques	Le gouvernement fédéral appuie, élabore et diffuse des données scientifiques fondamentales, des évaluations, des outils et des ressources sur les changements climatiques pour éclairer la prise de décisions fondées sur des données probantes en ce qui a trait aux répercussions des changements climatiques et à l'adaptation à ceux-ci.
Réunir les partenaires et les intervenants concernés	Le gouvernement fédéral réunit et favorise la collaboration entre les principaux partenaires et intervenants, comme les Autochtones, la société civile, le secteur privé et d'autres ordres de gouvernement, en vue de faire avancer l'harmonisation des efforts d'adaptation aux changements climatiques.
Établissement d'une orientation stratégique à long terme sur les enjeux nationaux	Le gouvernement fédéral établit une politique à long terme dans les domaines d'intérêt national, notamment promouvoir l'établissement de la Stratégie nationale d'adaptation et des plans d'action pour mettre en œuvre une orientation stratégique. L'examen et la mise à jour réguliers des politiques nationales d'adaptation permettront de s'assurer que les mesures prises permettent de gérer efficacement les risques liés aux changements climatiques.
Utiliser le pouvoir fédéral de dépenser pour permettre à d'autres organisations de prendre des mesures ciblées dans des domaines où il existe de solides justifications ² pour ces actions	Le gouvernement du Canada investit dans le renforcement des capacités des autres ordres de gouvernement, des collectivités, du secteur privé et des organisations non gouvernementales. Le gouvernement fédéral investit également directement dans des domaines qui se traduiront par une résilience accrue sur le terrain, comme les infrastructures résilientes aux changements climatiques.
Utiliser des codes, des règlements et d'autres mesures stratégiques , comme des lois et des instruments économiques, pour permettre à d'autres organisations de prendre des mesures	Le gouvernement fédéral crée et met en œuvre des mesures applicables à l'échelle nationale, comme des lois, des règlements, des codes et des normes qui concernent l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens. La mise en œuvre et l'approbation de ces mesures doivent répondre aux besoins des Canadiennes et Canadiens vivant dans divers milieux à l'échelle du pays, et leur utilisation doit être justifiée.

Utilisation de leviers liés à
des domaines de
**compétence fédérale
exclusive**

Le gouvernement du Canada est responsable de la prestation de services aux collectivités autochtones vivant dans des réserves, notamment en matière d'infrastructures, de services de santé et de gestion des urgences. Le gouvernement fédéral soutient également l'autodétermination des Autochtones, notamment en travaillant avec des partenaires pour faire progresser le leadership autochtone en matière de climat.

Le gouvernement du Canada joue un rôle de chef de file dans la réponse mondiale aux changements climatiques en appuyant les objectifs de l'Accord de Paris au moyen du financement de la lutte contre les changements climatiques, de partenariats internationaux, d'initiatives et de la coopération bilatérale. L'un des principaux objectifs de l'engagement du Canada en matière de financement climatique est d'améliorer la capacité d'adaptation des pays vulnérables aux répercussions des changements climatiques.

Le gouvernement du Canada est responsable de la protection et de la gestion durable des pêches, des océans et des espaces marins du Canada. Cela comprend notamment des efforts pour adapter les activités de pêches, d'aquaculture, ainsi que la gestion des écosystèmes aquatiques au climat en changement.. Ces efforts sont guidés par des données scientifiques fondamentales sur le climat et des collaborations avec les peuples autochtones et les collectivités locales. Le gouvernement fédéral est également responsable de l'entretien et du soutien des voies navigables et sécuritaires.

Il est aussi responsable d'appuyer les interventions de secours en cas de catastrophe et compte sur les Forces armées canadiennes (FAC) pour l'aider à répondre aux phénomènes climatiques, comme les inondations, les incendies et les ouragans. La capacité des FAC de se déployer rapidement avec de l'équipement et du personnel améliore les efforts locaux et régionaux visant à sauver des vies et des biens et à permettre un rétablissement plus rapide. Les FAC sont une force de dernier recours qui demeure disponible pour intervenir en cas de catastrophe nationale lorsqu'aucune autre organisation n'a la capacité de le faire.

Les changements climatiques influent sur la mise en œuvre des mandats de tous les ministères et organismes fédéraux. En tant que plus grande organisation du Canada, qui exerce ses activités dans toutes les régions du pays, le gouvernement fédéral est responsable de l'avancement de l'adaptation en renforçant la résilience des biens, des programmes et des services fédéraux. Il s'agit notamment de veiller à ce que les considérations relatives à l'adaptation aux changements climatiques soient intégrées aux activités fédérales, notamment les décisions en matière de politiques et de programmes, afin d'améliorer la protection des biens et des ressources publiques. En tenant compte de l'adaptation dans la prise de décisions, le gouvernement s'adaptera et, ce faisant, pourra mobiliser ses autorités, ses investissements et ses instruments économiques à l'appui de l'adaptation à travers le pays (voir la section 3.8 pour de plus amples renseignements).

3 Actions du gouvernement du Canada

Le reste du document indique comment le gouvernement du Canada prend des mesures d'adaptation ambitieuses, sous les thèmes clés suivants : mesures ciblées, connaissance et sciences des changements climatiques, outils et ressources, gouvernance et leadership.

- Des **mesures ciblées** introduisent des actions dans les cinq principaux systèmes de la SNA relevant des secteurs de compétence fédérale. Ces systèmes sont au cœur de nos vies et de nos collectivités. Ils comprennent la résilience aux catastrophes et la sécurité, la santé et le bien-être, la nature et la biodiversité, les infrastructures, et l'économie et les travailleurs.
- Créer et transmettre des **connaissances et une compréhension** durables, constantes et inclusives **des changements climatiques** afin d'aider les gouvernements, les partenaires autochtones, les collectivités, les particuliers et les entreprises à comprendre les risques climatiques et la manière dont ils peuvent s'y adapter. Il s'agit notamment du soutien aux systèmes de connaissances autochtones et de leur promotion.
- Investir dans des **outils et des ressources** pour aider toutes les personnes vivant au Canada à diriger l'action climatique à l'échelle locale en renforçant la capacité d'adaptation et en mettant en œuvre des solutions climatiques à long terme.
- Établir une **gouvernance et un leadership** clairs entre le gouvernement fédéral et les principaux partenaires et intervenants pour veiller à ce que les mesures d'adaptation à l'échelle du pays soient coordonnées et efficaces.



3.1 Résilience aux catastrophes

Ministères et organismes fédéraux qui dirigent l'action

- Agriculture et Agroalimentaire Canada
- Environnement et Changement climatique Canada
- Services aux Autochtones Canada
- Ressources naturelles Canada
- Parcs Canada
- Sécurité publique Canada
- Statistique Canada

Objectifs

Résilience aux catastrophes 1 Il y a une réduction mesurable du nombre de personnes au Canada touchées par les dangers aigus et à évolution lente liés au climat, en tenant compte de la manière dont les collectivités vulnérables peuvent accéder plus facilement aux ressources et aux systèmes de soutien.

Résilience aux catastrophes 2 Des mécanismes de gouvernance efficaces et responsables sont mis en place pour renforcer la coordination de la réduction des risques de catastrophes grâce à une approche globale pour l'ensemble de la société.

Résilience aux catastrophes 3 Toutes les collectivités sont en mesure de mettre en œuvre des plans d'intervention d'urgence rapides et efficaces, facilement accessibles à tous en cas de catastrophe.

Résilience en cas de catastrophe 4 Les plans et politiques nationaux, provinciaux, territoriaux et régionaux de préparation, d'atténuation et de rétablissement intègrent les données les plus récentes issues des évaluations des risques et de la résilience, ainsi que les connaissances locales et autochtones, et s'adressent à l'ensemble de la société.

Résilience en cas de catastrophe 5 Les personnes touchées par les catastrophes subissent des perturbations minimales dans leur vie et leurs moyens de subsistance, et se voient proposer des solutions de logement à long terme dans un délai raisonnable.

Mesures nouvelles ou élargies

1. Investir dans la résilience à long terme aux feux de forêt au moyen de l'**Initiative pour un avenir résilient aux feux de forêt**, notamment la prévention et l'atténuation au niveau communautaire, l'innovation en matière de connaissances et de recherche sur les incendies, et établir un Centre d'excellence pour l'innovation et la résilience en matière de feux de forêt.
2. Améliorer le **Programme d'identification et de cartographie des aléas d'inondation** pour mener la cartographie des risques d'inondation pour les régions du Canada où les

risques d'inondation sont plus élevés, et sur la création de cartes et de renseignements sur les risques d'inondation qui sont à la disposition de tous les Canadiennes et Canadiens.

3. Appuyer les résultats pour le **Groupe de travail sur l'assurance contre les inondations et la réinstallation**, qui a [publié un rapport](#) soulignant les considérations et examinant les possibilités d'offrir une assurance résidentielle contre les inondations à faible coût aux résidents des zones à risque élevé qui sont sujettes aux inondations. À cette fin, le budget de 2023 a proposé de mettre en place un programme d'assurance contre les inondations à faible coût, visant à protéger les ménages à haut risque d'inondation et sans accès à une assurance adéquate.
4. Mettre en œuvre les **Accords d'aide financière en cas de catastrophe** comme un mécanisme clé pour fournir une aide financière aux gouvernements provinciaux et territoriaux en cas de catastrophes de grande envergure. À cette fin, le budget de 2023 a proposé de déterminer les zones inondables à haut risque et de mettre en œuvre un programme des Accords d'aide financière en cas de catastrophe modernisé qui encouragerait les efforts d'atténuation.
5. Élaborer un nouveau **Portail de sensibilisation aux risques d'inondation** afin de créer un portail en ligne accessible au public, où les Canadiens peuvent avoir accès à des renseignements sur leur exposition aux inondations.

Mesures existantes

6. Élaborer le **Profil national des risques**, une évaluation stratégique nationale des risques et des capacités liés aux catastrophes, pour créer une image prospective des risques afin de renforcer la résilience aux dangers naturels et autres.
7. Continuer à soutenir la mise en œuvre du **Système national d'alertes au public** pour permettre aux organisations de gestion des urgences de tout le pays d'avertir le public des dangers imminents ou en cours.
8. Exécuter le **Programme de contribution pour la sensibilisation du public à la gestion des urgences** pour mieux comprendre les risques de catastrophes dans les secteurs vulnérables de la société.
9. Poursuivre la mise en œuvre de la **Semaine de la sécurité civile** comme une occasion pour les personnes de prendre des mesures de préparation pour se protéger, protéger leur famille, et leur collectivité pendant une situation d'urgence.
10. Continuer l'utilisation du **Plan fédéral d'intervention d'urgence**, qui est un moyen de se préparer et de réagir aux situations d'urgence.
11. Exécuter la **Gestion des risques de feux de forêt** pour appuyer la durabilité des forêts du Canada comme source de subsistance des Canadiens et comme moyen important de lutter contre les effets des changements climatiques.

12. Mettre en œuvre le **Plan d'action intérimaire de la Stratégie de sécurité civile fédérale, provinciale et territoriale 2021-2022** pour faire progresser les résultats prévus dans la Stratégie de sécurité civile pour le Canada et démontrer les mesures concrètes que les gouvernements FPT et les partenaires de la gestion des urgences prendront pour accroître la résilience aux catastrophes.
13. Continuer à appuyer le **Programme de recherche et de sauvetage en milieu urbain à l'aide d'équipement lourd** pour aider les provinces et les municipalités admissibles à obtenir l'équipement et la formation approfondie nécessaires pour maintenir une capacité de recherche et de sauvetage spécialisée.
14. Mettre en œuvre le **Programme de main-d'œuvre humanitaire** pour aider les organisations admissibles à renforcer leurs capacités et à déployer des ressources pour intervenir en cas d'urgence.
15. Exécuter le **Programme de gestion des incendies de l'Agence Parcs Canada** vise à améliorer la résilience des parcs nationaux aux incendies de forêt, à rendre les collectivités plus sûres et à s'adapter aux changements climatiques.
16. Appuyer les organismes responsables de la préparation aux situations d'urgence, de l'intervention et des catastrophes en fournissant des **données de Statistique Canada**.
17. Tenir à jour la **Base de données canadienne sur les catastrophes** pour fournir un répertoire public de renseignements détaillés sur les catastrophes importantes.

Pleins feux sur la réussite : Géosciences à l'appui de la sécurité publique et de la résilience aux changements climatiques

Dans le cadre du Programme Géoscience pour la sécurité publique de RNCAN, une surveillance préliminaire est en cours afin de mesurer et de comprendre les paramètres qui contribuent aux crues soudaines des lacs glaciaires dans les zones de fonte glaciaire et de recul relativement aux répercussions potentielles de phénomènes de cette nature à l'avenir.

Pour appuyer l'adaptation aux changements climatiques dans les régions de pergélisol, les scientifiques du Programme Géoscience pour le changement climatique de RNCAN ont récemment publié *Ground Ice Atlas of Canada* en tant que dossier ouvert des Services gouvernementaux Canada. Le document décrit les divers types de glace de fond et leur abondance dans le nord du Canada, en les illustrant à l'aide de 31 exemples de collectivités, de sites de développement et de milieux naturels dans l'Arctique canadien. Il compare les abondances modélisées de glace de sol aux observations sur le terrain et se concentre sur les répercussions des processus de dégel sur les terrains riches en glace (thermokarst), incluant une orientation pour les projets d'exploitation des ressources et les mesures d'adaptation liées aux changements climatiques dans le Nord.

18. Fournir des données probantes pour la prise de décisions par la fourniture de **géosciences à l'appui de la sécurité publique et de la résilience aux changements climatiques**, y compris au moyen de données géoscientifiques et d'interprétations scientifiques.
19. Publier les données de 2020 de la **Base de données nationale sur les incendies** afin d'appuyer la détermination des risques d'incendie dans les collectivités avoisinantes.
20. Appuyer les **Guides d'orientation fédéraux sur la cartographie des zones inondables**, qui comprennent des références et des documents techniques évolutives visant à améliorer et harmoniser les activités de cartographie des zones inondables à l'échelle du Canada.
21. Fournir un **Service de géomatique d'urgence** qui accède aux images satellites et les analyse en temps quasi réel, et fournit des cartes qui appuient directement la coordination nationale des interventions d'urgence.
22. Renforcer la capacité du **Centre interservices des feux de forêt du Canada** et investir dans une meilleure cartographie des forêts du Nord.
23. Continuer de mettre en œuvre la **Mission GardeFeu** pour détecter et surveiller depuis l'espace tous les feux de forêt actifs au Canada, afin que les agences canadiennes de gestion des feux de forêt reçoivent des renseignements stratégiques sans précédent sur tous les feux de forêt actifs, en temps quasi réel.
24. Aider les producteurs agricoles à se remettre des catastrophes, y compris celles liées au climat, grâce au **Cadre Agri-relance**.
25. Continuer d'offrir les **Demandes d'aide fédérale (DAF) du Centre des opérations du gouvernement** pour fournir un soutien en cas de catastrophe aux provinces et aux territoires.
26. Continuer à exécuter le **Programme d'aide à la gestion des urgences (PAGU)** qui fournit du financement direct aux communautés des Premières Nations afin d'atténuer les dangers, de s'y préparer, d'y répondre et de s'en remettre, tout en renforçant la résilience à l'aide des quatre piliers de la gestion des urgences.
27. Appuyer la gestion des feux de forêt et la réponse aux incendies de forêt au moyen d'une série d'**investissements fédéraux dans la gestion des feux de forêt** (intervention et opérations).

La nécessité d'agir maintenant

Les Canadiennes et Canadiens subissent déjà les effets des changements climatiques de façon dévastatrice et profonde. Dans certains cas, ces impacts entraînent une augmentation des pertes. L'augmentation de la fréquence, de la gravité et de l'imprévisibilité des catastrophes naturelles signifie également que nos systèmes d'intervention d'urgence seront de plus en plus sollicités et difficiles à gérer au fil du temps.

Diverses régions et personnes au Canada subissent des impacts disproportionnés des changements climatiques, laissant la majeure partie de la population à un risque accru. Les Autochtones subissent des effets uniques et disproportionnés des changements climatiques, causés en partie par les pratiques et les politiques gouvernementales historiques et actuelles, les inégalités socioéconomiques, les emplacements géographiques éloignés et difficiles d'accès, ainsi que par leurs liens culturels profonds avec l'environnement naturel. Par exemple, les réserves et les collectivités des Premières Nations dont la population est principalement autochtone représentent 5 % de la population du pays, mais elles sont le théâtre de 42 % des opérations d'évacuation à cause des incendies de forêt. Au cours des 20 dernières années, certaines collectivités autochtones ont été évacuées jusqu'à cinq fois à cause des incendies de forêt seulement.

Les dommages climatiques augmentent les coûts économiques des catastrophes, entraînant d'importantes pertes de revenu national. L'Institut canadien du climat prévoit qu'en 2025, le Canada subira des pertes de 25 milliards de dollars par rapport à un scénario de climat stable, ce qui équivaut à 50 % de la croissance prévue du PIB en 2025.

Grâce à l'amélioration des capacités de gestion des urgences et de réduction des risques de catastrophes, les Canadiennes et Canadiens seront mieux équipés pour gérer les risques et les impacts des catastrophes liées au climat. En plus du leadership fédéral, cela nécessitera l'action et la collaboration de tous les acteurs de la société canadienne.

La mise en œuvre et l'harmonisation des mesures d'adaptation contribueront à atténuer les impacts subis par les collectivités de tout le pays. L'adaptation améliore notre capacité à nous préparer aux catastrophes, à y répondre et à nous en remettre. Elle implique également la mise en œuvre de mesures proactives pour limiter les impacts des catastrophes lorsqu'elles se produisent.

Le rythme auquel nous vivons des catastrophes dépasse les cadres actuels de gestion des urgences. Ces événements entraînent des répercussions plus larges, comme de mauvaises décisions financières et fondées sur le risque, résultant de facteurs tels que des indemnités d'assurance importantes liées à une capacité limitée de réduction des risques de catastrophe, et l'incapacité d'évaluer et de répondre rapidement aux besoins d'enlèvement des débris.

Parmi les nombreuses répercussions en cascade des catastrophes, mentionnons les interruptions de la chaîne d'approvisionnement et les répercussions connexes sur la sécurité alimentaire et hydrique, ainsi que les répercussions sur la continuité des activités de l'industrie canadienne. En outre, de nombreuses collectivités autochtones et du Nord ont des infrastructures de santé limitées et des préoccupations de sécurité alimentaire, et se trouvent dans des emplacements éloignés accessibles uniquement par voie aérienne ou par une seule route, ce qui augmente encore le risque de conséquences graves et à long terme des inondations. Une fermeture d'urgence d'une route ou d'une piste en raison d'une inondation dans une collectivité éloignée peut rapidement entraîner des pénuries de nourriture et de carburant et une perte d'accès aux soins médicaux si les autres moyens de transport sont limités ou indisponibles.

Par conséquent, le Canada a besoin d'un système de gestion des urgences qui permette un rétablissement plus rapide et plus efficace à la suite de tous les risques, y compris les incendies, les tempêtes, les inondations et les épisodes de chaleur. Cela implique de réduire les coûts supplémentaires, de réduire au minimum les retards et les impacts humains pour les personnes touchées, d'améliorer la résilience des communautés et de renforcer la réduction des risques et la résilience pour les événements futurs. Il est urgent d'agir pour permettre aux personnes vivant au Canada, en particulier celles qui sont les plus touchées par les changements climatiques, de rencontrer moins d'obstacles au rétablissement, de renforcer les capacités et l'expertise locales en matière d'intervention, d'atténuer les risques de catastrophe et d'accroître la préparation aux phénomènes catastrophiques.

Pleins feux sur la Stratégie de sécurité civile pour le Canada

La Stratégie de sécurité civile pour le Canada est la stratégie nationale officielle de réduction des risques de catastrophe qui guide les gouvernements fédéral et provinciaux afin qu'ils prennent des mesures pour améliorer la capacité de gestion des urgences et réduire les risques de catastrophe. En tant que signataire du Cadre de Sendai des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, le gouvernement du Canada s'est engagé à accroître les stratégies d'intervention en cas de catastrophe, les systèmes d'alerte rapide et la coopération pansociétale afin de réduire les risques de catastrophe, notamment la collaboration avec les collectivités autochtones et les populations vulnérables.

Les conseils proposés par la Table consultative sur la résilience et la sécurité en cas de catastrophe de la Stratégie nationale d'adaptation, et par ceux qui ont participé au processus de mobilisation du public de la Stratégie, sont conformes aux travaux existants dans le cadre de la *Stratégie de sécurité civile pour le Canada* et du Cadre de Sendai. Ces conseils soulignent l'importance d'intégrer l'adaptation aux changements climatiques aux activités de réduction des risques de catastrophe, notamment en renforçant la résilience et en s'assurant que la préparation, la prévention et l'atténuation des catastrophes sont une priorité. L'harmonisation de notre approche dans ces domaines nous aidera également à nous assurer que notre intervention collective en cas de catastrophe est adaptée et tient compte des répercussions et des coûts croissants des changements climatiques.

Rôles du gouvernement fédéral en matière de résilience aux catastrophes

Le renforcement de la résilience aux catastrophes liées au climat comporte de multiples facettes et nécessite une gouvernance efficace, une collaboration dans l'ensemble de la société et une communication solide sur les risques de catastrophe, ainsi que des outils pour aider à lutter contre les changements climatiques. L'amélioration des capacités de préparation aux situations d'urgence, la production de données et la sensibilisation du public axées sur le renforcement de la résilience et de l'adaptation aux changements climatiques sont plus importantes que jamais.

Les rôles et les responsabilités en matière de gestion des urgences (GU) au Canada sont partagés par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et leurs partenaires, notamment les dirigeants autochtones, les gouvernements communautaires et les municipalités. Le gouvernement fédéral exerce un leadership national et international quant aux responsabilités en matière de gestion des urgences dans ses domaines de compétence exclusifs et sur les terres et propriétés sous responsabilité fédérale. Les municipalités et les citoyens ont également la responsabilité de se préparer aux catastrophes et de contribuer à la

capacité communautaire d'intervenir en cas d'urgence. Puisque les catastrophes surviennent le plus souvent à l'échelle locale, la première intervention en cas d'urgence est presque toujours celle des autorités locales, provinciales ou territoriales. Si un gouvernement provincial ou territorial ou une collectivité autochtone a besoin de ressources au-delà de sa capacité pour répondre à une urgence ou à une catastrophe, le gouvernement fédéral répondra aux demandes d'aide.

Gestion des urgences dans les réserves

En cas d'urgence, le gouvernement du Canada répond à toute demande d'aide d'un gouvernement provincial ou territorial, si celui-ci a besoin de ressources qui dépassent sa capacité. Sécurité publique Canada est le principal ministère responsable de la coordination de la gestion des urgences. Son travail consiste à assurer une intervention coordonnée du gouvernement du Canada. La responsabilité de soutenir les Premières Nations dans les réserves en matière de gestion des urgences revient à SAC conformément à la *Loi sur la gestion des urgences* et aux pouvoirs délégués en vertu de la *Loi sur les Indiens*.

SAC a conclu des ententes de service avec les provinces et les territoires, ainsi qu'avec d'autres partenaires de prestation de services, pour veiller à ce que les Premières Nations aient accès à des services d'aide en cas d'urgence comparables offerts aux autres résidents de leur secteur de compétence respectif et à ce que l'intervention se fasse sans retard indu. En reconnaissance du droit des peuples autochtones à l'autodétermination, SAC explore les possibilités de transition vers de nouvelles approches multilatérales où les Premières Nations sont incluses dans la gestion des urgences en tant que partenaires à part entière et égaux.

En cas d'urgence, SAC fournit du soutien financier et de gestion des urgences dans le cadre de son mandat et de ses pouvoirs, à la demande de la Première Nation, de la province ou du territoire touché. Après l'urgence, le gouvernement du Canada rembourse à la province, au territoire, à la Première Nation ou au partenaire de prestation de services les coûts admissibles associés à l'intervention d'urgence et au rétablissement. En cas de dommages matériels ou aux infrastructures essentielles dans une collectivité, SAC collabore avec la Première Nation pour évaluer la situation, déterminer la façon la plus efficace de réparer les dommages et assurer la prestation continue de programmes et de services à la collectivité,

Un cadre national uniforme de gestion des urgences et d'adaptation qui met également l'accent sur la résilience et le bien-être en amont est nécessaire pour veiller à ce que personne au Canada ne soit laissé pour compte. Les leçons tirées de la pandémie de COVID-19 parlent aussi de l'importance de l'équité, de la promotion de la santé et du mieux-être dans tous les aspects de la planification et de la préparation aux urgences.

Le gouvernement fédéral s'est engagé à travailler avec tous les ordres de gouvernement, les collectivités autochtones, la société civile, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et le milieu universitaire en augmentant la collaboration, la coordination et les ambitions pour relever l'ampleur des défis à venir. Il sera également important d'appuyer la flexibilité régionale, étant donné que les répercussions climatiques se manifestent différemment d'un bout à l'autre du pays. Malgré le leadership et l'innovation de différents acteurs jusqu'à maintenant, nos mesures d'adaptation ont souvent été réactives, limitées et mal harmonisées entre les secteurs.

La *Stratégie de sécurité civile pour le Canada : Vers un 2030 marqué par la résilience* (la Stratégie de sécurité civile) a été approuvée en janvier 2019 par les ministres FPT responsables de la gestion des urgences. Elle s'appuie sur les efforts FPT antérieurs en établissant des priorités pour renforcer la résilience de la société canadienne d'ici 2030. Elle vise à guider les gouvernements FPT et leurs partenaires respectifs en matière de gestion des urgences dans la mise en œuvre des priorités visant à renforcer la capacité du Canada à comprendre les risques et à prévenir les catastrophes, à les atténuer, à s'y préparer, à y réagir et à s'en remettre. La Stratégie engage également les gouvernements FPT, dans leurs domaines de responsabilité, à habiliter les peuples autochtones à intégrer les connaissances traditionnelles, les programmes de sensibilisation et d'éducation dans la gestion des urgences et la réduction des risques de catastrophe.

3.2 Santé et bien-être

Ministères et organismes fédéraux qui dirigent l'action

- Agence canadienne d'inspection des aliments
- Instituts de recherche en santé du Canada
- Santé Canada
- Services aux Autochtones Canada
- Agence de la santé publique du Canada

Objectifs

Santé et bien-être 1 Les systèmes de santé disposent de l'expertise, des connaissances et des ressources nécessaires pour identifier les risques liés aux changements climatiques et prendre des mesures équitables et factuelles pour protéger la santé

Santé et bien-être 2 Les autorités sanitaires ont déterminé l'ampleur des effets des changements climatiques sur la santé et ont établi des méthodes pour suivre les effets futurs sur la santé et évaluer les progrès réalisés en matière de protection de la santé et de réduction des risques.

Santé et bien-être 3 Les gens sont protégés contre les risques sanitaires urgents liés au climat, tels que la chaleur extrême, les maladies infectieuses, la fumée des incendies de forêt, les risques d'origine alimentaire, les effets sur les aliments traditionnels, les problèmes de santé mentale et autres risques.

Santé et bien-être 4 L'action climatique dans tous les secteurs favorise une bonne santé et priorise les mesures qui ont de multiples avantages (p. ex., la protection de la santé et l'amélioration de la durabilité environnementale).

Mesures nouvelles ou élargies

28. Améliorer le programme **Protéger la santé des Canadiens contre la chaleur extrême** afin d'accroître la capacité du Canada à réduire les risques pour la santé associés à la chaleur extrême, notamment par l'élaboration et la diffusion d'avertissements de chaleur par les systèmes d'avertissement et d'intervention en cas de chaleur, ainsi que par l'acquisition de connaissances, d'outils et de directives pour aider les autorités sanitaires à protéger les Canadiennes et Canadiens contre les chaleurs extrêmes, y compris à l'intérieur des bâtiments.
29. Élargir le programme **ADAPTATION Santé** afin de fournir des données probantes, des conseils techniques, des outils et du soutien aux autorités de la santé et aux professionnels des systèmes de santé du Canada pour déterminer les risques climatiques auxquels ils sont confrontés, et prendre des mesures pour protéger la santé de leurs collectivités. ADAPTATION Santé s'efforce de soutenir les communautés de

tous types, en particulier celles dont la capacité est moindre et celles qui sont le plus à risque.

30. Compléter le **Programme sur le changement climatique et l'adaptation du secteur de la santé pour les collectivités des Premières Nations et les collectivités inuites** pour appuyer les projets conçus et dirigés par les Premières Nations et les Inuits, renforçant ainsi la capacité de ces collectivités à s'adapter aux répercussions des changements climatiques sur la santé.

Mesures existantes

31. Continuer d'exécuter l'**Initiative de mobilisation des connaissances et de la recherche sur les changements climatiques** visant à faire progresser la recherche sur les changements climatiques et la santé, y compris le Réseau canadien de recherche sur la maladie de Lyme et l'Initiative sur la sécurité alimentaire dans le Nord canadien.
32. Continuer d'offrir le **Programme sur les maladies infectieuses et les changements climatiques** pour appuyer les outils de surveillance, d'éducation et de sensibilisation afin de mieux répondre aux risques pour la santé associés aux maladies infectieuses sensibles au climat, comme les maladies transmises par les tiques et les moustiques.

Pleins feux sur la réussite : ADAPTATIONSanté

Dans le cadre du programme ADAPTATIONSanté, Santé Canada prend des mesures pour aider le secteur de la santé à se préparer aux répercussions des changements climatiques et à y réagir. En 2018, Santé Canada a versé près de 3,5 millions de dollars sur quatre ans à 10 autorités sanitaires canadiennes pour élaborer des projets pilotes portant sur les risques pour la santé liés au climat. Par exemple, la Régie de la santé des Premières Nations de la Colombie-Britannique s'occupe de la salubrité des aliments marins sur la côte Ouest, et le Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches, au Québec, traite des effets des conditions météorologiques extrêmes sur la santé mentale. Ces projets ont mené à des mesures partout au pays et à des idées sur la façon dont le système de santé du Canada peut mieux s'adapter aux changements climatiques. De plus, ces projets jettent les bases de l'adaptation pour d'autres autorités sanitaires au Canada.

La nécessité d'agir maintenant

Selon l'Organisation mondiale de la Santé, les changements climatiques constituent la plus grande menace pour la santé mondiale au XXI^e siècle. Comme l'indique l'évaluation scientifique nationale publiée récemment, *La santé des Canadiens et des Canadiennes dans un climat en changement*, les risques pour la santé des Canadiennes et Canadiens que posent les changements climatiques sont en croissance, et le Canada doit intensifier rapidement ses efforts pour protéger les personnes, les collectivités et les systèmes de santé. Les changements climatiques ont une incidence sur la santé en raison des maladies et des décès causés par l'exposition à des phénomènes météorologiques extrêmes (p. ex., chaleur extrême) et de l'expansion des vecteurs de maladies, comme les tiques qui transmettent la maladie de Lyme et autres maladies portées par les tiques.

Bien que l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens soient à risque en raison des répercussions des changements climatiques sur la santé, le risque n'est pas le même pour tous. Ceux qui vivent déjà des inégalités dans notre société sont parmi ceux qui sont le plus susceptibles d'être touchés par des phénomènes climatiques. Les changements climatiques sont également susceptibles de créer de nouvelles inégalités qui ont une incidence sur la santé et le bien-être. Les adultes plus âgés, ceux qui ont des problèmes de santé physique et mentale, les personnes aux prises avec des difficultés financières, les Autochtones et les populations racialisées sont parmi les plus à risque. L'évaluation nationale sur les changements climatiques et les sciences de la santé souligne que les répercussions des changements climatiques sur la santé des Premières Nations, des Inuits et des Métis sont de grande portée et qu'elles ont des répercussions disproportionnées sur leurs collectivités, notamment la sécurité et la salubrité des aliments et de l'eau, la qualité de l'air, les infrastructures, la sécurité personnelle, la santé mentale et le bien-être, les moyens de subsistance, la culture et l'identité.

La chaleur extrême et ses répercussions sur les gens qui vivent au Canada sont une préoccupation croissante. Pendant l'épisode de chaleur extrême qui a touché l'Ouest canadien en 2021, les températures ont grimpé à près de 50 °C et ont causé au moins 619 décès, l'une des catastrophes météorologiques les plus mortelles de l'histoire du Canada. La chaleur extrême représente un risque pour la santé de tous, mais certaines personnes sont plus touchées que d'autres, comme celles qui ont des problèmes de santé. Par exemple, 90 % des personnes qui sont mortes lors de la canicule dans l'Ouest canadien étaient âgées de 60 ans ou plus. Bien que la chaleur pose un risque pour la santé lorsque nous y sommes exposés à l'extérieur, la majorité des décès au Canada était liée à des facteurs de chaleur extrême à l'intérieur (98 % des personnes qui sont mortes lors de l'épisode de chaleur extrême de 2021 en Colombie-Britannique étaient à l'intérieur). Les foyers et les collectivités du Canada ne sont pas prêts à répondre à des vagues de chaleur extrême de plus en plus intenses et fréquentes.

En raison de l'augmentation des feux de forêt causée par le climat, la qualité de l'air dans les collectivités canadiennes est menacée par la fumée qui peut exposer des millions de personnes à des niveaux élevés de polluants atmosphériques toxiques. La fumée des feux de forêt peut causer plusieurs complications pour la santé, notamment une irritation des yeux, des oreilles, du nez et de la gorge, l'aggravation des maladies cardiovasculaires et pulmonaires et l'augmentation du risque de cancer. On estime qu'entre 570 et 2 700 décès prématurés surviennent chaque année au Canada en raison de l'exposition à la fumée des feux de forêt.

L'émergence et la résurgence de maladies infectieuses liées au climat continuent de menacer la santé et le bien-être des personnes vivant au Canada. Par exemple, le nombre de cas déclarés de maladie de Lyme a continué d'augmenter : 2 800 cas ont été enregistrés au Canada en 2021, soit le nombre le plus élevé jamais enregistré. Il s'agit d'une hausse par rapport aux 144 cas déclarés en 2009. Il faut renforcer la surveillance et la modélisation pour évaluer les risques de maladies connues et émergentes au Canada, et il faut davantage d'éducation et de sensibilisation pour communiquer ces risques aux professionnels de la santé et aux Canadiennes et Canadiens.

Les changements climatiques menacent également la salubrité et la sécurité de notre approvisionnement alimentaire. Les changements des régimes de précipitations, de la température et des phénomènes météorologiques extrêmes plus fréquents devraient accroître les risques d'introduction d'éléments nuisibles dans les aliments, notamment les agents pathogènes, les toxines et les contaminants chimiques, entraînant des maladies d'origine

alimentaire et des effets négatifs sur la santé. Les changements climatiques augmentent également les risques pour la salubrité et la sécurité des aliments en raison des perturbations des systèmes alimentaires, de l'augmentation des prix des aliments, et des effets nutritionnels négatifs, et des changements dans les pratiques traditionnelles de chasse et de cueillette.

Les changements climatiques ont non seulement une incidence sur la santé des personnes, mais ils menacent également la capacité des systèmes de santé sur lesquels nous comptons pour fournir des soins lorsque c'est nécessaire. Des phénomènes extrêmes comme la chaleur extrême, les inondations, et les feux de forêt, ont déjà eu une incidence sur la capacité des systèmes de santé et des établissements de santé à fournir des soins. Des hôpitaux ont été inondés, des feux de forêt ont forcé l'évacuation des patients et la chaleur extrême a rendu impossible la réalisation de chirurgies. Les systèmes de santé doivent combler les lacunes en matière de connaissances et de capacité technique afin d'identifier les risques auxquels ils sont confrontés, et prendre des mesures pour protéger leurs opérations et protéger la santé.

Pleins feux sur la réussite : Fonds du programme de maladies infectieuses et de changements climatiques

Depuis son lancement en 2017, le Fonds du programme de maladies infectieuses et de changements climatiques de l'ASPC a permis la création de partenariats, d'outils, de renforcement des capacités et de mobilisation des connaissances nouveaux et novateurs. Il s'agit notamment d'un concours national d'affiches avec plus de 700 soumissions ; d'un programme d'études pour les élèves de 6e année ; d'une enquête nationale de référence sur la sensibilisation aux maladies transmises par les tiques à l'intention des vétérinaires, des propriétaires d'animaux de compagnie, des chasseurs et des pêcheurs ; de vidéos et de contenu novateur sur l'Atlas climatique du Canada (tiques, moustiques, maladies d'origine hydrique) ; et de l'expansion d'une application scientifique citoyenne dans la plupart des provinces du Canada pour appuyer la surveillance et fournir des ressources locales utiles sur les tiques et les maladies transmises par les tiques. À ce jour, 41 projets totalisant 14,7 millions de dollars ont été financés.

Rôles du gouvernement fédéral en matière de santé et de bien-être

La protection de la santé des Canadiennes et Canadiens exige un travail d'équipe de la part de tous les ordres de gouvernement. Les provinces et les territoires jouent un rôle de premier plan dans le financement, la réglementation et l'administration des soins de santé au Canada, la protection et la promotion de la santé publique et la mise en œuvre de mesures et d'interventions d'urgence liées à la santé. Le gouvernement du Canada s'efforce de soutenir la recherche, d'accéder aux meilleures données disponibles en matière de santé, de faciliter l'échange de données et de renseignements, d'appuyer les efforts d'intervention d'urgence en santé et la planification de la préparation et d'assurer le leadership nécessaire pour veiller à ce que les Canadiennes et Canadiens aient accès à des soins de santé de qualité. Grâce aux efforts de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, de l'Agence de la santé publique du Canada et de Santé Canada, le gouvernement fédéral collabore avec des partenaires pour assurer la salubrité de l'approvisionnement alimentaire du Canada.

Dans certains contextes, comme la santé des Inuits et des membres des Premières Nations qui vivent dans les réserves, le gouvernement du Canada joue un rôle plus direct dans la prestation des services de santé. Le gouvernement du Canada continue de travailler avec les Premières Nations, les Inuits et les autorités locales de la santé sur des initiatives d'adaptation à la santé

climatique et veillera à ce que ces efforts soient coordonnés avec les mesures offertes aux Canadiennes et aux Canadiens afin d'obtenir des avantages équitables pour les Premières Nations et les Inuits.

Ce travail d'équipe sera essentiel pour protéger la santé contre les changements climatiques. Par exemple, au cours des premières étapes de la pandémie de COVID-19, Santé Canada a aidé les provinces, les territoires et les autorités sanitaires locales et autochtones à adapter les programmes relatifs à la chaleur extrême afin de les harmoniser avec les lignes directrices pour la COVID-19 et les nouvelles pratiques exemplaires internationales.

Le gouvernement du Canada travaille en partenariat avec les provinces, les territoires et les autorités locales et autochtones de la santé pour effectuer la surveillance des maladies et améliorer la prévention, notamment pour la maladie de Lyme, le virus du Nil occidental et d'autres maladies qui augmenteront au Canada en raison des changements climatiques. En collaborant avec les autorités sanitaires provinciales et territoriales, le gouvernement du Canada peut surveiller les tendances à l'échelle nationale et appuyer davantage les provinces et les territoires à prendre des mesures fondées sur des données probantes pour protéger la santé de tous.

Les autorités sanitaires de tout le Canada ont établi des partenariats qui seront essentiels à l'adaptation aux changements climatiques. En s'appuyant sur cette collaboration existante entre le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et territoriaux et les autorités locales et autochtones de la santé, il sera nécessaire que les systèmes de santé s'adaptent et remplissent leur rôle dans la protection de la santé de l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens.

Handicap, accessibilité et inclusion pour l'adaptation

Pour réaliser les priorités du Canada en matière d'adaptation, il faut inclure les groupes historiquement marginalisés dans les processus décisionnels afin que les mesures soient inclusives et accessibles à l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens. La recherche montre que les Canadiennes et Canadiens handicapés sont exposés à de plus grands risques climatiques, notamment une augmentation du taux de mortalité attribuable à des phénomènes météorologiques extrêmes. Les gouvernements et l'industrie devront prendre des mesures pour tenir compte des personnes handicapées et les inclure dans les plans du Canada visant l'adaptation aux changements climatiques afin de contrer ces risques disproportionnés.

Pour les personnes handicapées, leur exclusion de la planification de l'adaptation aux changements climatiques peut être une question de vie ou de mort. Dans le cadre de la Stratégie nationale d'adaptation, le gouvernement du Canada s'est engagé à offrir des possibilités aux partenaires, aux intervenants, aux collectivités autochtones, et aux homologues provinciaux et territoriaux afin de mettre en place des mesures inclusives qui répondent aux besoins uniques des personnes handicapées.

À l'avenir, les mesures clés pourraient comprendre :

- la mise en œuvre d'une perspective des personnes handicapées pour les futurs programmes et initiatives, notamment l'harmonisation avec la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées et la *Loi canadienne sur l'accessibilité*;
- les personnes handicapées sont incluses dans les structures de gouvernance de l'adaptation pour refléter le principe « Rien sans nous »;
- la conception réfléchie de programmes d'infrastructure visant à améliorer l'accessibilité tout en atteignant les objectifs d'atténuation du climat;
- les systèmes de communication et d'alerte précoce tiennent compte des besoins des personnes handicapées partout au Canada.



3.3 Nature et biodiversité

Ministères et organismes fédéraux qui dirigent l'action

- Agriculture et Agroalimentaire Canada
- Environnement et Changement climatique Canada
- Pêches et Océans Canada
- Ressources naturelles Canada
- Parcs Canada

Objectifs

Nature et biodiversité 1 Les activités humaines sont transformées afin de freiner et d'inverser la perte de biodiversité, et de renforcer la connectivité et la résilience des écosystèmes.

Nature et biodiversité 2 Les écosystèmes les plus touchés par les changements climatiques sont surveillés, restaurés et gérés de manière à garantir leur viabilité et leur capacité d'adaptation.

Nature et biodiversité 3 Les gouvernements, les organisations et les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis ont la possibilité et les moyens de poursuivre des priorités autodéterminées pour les initiatives d'intendance des écosystèmes afin de s'adapter aux changements climatiques.

Nature et biodiversité 4 L'utilisation de solutions fondées sur la nature est accélérée pour accroître la résilience et maximiser les avantages connexes tels que la réduction du stress sur les infrastructures grises, et l'augmentation des avantages sociaux liés à la nature, et l'atténuation du changement climatique.

Nouvelles mesures

33. S'attaquer aux répercussions des changements climatiques sur les ressources en eau douce en établissant une nouvelle **Agence canadienne de l'eau**, en investissant dans un **plan d'action renforcé sur l'eau douce** et en **modernisant la Loi sur les ressources en eau du Canada** afin de refléter la réalité de l'eau douce au Canada.

Mesures existantes

34. Continuer d'offrir le **Fonds pour des solutions climatiques naturelles**, y compris le Programme 2 milliards d'arbres, le Fonds des solutions climatiques axées sur la nature et les Solutions agricoles pour le climat, afin de tirer parti de la capacité inhérente des écosystèmes naturels à séquestrer et stocker le carbone et à réduire les concentrations atmosphériques de gaz à effet de serre.
35. Continuer à exécuter le **Patrimoine naturel du Canada amélioré** pour la conservation des terres et des eaux douces du Canada, la protection des espèces, la promotion de la

réconciliation avec les Autochtones et l'amélioration de l'accès à la nature pour les Canadiens.

36. Continuer à exécuter le Programme de conservation marine afin de poursuivre les efforts pour atteindre notre objectif national de conservation de 25 % des terres et des eaux du Canada d'ici à 2025 et 30 % de chacun d'ici à 2030.
37. Continuer d'exécuter le **Programme national des corridors écologiques** pour appuyer l'établissement et la reconnaissance de corridors écologiques dans des zones clés partout au Canada afin d'aider les espèces à s'adapter aux changements climatiques et de contribuer à arrêter et à inverser la perte de biodiversité.
38. Continuer d'offrir le **Fonds de restauration des écosystèmes aquatiques** afin d'appuyer les activités de restauration qui répondront aux répercussions des changements climatiques sur les milieux côtiers et marins.

La nécessité d'agir maintenant

La nature et les changements climatiques sont inextricablement liés. Les changements climatiques sont un facteur clé de la dégradation et du changement des écosystèmes et de la perte de biodiversité – les espèces et les habitats dont elles dépendent changent et, dans certains cas, disparaissent en réponse aux changements climatiques. Les écosystèmes dégradés par l'augmentation des températures, les inondations et les feux de forêt, à leur tour, rendent les Canadiennes et Canadiens plus vulnérables à ces mêmes dangers et impacts climatiques. En même temps, la nature est aussi l'un de nos plus grands alliés dans la lutte contre ces changements, car elle aide à protéger les collectivités contre les répercussions connexes.

L'adaptation aux changements climatiques et la nature se recoupent de deux grandes façons. Premièrement, les avantages fournis par des écosystèmes sains peuvent être mis à profit pour améliorer la résilience des particuliers aux changements climatiques (p. ex., restauration et protection des terres humides pour atténuer les inondations). Il peut s'agir de l'adaptation axée sur la nature. Deuxièmement, comme l'environnement naturel du Canada est lui-même vulnérable aux impacts climatiques, nous devons nous assurer que les écosystèmes sont résilients au climat. Il s'agit de la résilience des écosystèmes, ou de l'adaptation axée sur la nature, qui peut aider à restaurer, à protéger et à maintenir les avantages essentiels que la nature nous fournit, comme la nourriture, l'eau propre, l'air propre, le sol productif, la lutte antiparasitaire naturelle, la pollinisation, le contrôle des inondations et de l'érosion, et la séquestration et le stockage du carbone.

Il est urgent d'agir à tous les niveaux sur ces deux fronts pour accroître la résilience des écosystèmes tout en préservant le patrimoine naturel du Canada.

Rôles du gouvernement fédéral en matière de nature et de biodiversité

Les mesures décrites ci-dessus sont en grande partie des programmes conventionnels visant à restaurer et à protéger la nature. Les objectifs d'adaptation peuvent être appuyés comme avantage conjoint de ces programmes puisque les écosystèmes sains et fonctionnels ont tendance à être plus résilients aux impacts climatiques et, par conséquent, ils peuvent réduire les dommages causés par les impacts climatiques dans les régions avoisinantes. Cependant, à

mesure que l'urgence de s'adapter augmente, il est essentiel que les efforts à tous les niveaux en matière de conservation et de biodiversité tiennent compte plus directement des efforts d'adaptation et les soutiennent. Il ne suffit plus que l'adaptation soit mise de l'avant simplement pour profiter des efforts plus vastes.

Le gouvernement fédéral partage la compétence sur la nature avec les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux et les Autochtones. À cet égard, il s'agit d'une occasion pour les gouvernements, les Autochtones et les secteurs à but lucratif et sans but lucratif de travailler ensemble ouvertement et d'appuyer des résultats plus solides à l'intersection de la nature et de l'adaptation, en s'appuyant sur les collaborations positives et étendues, les partenariats et les investissements existants.

Le gouvernement fédéral a un rôle clé à jouer dans l'intendance et la gestion des terres et des eaux au Canada, et a fixé des objectifs nationaux en matière de biodiversité en réponse aux objectifs mondiaux récemment adoptés dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique. Ces objectifs comprennent la conservation d'un quart des terres du Canada et d'un quart de ses océans d'ici 2025, et la conservation de 30 % d'ici 2030. Le gouvernement du Canada s'efforce d'atteindre ces objectifs avec ses partenaires, notamment en créant des habitats plus sains pour les espèces en péril et en améliorant l'environnement naturel du Canada.

Le gouvernement du Canada travaillera bilatéralement avec les provinces et les territoires et explorera la façon de tirer parti des programmes de conservation existants pour favoriser plus directement les résultats en matière d'adaptation. Par ailleurs, le gouvernement du Canada travaillera en étroite collaboration avec les partenaires et les collectivités autochtones pour gérer et protéger les terres et les écosystèmes fédéraux qui constituent des terres de réserve ou des territoires traditionnels.

Le gouvernement du Canada joue un rôle important à l'appui de la mise en œuvre des objectifs et des cibles pertinents en matière d'adaptation du [Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal](#) (CMBKM), adopté en décembre 2022 à la 15^e réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies (ONU). Ce cadre historique soutient la réalisation des Objectifs de développement durable de l'ONU et s'appuie sur le plan stratégique précédent de la Convention. Afin d'orienter la mise en œuvre nationale du CMBKM, le gouvernement du Canada dirige l'élaboration de la Stratégie sur la biodiversité de 2030 afin d'atteindre les objectifs du Canada de freiner et inverser la perte de biodiversité d'ici 2030, et sur la bonne voie pour vivre en harmonie avec la nature d'ici 2050. La Stratégie pour la biodiversité de 2030 contribuera à la mise en œuvre des objectifs d'adaptation aux changements climatiques dans le système de la nature et de la biodiversité de la Stratégie nationale d'adaptation.



3.4 Infrastructures

Ministères et organismes fédéraux qui dirigent l'action

- Services aux Autochtones Canada
- Infrastructure Canada
- Conseil national de recherches du Canada
- Conseil canadien des normes
- Transports Canada

Objectifs

Infrastructures 1 Des processus de normes techniques, de planification et de prise de décisions ont été mis à jour ou élaborés dans le but d'intégrer les changements climatiques dans toutes les décisions relatives à la localisation, la planification, la conception, la gestion, l'adaptation, l'exploitation et l'entretien des systèmes d'infrastructure tout au long de leur cycle de vie.

Infrastructures 2 Les décisions relatives aux infrastructures publiques et privées sont fondées sur des évaluations à l'échelle du système des risques liés aux changements climatiques actuels et émergents et sur la planification de ces risques.

Infrastructures 3 Les décisions relatives aux infrastructures donnent la priorité aux avantages pour les populations marginalisées et les collectivités les plus exposées aux effets des changements climatiques.

Infrastructures 4 Tous les nouveaux investissements dans les infrastructures appliquent des critères de résilience et adoptent des orientations, des normes et des données de conception futures en matière de changements climatiques afin de maximiser les avantages à long terme des résultats en matière d'infrastructure.

Mesures nouvelles ou élargies

39. Offrir le **Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes (FAAC)** pour aider les collectivités à demeurer résilientes aux phénomènes extrêmes, comme les inondations, les feux de forêt et la sécheresse, en investissant dans des projets d'infrastructure structurelle et naturelle qui accroissent la résilience aux changements climatiques.
40. Exécuter l'**Initiative sur l'environnement bâti résilient aux changements climatiques** et le **Programme de normes pour des infrastructures résilientes** pour obtenir les connaissances nécessaires pour adapter l'infrastructure publique du Canada, au besoin, éclairer les changements aux codes du bâtiment et des infrastructures et créer des guides, des normes, des outils et des solutions techniques pour la résilience aux changements climatiques, en s'appuyant sur le travail de base effectué dans le cadre de

la récente Initiative sur les immeubles résilients aux changements climatiques et les infrastructures publiques de base.

41. Investir 643 millions de dollars dans le cadre d'une **Initiative Soutenir des infrastructures résilientes** afin d'intensifier les mesures existantes, comme le FAAC (supplément de 489 millions de dollars) et l'élaboration de codes, de normes et de lignes directrices tenant compte du climat (supplément de 60 millions de dollars), et d'accélérer le soutien à des décisions et des investissements à long terme mieux informés dans le contexte d'un climat changeant. L'initiative comprend environ 95 millions de dollars pour élaborer une **nouvelle trousse à outils sur le climat accessible au public et des services et des soutiens directs** qui augmentent les données, les connaissances et les connaissances; promouvoir l'utilisation d'approches normalisées pour les infrastructures à faible émission de carbone et résilientes au climat; et en fin de compte aider à façonner les décisions d'investissement en capital. Dans le cadre de cette initiative, Infrastructure Canada a indiqué son intention de donner l'exemple en exigeant des objectifs de résilience climatique dans ses programmes de financement futurs.

Pleins feux sur la réussite : Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes d'Infrastructure Canada

En date de mai 2023, le FAAC avait engagé un total de 2,3 milliards de dollars pour 83 projets d'infrastructure bâtie et naturelle à l'échelle du pays qui aident les collectivités à mieux se préparer et à mieux résister aux répercussions potentielles des catastrophes naturelles, à prévenir les défaillances des infrastructures et à protéger les Canadiennes et Canadiens. Voici quelques exemples de projets approuvés à ce jour :

- Le FAAC a engagé 214 millions de dollars en financement fédéral pour assurer la sécurité et la durabilité à long terme du réseau d'approvisionnement en eau de la Ville d'Iqaluit au Nunavut grâce à l'excavation du réseau et à la création d'un nouveau réservoir permettant d'améliorer le réseau de distribution d'eau de la Ville. Les infrastructures nouvelles et améliorées seront construites pour atténuer les répercussions actuelles et futures des changements climatiques, notamment la fonte du pergélisol et les sécheresses graves.
- Le FAAC investit \$12,2 millions de dollars dans la collectivité de Gwa'sala-'Nakwaxda'xw, près de Port Hardy, en Colombie-Britannique, pour installer des digues maritimes et fluviales et rehausser le pont de la rivière Tsulquate. Le projet aidera à protéger les résidents de la région contre les inondations côtières et fluviales et l'élévation du niveau de la mer, tout en maintenant l'accès continu aux services essentiels.
- Le FAAC a versé 16 millions de dollars à la Ville de Victoriaville, au Québec, pour protéger et sécuriser l'approvisionnement en eau potable de la Ville. Le projet augmentera la résilience aux sécheresses et aidera à protéger les résidents contre les incendies en réduisant le nombre de résidents qui n'ont pas accès à des services essentiels. Il aidera également à réduire les pertes économiques locales, tout en améliorant la capacité de stockage de l'eau de la collectivité.

Mesures existantes

42. Offrir le **Fonds pour les infrastructures naturelles** afin d'appuyer des projets qui utilisent des approches d'infrastructures naturelles ou hybrides pour protéger l'environnement, soutenir des collectivités saines et résilientes et contribuer à la croissance économique et à la création d'emplois.
43. Continuer d'offrir le **Fonds des corridors commerciaux** nationaux afin d'appuyer des projets d'infrastructure qui aident à la fluidité et à la résilience des chaînes d'approvisionnement en transport du Canada et des grands corridors commerciaux, y compris pour résister aux effets des changements climatiques.
44. Continuer à offrir le **Fonds d'infrastructure des Premières Nations** pour appuyer la réduction des risques de catastrophe aux infrastructures dans les réserves afin de promouvoir la santé et la sécurité des collectivités, de protéger les infrastructures et de soutenir la résilience des collectivités.
45. Continuer d'exécuter le **Programme d'immobilisations et d'entretien** pour s'attaquer aux risques liés au climat pour les collectivités des Premières Nations dans les réserves.

La nécessité d'agir maintenant

Les infrastructures constituent l'épine dorsale matérielle de nos vies et de nos collectivités. Elles nous permettent d'avoir accès à des services essentiels, notamment les transports, les soins de santé, les services publics, les communications et le commerce. Notre infrastructure comprend des infrastructures bâties, comme des maisons, des ponts et des barrages, ainsi que des infrastructures naturelles, comme des milieux humides, des marais salés et des forêts urbaines. Les environnements bâtis dans lesquels nous vivons entraînent également des répercussions importantes sur la santé et le bien-être de nos collectivités et peuvent favoriser une meilleure résilience en cas de changements climatiques ou d'urgence.

Les changements climatiques entraînent des répercussions sur les systèmes et les services d'infrastructure, notamment sur les biens individuels, mais aussi des répercussions en cascade qui peuvent entraîner des pertes de vie, des dommages coûteux aux collectivités et la perturbation des services essentiels. Les collectivités autochtones et du Nord sont particulièrement vulnérables aux dangers liés au climat et aux autres dangers naturels en raison de leur éloignement, de leur taille, de leurs infrastructures inadéquates, de leurs conditions socioéconomiques, de leur accès limité aux ressources de gestion des urgences et à la capacité communautaire. Ces risques liés au climat sont exacerbés par le vieillissement de la base d'actifs dans les réserves et l'arriéré considérable des travaux de réparation et de remplacement.

La vaste mobilisation tout au long du processus de la SNA a fait ressortir plusieurs défis à relever en matière d'infrastructures dans le cadre de l'approche élargie de l'adaptation aux changements climatiques à l'échelle du Canada. Cela inclut les suivants :

- Les décisions en matière d'infrastructures sont encore fondées sur des données et des pratiques historiques sur le climat qui ne tiennent pas compte des risques et des répercussions climatiques futurs, ce qui se traduit par des constructions de nouvelles infrastructures vulnérables aux changements climatiques.

- La prise de décisions en matière d'infrastructures, de la planification à l'exploitation et à l'entretien, se fait en fonction de chaque actif dans une perspective à court terme, sans tenir compte des interdépendances et des avantages à long terme des systèmes et des services d'infrastructure, ce qui réduit les possibilités de renforcer la résilience systémique.
- Les changements climatiques rendent la situation encore plus difficile pour les personnes et les collectivités qui doivent composer avec des vulnérabilités préexistantes et des inégalités systémiques liées aux infrastructures, comme les déficits en matière d'infrastructure et les écarts en matière de financement.
- Les investissements dans les infrastructures ne maximisent pas les avantages à long terme, notamment la résilience aux changements climatiques, car les investisseurs privés et publics n'ont pas accès à une approche systématique et éclairée pour orienter intentionnellement la répartition des fonds publics et privés.

Pleins feux sur la réussite : Initiative sur les bâtiments résilients aux changements climatiques et les infrastructures publiques de base

Entre 2016 et 2021, Infrastructure Canada (INFC) a investi 42,5 millions de dollars dans l'*Initiative sur les bâtiments résilients aux changements climatiques et les infrastructures publiques de base*, qui a permis d'entreprendre des travaux novateurs visant à intégrer la résilience aux changements climatiques dans la conception, les guides et les codes des bâtiments et des infrastructures. Les principaux produits livrables comprenaient 34 normes nouvelles ou mises à jour, 22 nouveaux documents d'orientation nationaux, des mises à jour aux principaux codes du Canada, et des données climatiques prospectives de calibre mondial pour plus de 660 emplacements au Canada qui seront utilisés par les codes et les normes du bâtiment et de l'infrastructure, des lignes directrices pour les bâtiments résistants aux inondations et un *Guide national sur les incendies en milieu périurbain* (le Guide).

Le Guide contient entre autres des directives sur l'évaluation des risques et du niveau d'exposition, la gestion de la végétation, les travaux de construction, la planification urbaine et les ressources communautaires ainsi que la planification d'urgence et la sensibilisation. Une *analyse des répercussions de la mise en œuvre du Guide* (en anglais) a été commandée par le Conseil national de recherches et dirigée par l'Institut de prévention des sinistres catastrophiques. Elle a révélé que l'adoption nationale du Guide devrait permettre d'économiser jusqu'à 4 \$ pour chaque dollar investi.

De plus, le Conseil des académies canadiennes a déterminé que le secteur des infrastructures est le secteur présentant le potentiel de résilience aux changements climatiques le plus important au Canada, en fonction de la proportion de dommages qui peuvent être évités grâce à des politiques et des programmes d'adaptation en appui à des solutions proactives et préventives.

Rôles du gouvernement fédéral dans les infrastructures résilientes

L'adaptation des infrastructures du Canada exige un effort de l'ensemble de la société, car les provinces, les territoires et les municipalités possèdent et exploitent la majorité des infrastructures au Canada. Cet effort comprendra l'adoption et la mise en œuvre de décisions clés concernant l'aménagement du territoire et les codes du bâtiment, ainsi que la construction

et l'entretien de l'infrastructure publique de base sur laquelle comptent les Canadiennes et Canadiens et nos collectivités.

Le gouvernement fédéral fait des investissements importants pour faire progresser les infrastructures résilientes aux changements climatiques, notamment en passant du savoir à l'action. Il s'agit des engagements à produire des données, des preuves et des connaissances pour prendre des décisions éclairées en matière de planification, mettre à jour les codes nationaux du bâtiment, les normes et les lignes directrices pour tenir compte des changements climatiques, des risques connexes et des investissements en immobilisations afin de répondre. Le gouvernement du Canada demeurera un partenaire solide des provinces, des territoires, des municipalités et d'autres intervenants pour répondre à leurs priorités en matière d'infrastructures.

Le gouvernement du Canada s'est engagé à combler d'ici 2030 les lacunes en matière d'infrastructures essentielles entre les collectivités autochtones et non autochtones. Dans le cadre de cet engagement, le ministre des Services aux Autochtones a été chargé de travailler avec ses partenaires à l'amélioration de l'infrastructure communautaire des collectivités des Premières Nations afin d'assurer une approche uniforme, de haute qualité et fondées sur des distinctions de la prestation des services, y compris pour s'assurer que l'infrastructure dans les réserves est résiliente aux changements climatiques. La capacité de transporter les matériaux de construction de façon fiable vers les collectivités éloignées et isolées est essentielle pour faire en sorte que l'écart d'infrastructure soit comblé à mesure que les routes d'hiver deviennent de moins en moins fiables, de même que la prévisibilité et la capacité de planifier et d'exécuter des projets d'infrastructure.

La résilience aux changements climatiques sera une priorité clé alors que le gouvernement du Canada travaille à la prochaine génération d'investissements dans les infrastructures. Dans l'avenir, les domaines possibles d'activités fédérales élargies dans le secteur de l'infrastructure comprennent :

- Comblent l'écart d'action et de financement grâce à un soutien accru aux immobilisations;
- Établir des critères de résilience dans les investissements fédéraux en matière d'infrastructures;
- Favoriser des approches systémiques pour tenir compte des interdépendances entre les actifs et accroître la résilience.



3.5 Économie et travailleurs

Ministères et organismes fédéraux qui dirigent l'action

- Agriculture et Agroalimentaire Canada
- Emploi et Développement social Canada
- Bureau du surintendant des institutions financières
- Ressources naturelles Canada
- Transports Canada

Objectifs

Économie et travailleurs 1 La recherche permet de faire progresser l'analyse de rentabilité de l'adaptation, et les connaissances sont accessibles, sur mesure, adaptées sur le plan culturel et utiles.

Économie et travailleurs 2 Les instruments politiques et financiers fournissent les bonnes incitations et suppriment les facteurs dissuasifs pour une adaptation proactive.

Économie et travailleurs 3 Le Canada dispose d'une main-d'œuvre qualifiée, diversifiée et adaptable, soutenue par l'éducation, la formation, le développement des connaissances et des compétences pour répondre aux effets futurs des changements climatiques, y compris au sein des économies autochtones et nordiques.

Économie et travailleurs 4 Les secteurs économiques les plus vulnérables aux effets des changements climatiques évaluent régulièrement les effets climatiques sur l'environnement opérationnel et intègrent des considérations d'adaptation dans les décisions.

Économie et travailleurs 5 L'adaptation accroît la résilience et la fiabilité des chaînes d'approvisionnement du Canada face aux effets des changements climatiques, ce qui renforce la compétitivité du pays et favorise une croissance économique solide et durable.

Mesures du gouvernement du Canada

Mesures nouvelles ou élargies

46. Mettre en œuvre le **Programme des collectivités côtières résilientes aux changements climatiques** pour accroître la résilience des collectivités le long des côtes du Canada en appliquant une nouvelle approche systémique aux projets intégrés à l'échelle régionale.
47. Accroître la résilience des chaînes d'approvisionnement du Canada grâce aux travaux entrepris dans le cadre de la **Stratégie nationale sur la chaîne d'approvisionnement**.
48. Mettre en œuvre le **Partenariat canadien pour une agriculture durable** afin de renforcer la concurrence, l'innovation et la résilience du secteur agricole et

agroalimentaire canadien, par l'entremise de programmes fédéraux, provinciaux et territoriaux (FPT) à coûts partagés (y compris le nouveau Programme des paysages agricoles résilients), de programmes de sciences et d'innovation et de programmes FPT de gestion des risques de l'entreprise.

Mesures existantes

49. Continuer de mettre en œuvre le **Programme d'adaptation aux changements climatiques** afin de doter les décideurs des connaissances nécessaires à la prise de décisions et de former le personnel qualifié et professionnel nécessaire à la conception et à la mise en œuvre des mesures d'adaptation.
50. Élaborer des analyses de données, des évaluations des risques et des **analyses de scénarios pour comprendre les risques physiques liés au climat** dans les institutions financières, par le biais de travaux menés par le Bureau du surintendant des institutions financières et la Banque du Canada.
51. Continuer à mettre en œuvre le **Programme d'exploitation minière résilient aux changements climatiques** afin de mener des recherches et de planifier la gestion des principaux risques climatiques pour le secteur minier.
52. Comprendre et atténuer les risques complexes auxquels font face les réseaux ferroviaires et les chaînes d'approvisionnement du Canada en raison des changements climatiques et des phénomènes météorologiques extrêmes dans le cadre du **Programme d'adaptation aux changements climatiques du réseau ferroviaire**.
53. Soutenir les secteurs économiques clés dans la mise en œuvre de solutions pour répondre aux besoins actuels et émergents en matière de main-d'œuvre par l'entremise du **Programme d'appui aux solutions sectorielles pour la main- d'œuvre**.
54. Continuer d'offrir le **Fonds d'action à la ferme pour le climat des Solutions agricoles pour le climat** afin d'aider les agriculteurs à adopter des pratiques de gestion bénéfiques.
55. Continuer de mettre en œuvre l'initiative des **Laboratoires vivants des Solutions agricoles pour le climat** afin d'élaborer, de mettre à l'essai et de surveiller des pratiques de gestion bénéfiques dans les exploitations agricoles, afin de réduire l'empreinte environnementale du Canada et d'améliorer la résilience climatique.

Pleins feux sur la réussite : Appui aux mesures à la ferme dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture

Dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont appuyé des programmes à frais partagés axés sur l'élaboration de plans agroenvironnementaux (ou l'équivalent) et la prestation de programmes d'encouragement à l'adoption de pratiques de gestion bénéfiques à la ferme. En date du 31 mars 2022, un total de 26 174 projets de pratiques de gestion bénéfiques avaient été achevés, dont 13 896 (53 %) appuyaient directement des éléments d'adaptation aux changements climatiques, notamment des mesures comme l'amélioration de l'approvisionnement et de la rétention de l'eau à la ferme, de l'équipement et une gestion d'irrigation plus efficaces et l'adoption de pratiques de santé des sols comme la conservation et l'ensemencement sans labour.

La nécessité d'agir maintenant

Le Canada est en concurrence dans une économie mondiale où les répercussions locales, régionales et nationales des changements climatiques, ainsi que les mesures que nous prenons pour nous adapter, touchent les collectivités et les entreprises. Les répercussions se font sentir au-delà des frontières provinciales, territoriales et internationales. Par exemple, le dégel du pergélisol affecte la stabilité des bâtiments et des infrastructures, les activités minières et l'accès aux marchés, ainsi que la sécurité alimentaire pour ceux qui dépendent d'un accès fiable aux routes traditionnelles. Certains secteurs, notamment la foresterie, l'agriculture, les pêches et les transports, sont exposés à des niveaux de risque plus élevés, mais les répercussions sur les travailleurs, le commerce et les chaînes d'approvisionnement auront un effet sur l'ensemble de l'économie, et, en fin de compte, sur tous les ménages. Il est essentiel de veiller à ce que les travailleurs et les entreprises du Canada soient résilients aux changements climatiques et capables de devenir des chefs de file dans un monde qui s'oriente vers la carboneutralité.

Les collectivités rurales ont des économies informelles fortes, des réseaux sociaux et des liens avec la terre (des communautés et des cultures qui sont essentielles à la résilience), mais elles disposent habituellement de moins de ressources pour s'adapter aux changements climatiques que les régions urbaines. Par exemple, les changements climatiques entraînent des répercussions importantes sur le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire, alors que les agriculteurs subissent déjà la dévastation causée par des sécheresses, des inondations et des feux de forêt de plus en plus fréquents. Ces impacts ont des liens transversaux avec la santé, la sécurité alimentaire, le transport et l'environnement naturel, ainsi qu'avec la viabilité économique à long terme du secteur, des agriculteurs et des collectivités rurales.

L'exposition aux risques liés aux changements climatiques, comme la chaleur extrême ou les vecteurs de maladies, fait partie des défis auxquels les travailleurs canadiens et leurs familles sont de plus en plus confrontés. Parallèlement, la demande d'emplois durables et de travailleurs compétents et qualifiés augmente dans les secteurs qui mèneront à la transformation vers une économie sans émission de carbone et résiliente aux changements climatiques.



Figure 4 : Exemples de risques climatiques touchant des secteurs clés de l'économie canadienne.³

Comme les changements climatiques menacent toutes les facettes de l'économie canadienne, la détermination et la gestion des risques physiques liés au climat doivent devenir une pratique.⁴ Par exemple, les phénomènes climatiques peuvent perturber les activités essentielles lorsque des biens matériels sont endommagés, augmenter le nombre de réclamations d'assurance découlant de dommages aux propriétés et menacer la valeur des investissements, comme l'immobilier commercial. Grâce aux divulgations liées au climat, les entreprises et les collectivités sont encouragées à analyser les données, à mieux les comprendre et à adopter des stratégies d'adaptation aux risques climatiques.

Le gouvernement du Canada s'est engagé à adopter une déclaration obligatoire des risques financiers liés au climat dans un vaste éventail de secteurs de l'économie canadienne, conformément aux recommandations du Groupe de travail international sur les divulgations financières liées au climat, et la communauté financière tient de plus en plus compte du risque climatique dans les décisions d'investissement, comme le coût d'emprunt. L'accès à des données, à des mesures et à des renseignements fiables sur les changements climatiques sera également essentiel pour aider le secteur financier à évaluer les risques liés aux changements climatiques et à mobiliser des capitaux privés pour des investissements efficaces en matière d'adaptation.

Toutefois, les particuliers, les collectivités ou les entreprises qui sont vulnérables aux répercussions des changements climatiques peuvent également avoir plus de difficulté à accéder au capital financier nécessaire pour financer les mesures d'adaptation. Comme toutes les mesures d'adaptation, les bonnes solutions pour gérer les risques financiers et économiques devront mettre l'accent sur l'équité et la résilience.

Promouvoir la finance durable pour un Canada résilient

L'atteinte des objectifs du Canada en matière d'adaptation aux changements climatiques nécessitera des investissements importants au-delà du secteur public. Le secteur financier canadien a un rôle important à jouer dans l'accélération de la résilience climatique au Canada. Le Conseil d'action en matière de finance durable et le Bureau du surintendant des institutions financières dirigent deux initiatives pertinentes.

Conseil d'action en matière de finance durable

En mai 2021, le gouvernement du Canada a lancé le *Conseil d'action en matière de finance durable* pour aider à diriger le secteur financier canadien vers l'intégration de la finance durable dans les pratiques normalisées de l'industrie.

Le mandat du Conseil consiste à fournir des commentaires au secteur financier sur l'élaboration d'une infrastructure de marché fondamentale, notamment l'amélioration de la divulgation financière liée au climat, la définition des investissements verts et de transition et l'amélioration des données et des analyses climatiques. Le mandat demande également au Conseil d'élaborer des stratégies visant à harmoniser le capital du secteur privé avec la transition vers la carboneutralité et d'en faire rapport, avec l'appui de l'Institut climatique du Canada et en collaboration avec le Groupe consultatif pour la carboneutralité.

Le Conseil fera de la divulgation de renseignements financiers liés au climat sa priorité et fournira des conseils sur les moyens les plus efficaces de mettre en œuvre l'engagement du gouvernement à l'égard de l'application des divulgations obligatoires liées au climat dans un large éventail de l'économie canadienne.

Bureau du surintendant des institutions financières

Les changements climatiques entraînent également des risques physiques pour les entreprises. Ils endommagent les actifs, réduisent la productivité et affectent la santé des travailleurs. La divulgation de risques comme l'exposition aux inondations, à la chaleur extrême ou à l'érosion côtière dans le cadre d'une divulgation financière régulière est essentielle pour aider les investisseurs à prendre des décisions intelligentes et stables. À cette fin, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) a élaboré une *ébauche de lignes directrices* pour aider les institutions financières sous réglementation fédérale à accroître leur résilience aux risques liés aux changements climatiques et à les gérer.

Les lignes directrices du BSIF énoncent les risques de responsabilité, les risques juridiques qui découlent de l'incapacité des institutions financières de gérer les risques, les horizons temporels au cours desquels les risques se manifestent, les différentes expressions de risque financier (risques de crédit, de marché, d'assurance, de liquidité ainsi que risques stratégiques, opérationnels et de réputation), et même le risque existentiel pour la viabilité à long terme des institutions. Les lignes directrices du BSIF énumèrent les occasions de renforcer la résilience pour répondre aux vulnérabilités des modèles d'affaires, des opérations et, en fin de compte, du bilan grâce à un travail holistique fondé sur des données empiriques.

Ces mesures visent à établir un marché financier durable qui fonctionne et qui donnera confiance aux investisseurs au Canada, protégera la résilience du secteur financier canadien dans les années à venir et assurera la vigueur économique à long terme du Canada.

Rôles du gouvernement fédéral relativement à l'économie et aux travailleurs

Les changements climatiques stimulent de plus en plus la demande de travailleurs possédant les compétences nécessaires pour aider les entreprises et les collectivités à s'adapter. Le gouvernement fédéral doit faire sa part pour prévoir les perturbations plus fréquentes des chaînes d'approvisionnement, soutenir les industries exposées au climat et veiller à ce que les mesures économiques incitent les entreprises et les collectivités à s'adapter. Le gouvernement fédéral doit travailler en étroite collaboration avec les provinces et les territoires, les partenaires autochtones et d'autres intervenants, notamment le secteur financier et les organismes de réglementation financière, pour veiller à ce que les perturbations climatiques soient réduites au minimum dans l'ensemble de l'économie.

Les répercussions économiques des changements climatiques touchent plusieurs secteurs, disciplines et administrations. Un effort de collaboration est nécessaire pour relever les défis individuels et communs liés aux changements climatiques. Nous devons améliorer notre compréhension des défis communs afin d'accroître la mobilisation et de soutenir de meilleures décisions de la part des entreprises, des organismes de réglementation et des institutions financières, et d'harmoniser les intérêts des investisseurs avec les avantages à long terme d'une résilience accrue aux changements climatiques. Nous devons également veiller à ce que les collectivités et les groupes de population touchés par les répercussions des changements climatiques aient leur mot à dire dans l'élaboration de mesures et d'incitatifs financiers justes et équitables pour renforcer la résilience.

En général, la répartition des responsabilités en matière d'économie, notamment dans plusieurs secteurs exposés au climat, est une question d'échelle. Dans les secteurs des ressources naturelles, par exemple, le gouvernement du Canada appuie la science pour comprendre comment les changements climatiques peuvent influencer sur la gestion des terres et les décisions d'investissement. Il soutient également des conseils d'experts et des outils pour aider à évaluer les risques pertinents et les solutions disponibles, en plus de soutenir le renforcement des compétences et de l'expertise pour faire de l'adaptation un élément permanent du développement durable, concurrentiel et inclusif. Le gouvernement du Canada appuie également des professions clés comme les ingénieurs, les comptables et les gestionnaires des ressources naturelles qui déterminent ce qu'un spécialiste de l'adaptation doit savoir dans ces professions, et appuie l'élaboration d'une formation qui mène à des emplois verts qui traitent de l'adaptation aux changements climatiques.

Le soutien fédéral au savoir et à l'expertise se fait souvent en étroite collaboration avec les provinces et les territoires, les universités et d'autres organisations spécialisées, ce qui aide à cerner les nouveaux enjeux. D'autres initiatives de collaboration avec les provinces et les territoires visent à cerner les possibilités de croissance économique et de création d'emplois durables et à en tirer parti en tenant compte des aspects des changements climatiques qui sont propres à chaque région. Par exemple, le gouvernement du Canada organise des [tables régionales sur l'énergie et les ressources](#) qui mettent en œuvre une approche locale en matière de climat et d'énergie.

Dans le secteur financier, le gouvernement fédéral est responsable des institutions financières fédérales, comme les banques et les coopératives de crédit, et de la viabilité du système financier. Le gouvernement du Canada a également le pouvoir de créer des incitatifs financiers et fiscaux pour encourager les entreprises, les collectivités et les citoyens à investir dans leur propre résilience.



3.6 Connaissance et compréhension

Ministères et organismes fédéraux qui dirigent l'action

- Agriculture et Agroalimentaire Canada
- Agence spatiale canadienne
- Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord
- Environnement et Changement climatique Canada
- Pêches et Océans Canada
- Ressources naturelles Canada

Objectifs

Activités fondamentales 1 Une base factuelle solide pour l'adaptation est en place grâce au développement, à la gestion et à l'échange des données existantes et nouvelles, des connaissances (notamment les connaissances autochtones et locales), des analyses environnementales et socio-économiques et d'autres modes de connaissance.

Activités fondamentales 2 Les systèmes de connaissances et la science autochtones font l'objet d'investissements justes et durables, et un engagement éthique et équitable est maintenu dans la coproduction de connaissances sur l'adaptation, conformément aux protocoles de recherche et à la souveraineté des données des Premières Nations, des Inuits et des Métis.

Activités fondamentales 3 Tout le monde au Canada est informé des risques et des vulnérabilités climatiques. Les informations disponibles sont accessibles, faciles à comprendre et conçues pour différents publics.

Mesures nouvelles ou élargies

56. Élargir les données fondamentales, les renseignements, la science et les communications sur le climat grâce au programme **Données, services et évaluations climatiques prioritaires** afin de combler les lacunes prioritaires en matière de données climatiques qui empêchent les Canadiennes et Canadiens d'évaluer leur vulnérabilité et les risques liés aux changements climatiques.
57. Mettre en œuvre le **Programme de surveillance du climat dans les collectivités autochtones** pour aider les Autochtones à concevoir, à mettre en œuvre ou à élargir des projets communautaires de surveillance du climat à long terme.

Mesures existantes

58. Continuer à évaluer comment et pourquoi le climat du Canada change, les répercussions de ces changements sur nos collectivités, l'environnement et l'économie et la façon dont nous nous adaptons au moyen du **Processus d'évaluation nationale du Canada**.

59. Continuer à mettre en œuvre le **Centre canadien des services climatiques** pour fournir aux Canadiennes et Canadiens des données et des renseignements sur les risques climatiques afin d'éclairer la prise de décisions et la planification en l'adaptation.
60. Utiliser la **Science du climat 2050** pour orienter les investissements dans la science et la recherche sur les changements climatiques afin de combler les lacunes prioritaires en matière de science et de connaissances.
61. Continuer à mener des activités de modélisation climatique et des **activités fondamentales liées à la science du climat permettant d'éclairer l'évaluation des risques et la planification de l'adaptation** afin de fournir aux décideurs des renseignements sur les changements climatiques et les conditions météorologiques extrêmes.
62. Continuer de **répondre aux risques liés au climat** par l'entremise du Service météorologique du Canada, y compris fournir des prévisions météorologiques sur les phénomènes extrêmes, déployer des systèmes d'alerte rapide, et communiquer des renseignements essentiels sur le climat.
63. Éclairer la prise de décisions fondées sur des données probantes dans le domaine de la science du climat aquatique, notamment sur les pêches et les infrastructures côtières, au moyen du **Programme des services d'adaptation aux changements climatiques en milieu aquatique**.
64. Poursuivre l'exécution du **Programme d'amélioration des pratiques d'aménagement durable des forêts** pour surveiller l'état des forêts du Canada et en rendre compte.
65. Faire progresser la **Stratégie canadienne de l'observation de la Terre par satellite** pour appuyer la science, la modélisation et les services climatiques pour les Canadiennes et Canadiens.
66. Continuer de fournir en temps opportun des données et des analyses sur les conditions agroclimatiques qui ont une incidence sur les fermiers canadiens et le secteur agricole, comme l'**Outil de surveillance des sécheresses au Canada**.

La nécessité d'agir maintenant

Une solide base de données probantes, notamment des connaissances scientifiques et diverses méthodes de savoir, constitue le fondement de tous les efforts d'adaptation aux changements climatiques. Pour aider tous les Canadiennes et Canadiens à prendre des décisions éclairées en matière de changements climatiques, il faut que tous les secteurs et toutes les collectivités aient accès à des informations et des solutions pertinentes et pratiques. Il est essentiel de comprendre les changements climatiques actuels et futurs, ainsi que les mesures d'adaptation connexes, pour mettre en œuvre et accélérer les mesures ambitieuses nécessaires pour bâtir un Canada résilient aux changements climatiques maintenant et pour les générations futures.

Les Premières Nations, la Nation métisse et les Inuits possèdent des connaissances vieilles de milliers d'années et ils ont de l'expérience en matière d'intendance et d'adaptation à leurs environnements. En effet, ces collectivités observent, surveillent et communiquent activement les changements dans leurs collectivités et leurs territoires. Les systèmes de connaissances autochtones sont diversifiés et vivants et doivent être considérés de la même façon que les autres types de connaissances, notamment la science occidentale, lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre des solutions d'adaptation.

À l'échelle du gouvernement fédéral, le Canada produit et appuie des travaux de recherche et des données scientifiques de calibre mondial sur les changements climatiques et réalise de vastes évaluations nationales, comme des rapports produits dans le cadre de la série Le Canada dans un climat en changement et des rapports de groupes d'experts. Ils contribuent aux connaissances des changements climatiques et orientent les approches d'adaptation du Canada. Le gouvernement fédéral appuie également un réseau d'organisations régionales de services climatiques à l'échelle du pays afin de fournir aux Canadiennes et Canadiens des données, des outils et des renseignements pertinents pour intégrer les projections climatiques futures dans leur processus décisionnel et leurs pratiques commerciales.

La communauté scientifique du Canada a activement fait progresser la science des changements climatiques au fil des ans afin de veiller à ce que notre planification de l'atténuation et de l'adaptation soit éclairée par les meilleures données disponibles. Le processus Science du climat 2050 vise à mieux comprendre l'ampleur des besoins scientifiques et de connaissance en matière de changements climatiques au Canada. Des travaux récents ont été réalisés pour déterminer et établir les priorités des activités scientifiques les plus urgentes en matière de changements climatiques nécessaires au cours des cinq à dix prochaines années afin d'éclairer une action climatique prospective, efficace et ciblée. Les meilleures sciences et connaissances les plus à jour en matière de changements climatiques seront nécessaires pour atteindre les objectifs de carboneutralité du Canada et s'adapter aux répercussions les plus graves des changements climatiques.

Cependant, alors que les gouvernements, les collectivités et les entreprises s'efforcent d'améliorer les évaluations et les connaissances des risques liés aux changements climatiques pour s'y adapter, ils auront besoin de renseignements et de ressources plus détaillés et adaptés. La science et le savoir durables, itératifs et inclusifs sur les changements climatiques, ainsi que l'application de la science en données, en informations et en outils utilisables, sont essentiels pour approfondir notre base de connaissances sur la façon dont les changements climatiques auront une incidence sur le Canada et sur la façon dont nous pouvons nous adapter. Le gouvernement du Canada met en œuvre plusieurs mesures pour relever ce défi et fournir le soutien de base pour renforcer les connaissances et la résilience afin de répondre aux priorités dans tous les secteurs et dans toutes les régions.

Rôles du gouvernement fédéral en matière de connaissances et de compréhension

Le gouvernement du Canada fournit la plupart des infrastructures essentielles pour la recherche sur le climat et les programmes d'observation systématique à long terme au Canada. Par exemple, ECCC est l'une des seules institutions au Canada, et l'une des rares au monde, qui possède l'expertise scientifique et la capacité de prévoir et d'évaluer les effets des changements climatiques.

Le gouvernement s'est engagé à faire progresser la recherche scientifique par ses partenariats avec le milieu universitaire, qui contribuent de façon importante aux programmes climatiques canadiens. De plus, les systèmes de connaissances des Premières Nations, des Inuits et des Métis jouent un rôle clé dans l'élaboration de notre compréhension des répercussions des changements climatiques et des solutions. L'inclusion du leadership et du savoir autochtones dans la lutte contre les changements climatiques, tout en respectant la souveraineté et la propriété des connaissances et des données autochtones, est essentielle à la réalisation du changement transformationnel nécessaire pour répondre à la crise climatique.

Le gouvernement fédéral fournit également des données, des services et des évaluations climatiques de pointe pour comprendre les risques et la vulnérabilité aux risques liés au climat, ce qui est essentiel pour permettre à tous les ordres de gouvernement, aux intervenants et aux collectivités de prendre des mesures d'adaptation efficaces. La production et la diffusion continues des renseignements et de connaissances sur le climat sont essentielles pour éclairer une meilleure prise de décisions, élaborer des programmes et des services d'adaptation ciblés et faire progresser les objectifs de la SNA.



3.7 Outils et ressources

Ministères et organismes fédéraux qui dirigent l'action

- Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord
- Environnement et Changement climatique Canada
- Services aux Autochtones Canada

Objectifs

Activités fondamentales 4 Tout le monde au Canada a un accès équitable aux outils et au soutien nécessaires pour se préparer aux effets des changements climatiques, les réduire et y répondre.

Activités fondamentales 5 Un financement public et privé durable, suffisant et équitable est en place pour soutenir l'adaptation aux changements climatiques.

Activités fondamentales 6 La capacité d'adaptation locale, régionale et institutionnelle contribue à l'autosuffisance et à la participation aux actions d'adaptation.

Mesures nouvelles ou élargies

67. Élargir la portée du **Fonds municipal vert**, administré par la Fédération canadienne des municipalités, en fournissant 530 millions de dollars supplémentaires pour appuyer des projets communautaires locaux qui améliorent la résilience aux changements climatiques.
68. Continuer à exécuter le programme **Se préparer aux changements climatiques dans le Nord** pour offrir du financement permettant aux collectivités et aux organisations du Nord de répondre à des priorités d'adaptation qu'elles ont elles-mêmes déterminées tout en renforçant les capacités locales.
69. Continuer à exécuter le **Programme d'adaptation aux changements climatiques des Premières Nations** pour offrir du financement aux collectivités des Premières Nations situées sous le 60e parallèle pour évaluer les répercussions des changements climatiques et y réagir.

La nécessité d'agir maintenant

Les collectivités sont les premiers témoins des changements climatiques. En date de 2022, plus de 640 municipalités au Canada ont déclaré des « états d'urgence » en réponse aux graves répercussions des changements climatiques; ces municipalités se sont engagées à prendre des mesures pour protéger les Canadiennes et Canadiens. Les gouvernements locaux renforcent davantage leur résilience aux risques climatiques grâce à des plans d'adaptation et à des évaluations des risques, à la planification de l'utilisation des terres et à la construction d'infrastructures résilientes.

Bien que les mesures d'adaptation locales soient de plus en plus nombreuses à l'échelle du pays, le manque d'informations, de capacités et de ressources pour évaluer les risques et mettre en œuvre des solutions limite la capacité d'agir des collectivités. Les personnes qui sont le plus à risque d'être touchées par les changements climatiques, notamment les collectivités plus petites, éloignées et nordiques et les groupes historiquement marginalisés, ont besoin d'un soutien supplémentaire pour suivre le rythme de l'augmentation des répercussions climatiques.

Le gouvernement fédéral comble le déficit de ressources des collectivités de toutes tailles. Grâce à la prestation de financement et de ressources clés, le gouvernement du Canada fournit aux collectivités les outils et les ressources nécessaires pour diriger la lutte contre les changements climatiques à l'échelle locale en renforçant leur capacité d'adaptation et en les préparant davantage à la mise en œuvre de solutions d'adaptation à long terme.



3.8 Gouvernance et leadership

Ministères et organismes fédéraux qui dirigent l'action

- Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord
- Environnement et Changement climatique Canada
- Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

Objectifs

Activités fondamentales 7 Une gouvernance efficace pour l'adaptation aux changements climatiques est établie et inclut les personnes qui sont touchées de manière disproportionnée par les changements climatiques.

Activités fondamentales 8 Les Premières Nations, les Inuits et les Métis sont préparés et ont la capacité de faire face aux changements climatiques par des mesures d'adaptation autodéterminées qui sont ancrées dans leurs cultures, leurs préférences et leurs priorités communautaires.

Activités fondamentales 9 Les efforts d'adaptation améliorent les liens sociaux, réduisent l'isolement et soutiennent les pratiques et les lieux culturels pour améliorer la résilience globale de la collectivité aux changements climatiques.

Activités fondamentales 10 Des solutions novatrices, grâce à l'échange de pratiques exemplaires et à la coopération intergouvernementale, améliorent les résultats de l'adaptation dans tout le pays et positionnent le Canada comme un chef de file mondial dans le soutien de la résilience climatique.

Nouvelles mesures

70. Collaborer avec des partenaires internationaux et contribuer au **Centre d'excellence OTAN pour le changement climatique et la sécurité** à Montréal afin d'atténuer l'incidence des changements climatiques sur les activités militaires et d'analyser les nouveaux défis de sécurité liés au climat.

Mesures existantes

71. Faire progresser un **Programme de leadership climatique autochtone avec les partenaires des Premières nations, des Inuits et des Métis** en appuyant l'élaboration conjointe de feuilles de route pour les mesures autodéterminées pour s'adapter et renforcer la résilience aux répercussions des changements climatiques.
72. Mettre en œuvre l'**optique intégrée des changements climatiques** du gouvernement du Canada pour s'assurer que les considérations de changements climatiques sont intégrées dans le processus décisionnel du gouvernement fédéral.

73. Donner l'exemple en mettant en œuvre la **Stratégie pour un gouvernement vert** afin de s'assurer que les actifs, les services et les activités du gouvernement fédéral sont résilients aux changements climatiques et visent la carboneutralité.

La nécessité d'agir maintenant

Le gouvernement du Canada joue un rôle de leadership et de coordination dans les dossiers d'intérêt national, notamment l'adaptation aux changements climatiques. Compte tenu du chevauchement et de la différenciation des rôles de tous les partenaires et intervenants, une intervention fédérale à elle seule ne suffit pas pour relever les défis posés par les changements climatiques. Toutefois, les mesures fédérales demeurent un élément essentiel pour appuyer les mesures prises par tous les partenaires et intervenants afin de faire progresser l'établissement d'un Canada plus résilient aux changements climatiques. En prenant des mesures pour s'assurer que les actifs et les opérations du gouvernement fédéral sont résilients aux changements climatiques, cela peut encourager et inciter les autres à agir.

La coordination horizontale est également essentielle pour une approche fédérale intégrée et cohérente des sciences sur les changements climatiques. Par exemple, la mobilisation entreprise dans le cadre du processus SC2050 a souligné l'importance de favoriser la collaboration dans le domaine des sciences fédérales sur les changements climatiques. Même si le Canada dispose de « poches » de coordination scientifique axée sur la discipline ou la région, celles-ci sont fragmentées et insuffisantes pour fournir les données scientifiques multidisciplinaires nécessaires à l'adaptation et à la réalisation d'objectifs de carboneutralité.

Les provinces et les territoires du Canada ont compétence en matière de prise de décisions régionales et locales, de gestion des ressources naturelles et de planification communautaire. Plusieurs administrations mettent en œuvre des stratégies d'adaptation autonomes ou intègrent leur planification et leurs efforts dans des plans d'action plus vastes sur les changements climatiques.

Les Premières Nations, la Nation métisse et les Inuits sont des chefs de file dans la lutte contre les changements climatiques. Les Autochtones vivent sur les terres de l'Amérique du Nord et du Canada et en sont les gardiens depuis des temps immémoriaux. L'ampleur des connaissances, des valeurs et des visions du monde intergénérationnel est fondamentale pour comprendre le paysage vivant et guider l'action climatique. Les liens durables qui unissent plusieurs peuples et collectivités autochtones à la terre et à la culture sont une source de force et aideront à favoriser la capacité d'adaptation et la résilience aux changements climatiques.

Nous devons reconnaître qu'aucun ordre de gouvernement n'a tous les outils stratégiques nécessaires pour prendre toutes les mesures nécessaires afin de s'adapter aux répercussions des changements climatiques. En l'absence d'une orientation stratégique cohérente, ainsi que d'objectifs et de cibles correspondants pour cibler l'harmonisation à l'échelle de la société, tous les ordres de gouvernement seront de plus en plus exposés aux risques et aux répercussions liés au climat. La mise en œuvre de solutions exige la collaboration et la communication entre les divers acteurs et l'intégration de l'adaptation à tous les ordres de gouvernement. Par conséquent, une approche intégrée qui harmonise les efforts simultanés des ministères, des partenaires et de l'ensemble de la société, et qui en tire parti, sera essentielle pour appuyer les progrès de la SNA et atteindre les objectifs d'adaptation aux changements climatiques.

Rôles du gouvernement fédéral en matière de gouvernance et de leadership

Le gouvernement fédéral joue un rôle essentiel pour veiller à ce que les mesures d'adaptation à l'échelle du pays soient coordonnées et efficaces. Il s'agit notamment de réunir les gouvernements et les organisations pour harmoniser nos efforts collectifs, d'intégrer l'adaptation dans les activités et les décisions quotidiennes du gouvernement et de fournir une base scientifique solide pour appuyer l'action. Ces facteurs contribuent à instaurer des changements, mais des mesures complémentaires de la part d'autres acteurs dans des domaines ne relevant pas de la compétence fédérale sont nécessaires pour créer un changement transformationnel. Il s'agit notamment de l'aménagement du territoire pour tenir compte des risques liés aux changements climatiques, de la gestion durable des ressources naturelles et des soins de santé résilients au climat. Le gouvernement fédéral travaille en étroite collaboration avec ses partenaires au moyen de structures de gouvernance établies pour aider à harmoniser nos efforts collectifs (voir l'annexe 2).

Afin de soutenir l'avancement des priorités climatiques des Autochtones et l'adaptation aux changements climatiques, le gouvernement du Canada s'est engagé à renouveler les relations de nation à nation, entre les Inuits et la Couronne et de gouvernement à gouvernement avec les Premières Nations, la Nation métisse et les Inuits par des principes de reconnaissance des droits, de respect, de coopération et de partenariat.

Le gouvernement du Canada s'est engagé à faire progresser la réconciliation avec les Autochtones en appuyant l'action climatique autodéterminée. Grâce à l'élaboration du programme de leadership climatique autochtone, le gouvernement fédéral établira un programme d'action climatique et un cadre de collaboration avec les partenaires autochtones. Reconnaître le leadership autochtone en matière de climat signifie continuer à investir dans l'organisation des peuples et des collectivités autochtones, soutenir les solutions dirigées et offertes par les Autochtones, les doter de ressources équitables et leur garantir un accès approprié au financement afin de mettre en œuvre des actions climatiques autodéterminées.

Le gouvernement du Canada s'est également engagé à intégrer et à renforcer la résilience dans ses propres activités. En réponse au [rapport de 2017 du commissaire à l'environnement et au développement durable](#), et conformément à la [Stratégie pour un gouvernement vert](#) et à la [Stratégie fédérale de développement durable](#), les ministères et les organismes se sont engagés à répondre aux risques climatiques pour les biens, les services et les opérations au niveau fédéral. Ces opérations d'intégration auront de vastes répercussions à l'échelle du gouvernement fédéral et feront en sorte que l'adaptation et la réponse aux changements climatiques se reflètent dans tous les portefeuilles ministériels.

4 Les prochaines étapes

Le présent document est la première version du Plan d'action pour l'adaptation du gouvernement du Canada (PAAGC). Les mesures décrites dans ce plan sont toutes à jour, ce qui signifie qu'elles font à la fois l'objet d'un mandat et bénéficient de financement. Le rendement des mesures sera présenté dans des rapports publics annuels, conformément à la *Politique sur les résultats* et à la *Directive sur les résultats* du Secrétariat du Conseil du Trésor, afin d'assurer la transparence des progrès en matière d'adaptation et la reddition de comptes aux Canadiennes et Canadiens.

En vue de s'assurer que les cibles et les objectifs d'adaptation orientent les investissements fédéraux, les programmes et les mesures de ce plan seront surveillés et les résultats seront mesurés à l'aide de paramètres et d'indicateurs harmonisés avec le cadre de surveillance et d'évaluation de la SNA. Ce travail appuiera un processus d'apprentissage continu, contribuera à déterminer ce qui fonctionne et soulignera les domaines où des efforts plus ciblés sont nécessaires. Il favorisera ainsi les décisions fondées sur des données probantes afin d'améliorer les programmes et les services fédéraux en matière d'adaptation.

La réussite de la mise en œuvre du PAAGC exige également une coordination entre plusieurs ministères et organismes fédéraux. De solides mécanismes de gouvernance permettront d'accroître la cohérence des programmes et d'assurer une responsabilisation claire dans les progrès. Environnement et Changement climatique Canada dirige les structures de gouvernance interministérielles qui superviseront la mise en œuvre du PAAGC et veilleront à ce que les mesures d'adaptation au niveau fédéral soient intégrées et efficaces pour produire des résultats positifs.

La planification de l'adaptation repose sur une approche souple qui peut s'adapter au changement, mais qui nous maintient sur la bonne voie. Ce plan d'action représente la première étape d'un processus itératif à long terme. À mesure que les effets des changements climatiques continueront de s'accélérer, des mesures supplémentaires seront nécessaires pour renforcer la résilience aux risques climatiques nouveaux et changeants et aider toutes les personnes vivant au Canada à mettre en œuvre des solutions d'adaptation durable. Au fil du temps, des décisions seront prises pour déterminer si de nouvelles mesures sont nécessaires et à quel moment, et elles seront éclairées par l'évolution des risques et les résultats des mesures antérieures.

À court terme, les principaux domaines d'action comprennent :

1. **L'élaboration d'une approche fédérale unique pour appuyer l'adaptation aux changements climatiques dans le Nord**, y compris travailler avec les gouvernements territoriaux et les Autochtones pour déterminer et faire progresser les priorités locales et régionales clés et améliorer l'accessibilité des programmes fédéraux dans la région, conformément à l'initiative du Programme de leadership climatique autochtone.
2. **L'amélioration du cadre de surveillance et d'évaluation de la Stratégie nationale d'adaptation**, notamment en collaborant avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organisations autochtones nationales et d'autres partenaires et intervenants afin de s'assurer que des cadres de mesure clés sont en place pour surveiller les progrès et orienter les mesures.

3. **La promotion des divulgations financières obligatoires liées au climat** qui exigera des institutions sous réglementation fédérale, notamment les institutions financières, les caisses de retraite et les organismes gouvernementaux, qu'elles émettent des divulgations financières liées au climat et des plans de carboneutralité. Les institutions financières seront tenues de publier les divulgations relatives au climat, notamment les risques liés au climat, à compter de 2024.
4. **Les investissements dans le Service météorologique du Canada** permettront de moderniser l'infrastructure, notamment la technologie de l'information, afin que le Service météorologique du Canada continue de s'acquitter efficacement de ses fonctions vitales de surveillance des changements météorologiques, du climat, de la qualité de l'eau, de la glace et de l'air, et de prévision des conditions météorologiques et environnementales. Ces renseignements sont des précurseurs nécessaires pour éclairer la planification de l'adaptation à l'échelle locale, régionale et nationale.
5. **L'élaboration de la Stratégie canadienne pour les bâtiments verts** avec les provinces et les territoires, les collectivités et les Autochtones vise à atteindre un secteur des bâtiments carboneutre et résilient aux changements climatiques d'ici 2050. Les efforts seront complétés par des initiatives visant à aider les Canadiennes et Canadiens à améliorer l'efficacité énergétique et la résilience : La création d'un programme de cotation des maisons pour l'adaptation aux changements climatiques accompagnera les vérifications énergétiques des maisons Énergide afin de protéger les propriétaires contre les effets des changements climatiques. Le gouvernement fédéral va également poursuivre le développement de nouvelles recherches, de nouvelles lignes directrices et de nouveaux outils afin d'informer la résilience climatique dans les codes et les normes de construction.
6. **L'élaboration de la Stratégie agroenvironnementale durable**, en collaboration avec les agriculteurs, les collectivités autochtones et d'autres partenaires clés de l'industrie afin d'aider à établir une orientation commune pour une mesure collective afin d'améliorer le rendement environnemental dans le secteur à long terme, d'appuyer les moyens de subsistance des agriculteurs, et renforcer la durabilité commerciale de l'industrie agricole du Canada.
7. **La modernisation la Loi sur les océans tiendra compte explicitement des répercussions des changements climatiques** sur les écosystèmes marins et les espèces dans la gestion régionale des océans, et un groupe de travail national interdisciplinaire axé sur la planification de la conservation des océans résiliente aux changements climatiques pourrait être mis sur pied.
8. **L'élaboration d'une stratégie de données climatiques** afin de s'assurer que le secteur privé et les collectivités ont accès aux données permettant de guider la planification et les investissements dans les infrastructures.

Annexe 1 : Rôles et responsabilités fédérales en matière d'adaptation

Le tableau suivant décrit les rôles et les responsabilités des ministères et organismes fédéraux en matière d'adaptation aux changements climatiques, y compris dans des domaines distincts directement et indirectement liés à la Stratégie nationale d'adaptation (SNA).

Ministère ou organisme	Rôle et responsabilité en matière d'adaptation
Environnement et Changement climatique Canada (ECCC)	<p>ECCC est le responsable fédéral de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de ceux-ci. Il dirige l'élaboration de politiques fédérales en matière d'adaptation, y compris la Stratégie nationale d'adaptation. ECCC fournit également un leadership fédéral en matière d'adaptation en fournissant des directives et des outils à l'appui de la planification de l'adaptation ministérielle, et met en œuvre une optique fédérale des changements climatiques pour intégrer l'adaptation et l'atténuation dans la prise de décision fédérale.</p> <p>ECCC joue un rôle d'autorité dans l'élaboration et la diffusion de données, de sciences, d'information et de services fondamentaux sur les changements climatiques pour les Canadiennes et Canadiens. ECCC assurera le leadership fédéral pour la mise en œuvre du Plan sur la Science du climat 2050.</p> <p>ECCC dirige la gouvernance horizontale sur l'adaptation aux changements climatiques afin d'assurer que la gouvernance et la coordination en matière d'adaptation soient améliorées dans l'ensemble des ministères et des organismes et que les efforts fédéraux soient harmonisés.</p> <p>ECCC gèrera une approche à guichet unique en matière d'adaptation, en collaboration avec les partenaires fédéraux, afin de coordonner les demandes d'adaptation et de résilience des autres ordres de gouvernement, du secteur privé, des organisations autochtones et de la société civile. ECCC dirigera également une présence Web générale dans l'ensemble du gouvernement du Canada afin de coordonner les ressources d'adaptation pour le public.</p> <p>ECCC collabore avec les homologues des gouvernements provinciaux et territoriaux (PT) pour l'adaptation aux changements climatiques sous la direction du Conseil canadien des ministres de l'Environnement et copréside le Comité sur les changements climatiques et préside le Comité sur la politique d'adaptation.</p> <p>ECCC sera l'interlocuteur principal avec les homologues provinciaux et territoriaux sur l'adaptation et les autres ordres de gouvernement (c.-à-d. les municipalités) sur l'adaptation, en travaillant avec d'autres ministères conformément au leadership stratégique et leurs mandats, au besoin. Cela permettra de veiller à ce que l'action entre les gouvernements et la mobilisation demeure coordonnée et que les partenaires disposent d'un accès clair à l'appui.</p>
Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)	<p>L'ACIA a pour mandat de protéger l'approvisionnement alimentaire du Canada afin d'améliorer la santé et le bien-être de la population canadienne et de protéger les ressources végétales et animales du Canada contre les ravageurs, les espèces envahissantes et les maladies, tout en facilitant le commerce international des aliments, des végétaux, des animaux et des produits connexes.</p> <p>L'ACIA reconnaît l'incidence des changements climatiques sur tous les aspects de son mandat et de ses activités, ainsi que son importance pour les ressources végétales et animales du Canada, de même que sur les changements dans la présence de maladies et de ravageurs connexes. En collaboration avec l'industrie, le milieu universitaire, les</p>

	<p>consommateurs, les partenaires fédéraux et les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux, l'ACIA travaille à protéger les Canadiennes et Canadiens contre les risques évitables pour la santé liés aux maladies d'origine alimentaire et zoonotique qui touchent les animaux et les humains.</p>
<p>Agence de santé publique du Canada (ASPC)</p>	<p>Les fonctions de base de l'ASPC comprennent la prévention et le contrôle de la propagation des maladies infectieuses, l'intervention en cas d'urgence en matière de santé publique, la promotion de la santé et la réalisation d'évaluations de la santé de la population et de la surveillance.</p> <p>Le mandat de l'Agence consiste également à diriger l'échange, la réception et la mise en œuvre de la recherche élaborée au Canada et à l'échelle internationale et à renforcer la collaboration intergouvernementale en matière de santé publique.</p>
<p>Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC)</p>	<p>AAC appuie le secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire par des initiatives qui favorisent l'innovation et la compétitivité.</p> <p>AAC appuie l'adaptation aux changements climatiques en élaborant des solutions stratégiques et en aidant les agriculteurs à élaborer et à mettre en œuvre des pratiques agricoles pour lutter contre les changements climatiques.</p> <p>AAC joue un rôle clé dans l'accroissement de la résilience des pratiques agricoles canadiennes face à l'augmentation des impacts climatiques, comme les inondations et les feux de forêt, qui exacerbent nos systèmes alimentaires.</p> <p>L'agriculture est un domaine de compétence partagée entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, les provinces et les territoires ayant la compétence principale sur la propriété et l'utilisation des terres et des ressources naturelles. AAC collabore avec les provinces et les territoires par l'entremise de cadres stratégiques agricoles quinquennaux fédéraux-provinciaux-territoriaux (FPT) pour appuyer les intervenants du secteur agricole dans la gestion responsable des terres agricoles et de l'environnement du Canada.</p>
<p>Conseil canadien des normes (CCN)</p>	<p>Le CCN collabore de près avec ses partenaires pour diriger l'élaboration de stratégies de normalisation et l'évaluation de la conformité et en promouvoir la valeur afin d'appuyer la santé, le bien-être et la sécurité des Canadiens.</p> <p>Le CCN dirige l'élaboration de stratégies de normalisation pour les bâtiments et les infrastructures, et appuie leur adoption pour favoriser la mise en œuvre, afin de diffuser l'adaptation aux changements climatiques et la résilience, et d'appuyer la prise de décisions éclairées pour les infrastructures et les bâtiments.</p>
<p>Conseil national de recherches du Canada (CNRC)</p>	<p>Le Conseil national de recherches du Canada (CNRC) contribue aux efforts du gouvernement du Canada en matière de résilience climatique en fournissant des conseils, des outils et des normes, lesquels contribuent à la durabilité des infrastructures et des bâtiments, y compris les travaux de rénovation et de mise à niveau. L'objectif est d'aider les collectivités à renforcer la résilience, de réduire les risques de catastrophe et de conserver les coûts sur le long terme.</p> <p>En outre, les experts du Centre de recherche en construction du CNRC contribuent à la recherche scientifique afin d'éclairer le travail des comités techniques dans le système d'élaboration des codes modèles nationaux, comités qui sont chargés d'élaborer les dispositions des codes modèles nationaux.</p>
<p>Emploi et Développement social Canada (EDSC)</p>	<p>ESDC dispose d'une série de programmes qui appuient les travaux sur l'adaptation aux changements climatiques en traitant des effets directs et indirects des changements climatiques sur les emplois, les secteurs et les professions. Par exemple, le gouvernement investit environ 3 milliards de dollars par année dans des ententes de transfert relatives au</p>

	<p>marché du travail pour les particuliers et les employeurs afin d'obtenir une formation axée sur les compétences et des soutiens à l'emploi.</p> <p>Le Programme d'appui aux solutions sectorielles pour la main-d'œuvre d'EDSC aidera des milliers d'employeurs et mettra en contact les Canadiennes et Canadiens à la formation dont ils ont besoin pour accéder à de bons emplois dans les secteurs où les employeurs recherchent des travailleurs qualifiés. Il appuiera les groupes méritant l'équité et a un domaine prioritaire en matière de politiques afin de créer des talents pour l'économie propre.</p>
<p>Finances Canada</p>	<p>Le ministère des Finances appuie les responsabilités du ministre des Finances en ce qui concerne la gérance de l'économie canadienne, y compris la prestation de conseils sur les politiques fédérales budgétaires, fiscales et relatives au secteur financier et aux transferts.</p> <p>Le ministère des Finances, en collaboration avec Environnement et Changement climatique Canada, est responsable de la politique fédérale de financement durable qui vise à appuyer la mobilisation de capitaux pour aider à atteindre les objectifs du Canada en matière d'atténuation des changements climatiques, d'adaptation et de durabilité plus élargie.</p> <p>L'objectif de la politique est de développer l'infrastructure de marché de base nécessaire à l'expansion du marché financier durable du Canada. Elle comprend l'amélioration de la divulgation des risques financiers liés au climat, la définition des investissements verts et des investissements en transition et l'amélioration des données et des analyses sur le climat.</p> <p>En mai 2021, le gouvernement du Canada a mis sur pied le Conseil d'action en matière de finance durable (CAFD) afin de fournir des conseils sur ces questions fondamentales ainsi que sur les stratégies d'affectation de capital carboneutre. Le CAFD comprend vingt-cinq institutions de dépôt canadiennes, des sociétés d'assurance et des fonds de pension, et relève des ministres des Finances et de l'Environnement et des changements climatiques du Canada.</p> <p>Le ministre des Finances est responsable de la Banque du Canada, qui surveille les risques climatiques qui pourraient représenter une menace pour la stabilité financière du Canada, ainsi que du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), qui vise à s'assurer que les institutions financières sous réglementation fédérale disposent des systèmes nécessaires pour gérer efficacement les risques climatiques. Infrastructure Canada (INFC)</p>
<p>Infrastructure Canada (INFC)</p>	<p>INFC dirige la prestation de soutien à la planification et à l'investissement en immobilisations pour les infrastructures résilientes.</p> <p>INFC établit également des partenariats, élabore des politiques et favorise la connaissance de l'infrastructure publique au Canada.</p> <p>INFC gère les travaux avec le Conseil canadien des normes et le Conseil national de recherches du Canada afin d'élaborer des codes et des normes résilientes au climat pour les bâtiments et l'infrastructure afin de permettre aux décideurs en matière d'infrastructure d'intégrer les considérations liées aux changements climatiques.</p> <p>En tant que responsable du système Infrastructures résilientes dans le cadre de la SNA, et responsable de l'adaptation pour le portefeuille d'infrastructure fédéral, INFC continue de jouer un rôle de chef de file à l'avenir, en renforçant ce rôle par la coordination, l'harmonisation et l'élargissement des programmes pour s'assurer que l'infrastructure est résiliente au climat.</p>

Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC)	<p>Les IRSC répondent aux besoins changeants en matière de recherche en santé et cherchent à transformer la recherche en santé au Canada en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • finançant à la fois la recherche amorcée par des enquêteurs et la recherche sur des domaines prioritaires ciblés; • renforçant la capacité de recherche dans les domaines sous-développés et en formant la prochaine génération de chercheurs en santé; • mettant l'accent sur l'application des connaissances qui facilite l'application des résultats de la recherche et leur transformation en de nouvelles politiques, pratiques, procédures, produits et services.
Ministère de la Défense nationale (MDN) et les Forces armées canadiennes (FAC)	<p>Le MDN appuie les Forces armées canadiennes (FAC) qui servent en mer, sur terre et dans les airs avec la Marine, l'Armée, la Force aérienne et les Forces spéciales afin de défendre les intérêts des Canadiennes et Canadiens au pays et à l'étranger.</p> <p>À mesure que la fréquence et la gravité des phénomènes climatiques augmentent et que les coûts économiques et humains d'intervention et de rétablissement augmentent, le MDN et les FAC continueront de jouer un rôle important dans l'efficacité du leadership en matière de politiques et de programmes afin d'intégrer les principes d'adaptation aux stratégies de gestion des urgences aux côtés d'autres ministères fédéraux clés.</p> <p>En tant que force de dernier recours, à la demande des autorités civiles, les FAC peuvent fournir une aide d'urgence en cas de catastrophes liées au climat. Pour remplir ce rôle, les FAC devront s'adapter à l'évolution des conditions afin de s'assurer qu'elles maintiennent leur état de préparation opérationnelle face à cette demande croissante.</p> <p>En tant que l'un des plus importants gardiens de biens immobiliers au pays, le MDN doit également adapter son infrastructure en fonction des répercussions provenant des changements climatiques. Compte tenu de la demande des FAC pour des déploiements nationaux et internationaux, le MDN ne peut pas permettre que son infrastructure essentielle (c.-à-d., pistes, secteurs d'entraînement, jetées) soit vulnérable aux phénomènes climatiques. À ce titre, le MDN entreprend des évaluations de la vulnérabilité aux changements climatiques et des risques de ses biens immobiliers afin de déterminer et de gérer par ordre de priorité les investissements. En outre, à compter de 2021, les nouvelles infrastructures et les rénovations majeures devront intégrer les principes de carboneutralité et de résilience climatique dans la conception et la construction.</p>
Parcs Canada (PC)	<p>Parcs Canada est chargé de protéger et de présenter des exemples importants du patrimoine naturel et culturel du Canada pour les générations actuelles et futures.</p> <p>Parcs Canada joue un rôle clé en dirigeant la détermination et l'adoption de solutions d'adaptation dans le réseau canadien des zones protégées.</p> <p>Les programmes de Parcs Canada visent à fournir des solutions naturelles aux changements climatiques par la conservation de la biodiversité, la protection des services des écosystèmes, la connexion des paysages (p. ex., le Programme national des corridors écologiques), le captage et le stockage du carbone et le renforcement des connaissances. Ils contribuent au développement et au maintien d'un environnement naturel prospère plus résilient aux effets des changements climatiques.</p>
Pêches et Océans Canada (MPO)	<p>Ministère des Pêches et des Océans (MPO) Le MPO est responsable de la gestion durable des pêches du Canada, de la protection de nos océans, de la protection de nos voies navigables et de la collaboration avec les collectivités touchées.</p> <p>Le MPO est responsable de la protection, de l'amélioration et de la restauration de la biodiversité et de la santé des milieux marins et d'eau douce du Canada, y compris de la protection et de la restauration des écosystèmes aquatiques.</p>

	<p>Le MPO dirige les efforts visant à améliorer l'action efficace contre les changements climatiques liés aux océans et aux pêches. Ça comprend la réalisation d'activités de recherche scientifique et de surveillance des écosystèmes pour éclairer la gestion des pêches, des océans et de l'infrastructure côtière, la conservation des espèces et la sécurité maritime.</p> <p>Le MPO collabore avec ses partenaires pour préserver et protéger les milieux d'eau douce, y compris les écosystèmes aquatiques, contre les répercussions des changements climatiques.</p> <p>Le MPO fournit des sciences climatiques fondamentales liées à l'adaptation à l'appui de la mise en œuvre de Science du climat 2050 et de l'exécution de son mandat.</p>
<p>Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC)</p>	<p>RCAANC dirige les efforts visant à tirer parti des relations de nation à nation entre le gouvernement du Canada et les Autochtones, à l'aide de l'élaboration conjointe du Programme de leadership autochtone en matière de climat.</p> <p>RCAANC appuie la surveillance des changements climatiques, les évaluations des risques et la planification de l'adaptation dans les collectivités autochtones et nordiques, et la mise en œuvre de mesures d'adaptation dans le Nord; il est responsable de diriger les travaux du gouvernement du Canada dans le Nord.</p>
<p>Ressources naturelles Canada (RNCa)</p>	<p>RNCa appuie le développement durable, équitable et concurrentiel des ressources naturelles et des collectivités qui dépendent des secteurs des ressources naturelles. Le ministère dirige les domaines scientifiques nécessaires pour mieux comprendre les répercussions sur les systèmes terrestres, y compris les eaux souterraines, l'érosion et les dépôts, les changements de pergélisol, la dynamique côtière, les écosystèmes forestiers et l'approvisionnement en bois des changements climatiques.</p> <p>RNCa compte plus de 20 ans d'expérience dans la direction de programmes d'adaptation qui aident les entreprises, les collectivités et les professionnels à comprendre, à évaluer et à élaborer des solutions aux répercussions des changements climatiques auxquelles ils font face. Les programmes de RNCa ont également joué un rôle clé dans la détermination des nouveaux enjeux.</p> <p>RNCa a dirigé le processus d'évaluation des connaissances sur les répercussions et l'adaptation depuis le début des années 2000, en travaillant avec d'autres ministères responsables pour produire la série d'évaluations.</p> <p>Les programmes de RNCa appuient l'adaptation aux changements climatiques dans des domaines clés, y compris les connaissances fondamentales et le renforcement des capacités, la résilience des forêts, les logements résilients et les données géoscientifiques et géospatiales, y compris la cartographie des risques.</p> <p>Depuis 2012, RNCa dirige la Plateforme d'adaptation du Canada, en partenariat avec ECCC, en offrant une tribune pour le dialogue, l'échange et le travail coopératif avec les provinces, les territoires, les organisations autochtones nationales, les associations professionnelles et d'autres.</p> <p>À l'avenir, RNCa continuera de jouer un rôle clé dans l'adaptation aux changements climatiques pour l'industrie, les entreprises et les collectivités et de diriger le système Économie et travailleurs dans le cadre de la SNA. Ce leadership pourrait être renforcé en élargissant le rôle unique de RNCa dans la direction des efforts d'adaptation économique.</p>

<p>Santé Canada</p>	<p>Le mandat de Santé Canada appuie les travaux sur l'adaptation aux changements climatiques par l'élaboration et la prestation de recherches, d'information et de services afin de mieux comprendre et de mieux se préparer aux risques pour la santé liés aux changements climatiques.</p> <p>Santé Canada offre des programmes d'adaptation qui traitent des problèmes de santé liés au climat, y compris les maladies liées à la chaleur, la qualité de l'air et la salubrité des aliments (ces derniers sont offerts en collaboration avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments).</p> <p>En tant que responsable du système de la santé et du mieux-être dans le cadre de la SNA et responsable de l'adaptation aux changements climatiques pour le portefeuille fédéral de la Santé, Santé Canada travaille à coordonner et à faire progresser les mesures d'adaptation dans l'ensemble du Canada. Santé Canada travaille à combler les lacunes en matière de données probantes, à élaborer des lignes directrices et des outils, à coordonner les efforts pour mesurer les progrès, à permettre l'échange de données, d'information et de pratiques exemplaires, et à fournir un leadership national pour orienter l'adaptation du secteur de la santé.</p>
<p>Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT)</p>	<p>Le SCT fournit des conseils et des recommandations au comité de ministres du Conseil du Trésor sur la façon dont le gouvernement investit dans les programmes et les services.</p> <p>Le SCT dirige la mise en œuvre de la Stratégie pour un gouvernement vert, qui est la Directive du Cabinet qui engage les ministères à prendre des mesures d'adaptation et à intégrer l'adaptation climatique dans l'ensemble du gouvernement. À cette fin, le SCT continue d'axer ses efforts sur la transition du gouvernement du Canada vers des opérations à zéro émission de carbone et résilientes aux changements climatiques, et sur l'élaboration de programmes pour atteindre cet objectif.</p> <p>En vertu de sa responsabilité essentielle pour un réseau de transport écologique et innovateur, un réseau de transport résilient au climat est un objectif central.</p>
<p>Sécurité publique Canada (SP)</p>	<p>SP exerce un leadership à l'échelle nationale en matière de sécurité nationale et de protection civile.</p> <p>La Stratégie de sécurité civile pour le Canada, qui a été élaborée et publiée conjointement par les gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral en 2019, établit les principales priorités d'action à l'appui de la résilience climatique du point de vue de la réduction des risques des catastrophes (RRC) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Meilleure compréhension des risques des catastrophes dans tous les secteurs de la société; • Accent accru sur la prévention et l'atténuation des catastrophes; • Accent accru mis sur la prévention et l'atténuation des catastrophes • Renforcement de la capacité et de la coordination en matière d'intervention en cas de catastrophe et développement de nouvelles capacités; • Renforcement des efforts de rétablissement pour l'améliorer le rétablissement. <p>SP continuera de jouer un rôle clé dans la mise en œuvre de la SNA, en intégrant davantage les principes d'adaptation dans les efforts de gestion des urgences, de préparation et de résilience aux catastrophes.</p>

Services aux Autochtones Canada (SAC)	<p>SAC appuie les Premières Nations et les Inuits dans le contrôle de la prestation de services de haute qualité pour des collectivités en santé, prospères et florissantes, y compris dans les domaines des changements climatiques, de la gestion des urgences, de l'infrastructure résiliente, de la gestion des terres et de l'environnement, et de la santé et du bien-être.</p> <p>Grâce à sa Stratégie de travail sur les changements climatiques, récemment publiée pour l'exercice 2023-2038, SAC continuera de donner aux collectivités autochtones les moyens et le soutien nécessaires pour renforcer la résilience aux changements climatiques et faire progresser des actions climatiques autodéterminées dans la prestation et le transfert de services et de programmes écoresponsables.</p>
Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)	<p>La SCHL appuie la stabilité du système de financement du logement et œuvre à ce que tous les Canadiennes et Canadiens aient un logement abordable qui répond à leurs besoins, ce qui comprend le renforcement de la résilience climatique grâce au logement.</p> <p>La SCHL accorde la priorité aux travaux qui encouragent et appuient l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation au système de logement et veille à ce que cette transition soit abordable et durable pour les particuliers et les partenaires du logement.</p>
Statistique Canada	<p>À titre d'organisme national de statistique, Statistique Canada veille à ce que les Canadiens disposent des renseignements dont ils ont besoin pour prendre des décisions fondées sur des données probantes. L'Agence fournit à tous les ordres de gouvernement les données et les connaissances opportunes et de haute qualité dont ils ont besoin pour répondre aux nouvelles préoccupations socioéconomiques et environnementales. Les renseignements statistiques produits portent sur les activités et les conditions commerciales, industrielles, financières, sociales, économiques, environnementales et générales de la population canadienne.</p>
Transports Canada (TC)	<p>Transports Canada fait progresser les programmes, les politiques et les lois et règlements mis à jour qui appuient son mandat de promouvoir un réseau de transport au Canada qui est sécuritaire, sûr, efficace et respectueux de l'environnement, y compris en collaborant avec les intervenants du secteur des transports afin d'appuyer les efforts d'adaptation au climat et une résilience accrue dans l'ensemble du secteur. En vertu de sa responsabilité essentielle pour un réseau de transport écologique et innovateur, un réseau de transport résilient au climat est un objectif central.</p>

Annexe 2 : Coopération bilatérale avec les partenaires

Les risques liés aux changements climatiques sont d'une grande portée, variant d'une région à l'autre, ce qui fait de l'adaptation un domaine d'intérêt commun dans l'ensemble des administrations fédérales, provinciales et territoriales, ainsi que dans les gouvernements autochtones. Les considérations interjuridictionnelles complexes et la nature horizontale de l'adaptation signifient qu'un leadership clair, ainsi qu'une action coordonnée et harmonisée de tous les ordres de gouvernement, sont essentiels à la réalisation d'un Canada résilient au climat.

Fédéral, provincial et territorial

Comme les provinces et les territoires ont compétence sur de nombreux domaines essentiels à la résilience aux changements climatiques (p. ex., la planification de l'utilisation des terres, la réglementation sur la construction, la gestion des ressources naturelles, les systèmes de soins de santé, l'infrastructure, la gestion des urgences), ils sont des partenaires clés dans les efforts d'adaptation. En reconnaissance de la nécessité d'une action coordonnée, des tables de gouvernance de l'adaptation composées de représentants fédéraux, provinciaux et territoriaux (FPT) ont été établies.

Le principal mécanisme de coopération FPT est le Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME). Le CCME est un forum intergouvernemental dirigé par les ministres environnementaux pour l'action collective sur les questions environnementales d'intérêt national, y compris l'adaptation et la résilience. Il vise à faciliter la coopération intergouvernementale en matière d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques, y compris la collaboration à la mise en œuvre du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques.

Au-delà du CCME, il y a un certain nombre d'autres forums FPT qui tiennent compte des changements climatiques dans leurs discussions, y compris le Conseil canadien des ministres des Ressources, le Conseil canadien des ministres des forêts, le Conseil canadien des ministres des Pêches et de l'aquaculture et le Conseil canadien des ministres responsables des transports et de la sécurité routière.

Gouvernements et organisations autochtones

Les Autochtones, en particulier dans les collectivités nordiques, subissent des répercussions disproportionnées des changements climatiques. Partout au Canada, les Autochtones sont des moteurs actifs du changement, apportant des connaissances, de l'expérience, de l'innovation et un leadership essentiels en matière d'adaptation. Ils ont exprimé le besoin et le désir d'une plus grande autorité, d'autodétermination et de leadership en matière d'action climatique, en soulignant qu'il devrait être fondé sur les principes du partenariat et de la reconnaissance de la gouvernance, des droits et du leadership autochtones.

Le gouvernement fédéral entretient une relation de nation à nation avec les Autochtones et est directement responsable de la prestation de services aux Premières Nations dans les réserves. Habituellement, le Canada collabore avec des organisations et des gouvernements autochtones, y compris sur l'élaboration de la SNA, au moyen de trois tables de haut niveau fondées sur des distinctions avec l'Assemblée des Premières Nations, le Ralliement national des Métis et l'Inuit Tapiriit Kanatami.

Annexe 3 : Mesures d'adaptation détaillées du gouvernement du Canada

Résilience aux catastrophes

Mesure 1 : Initiative pour un avenir résilient face aux incendies de forêt

Ministère responsable : Ressources naturelles Canada
Objectifs visés : [Résilience aux catastrophes 1, 4](#)
État : Nouvelle mesure

L'ampleur, l'échelle et l'incidence des incendies de forêt augmentent à mesure que le climat change, mettant des vies, des collectivités, l'activité économique, l'infrastructure et plus encore, en péril chaque année. L'Initiative pour un avenir résilient aux feux de forêt permettra d'investir dans la résilience à long terme aux feux de forêt, notamment par la prévention et l'atténuation communautaires (c.-à-d. l'amélioration d'Intelli-feu) et l'élaboration d'approches fondées sur des données probantes pour renforcer la résilience des collectivités en fonction de l'évolution de la nature et du comportement des incendies de forêt. L'initiative permettra également d'établir un Centre d'excellence pour l'innovation et la résilience en matière de feux de forêt afin de mobiliser le savoir, d'accroître l'adoption d'innovations en matière de technologie et de formation, d'appuyer la gestion autochtone des incendies et d'aider à renforcer la gestion des feux de végétation au Canada et dans le monde.

Mesure 2 : Amélioration du Programme d'identification et de cartographie des aléas d'inondation

Ministère responsable : Ressources naturelles Canada
Objectifs visés : [Résilience aux catastrophes 1, 4](#)
État : Mesure élargie

Les inondations constituent le danger naturel le plus courant au Canada et représentent la plus grande partie des coûts de reprise après sinistre chaque année. Le [Programme d'identification et de cartographie des aléas d'inondations](#) (PICAI), administré par RNCAN, avec l'appui d'ECCC et de SP, vise à respecter les engagements pris par le ministre des Ressources naturelles dans le cadre de son mandat d'élaborer des cartes des inondations pour les zones à risque élevé en collaboration avec les provinces et les territoires, et de faire progresser les travaux de cartographie des inondations à l'échelle du pays. Ce faisant, le PICAI veillera à ce que les cartes et les renseignements sur les risques d'inondation soient mis à la disposition de tous les Canadiennes et Canadiens.

Faire progresser le Programme d'identification et de cartographie des aléas d'inondations permettra à RNCAN et à ses partenaires de continuer de collaborer avec les PT et d'autres organismes afin de fournir des cartes de qualité réglementaire des risques d'inondation et des modèles scientifiques pour s'assurer que les Canadiens ont accès à des cartes des risques d'inondation gratuites, à jour et de haute qualité, ce qui aura une incidence directe et positive sur leur sécurité. Les données de base et la modélisation scientifique élaborées par RNCAN et ses partenaires contribueront à la création de cartes des risques d'inondation de haute qualité qui éclaireront la prise de décisions à l'appui de l'atténuation des inondations. Elles appuieront également l'adaptation aux changements climatiques, le renforcement de la résilience et la protection des vies et des propriétés.

Mesure 3 : Assurance contre les inondations et réinstallation

Ministère responsable : Sécurité publique Canada
Objectifs visés : [Résilience aux catastrophes 1, 2, 4, 5](#)
État : Mesure élargie

Afin de mieux comprendre les risques d'inondation à l'échelle nationale, le gouvernement du Canada a mis sur pied un [Groupe de travail sur l'assurance contre les inondations et la réinstallation](#) afin d'évaluer les risques d'inondation à l'échelle nationale, de fournir des renseignements fiables sur les risques d'inondation aux Canadiennes et Canadiens et d'examiner les options d'assurance résidentielle contre les inondations à faible coût pour les résidents des zones à haut risque d'inondation. Le Groupe de travail a produit un rapport en août 2022.

Leurs principales constatations comprennent la recherche sur la compréhension du paysage à risque du Canada, l'analyse de la vulnérabilité sociale dans les régions à haut risque d'inondation, l'examen de modèles d'assurance contre les inondations et les options de réinstallation qui peuvent contribuer à réduire les risques. Les résultats serviront à l'élaboration d'un programme d'assurance contre les inondations à faible coût visant à protéger les ménages à haut risque d'inondation et sans accès à une assurance adéquate.

Le budget de 2023 propose de fournir 31,7 millions de dollars sur trois ans pour mettre en place un programme d'assurance contre les inondations à faible coût, visant à protéger les ménages à haut risque d'inondation et sans accès à une assurance adéquate.

Mesure 4 : Accords d'aide financière en cas de catastrophe

Ministère responsable : Sécurité publique Canada
Objectifs visés : [Résilience aux catastrophes 5](#)
État : Mesure élargie

En cas de catastrophe naturelle de grande envergure, le gouvernement du Canada fournit une aide financière aux gouvernements provinciaux et territoriaux dans le cadre des [Accords d'aide financière en cas de catastrophe](#) (AAFCC).

Lorsque les coûts d'intervention et de rétablissement dépassent ce que chaque province ou territoire peut raisonnablement assumer seul, les AAFCC fournissent au gouvernement du Canada un moyen juste et équitable d'aider les gouvernements provinciaux et territoriaux.

Depuis le début du programme dans les années 1970, le gouvernement du Canada a contribué plus de 7,9 milliards de dollars en aide post-catastrophe pour aider les provinces et les territoires à faire face aux coûts d'intervention et à remettre les infrastructures et les biens personnels dans l'état où ils se trouvaient avant la catastrophe. 73% de ce montant a été déboursé au cours des dix dernières années.

L'examen des AAFCC par Sécurité publique Canada vise à promouvoir la réduction des risques de catastrophe dans l'ensemble du système de gestion des urgences et à faire en sorte que les AAFCC demeurent un instrument pertinent, efficace et durable dans le contexte de la fréquence croissante des catastrophes, de leurs répercussions et de leurs coûts, et qu'ils contribuent à renforcer la résilience des Canadiens. Le budget de 2023 propose de fournir 48,1 millions de dollars sur cinq ans et 3,1 millions de dollars de façon continue pour identifier les zones inondables à risque élevé et mettre en œuvre un programme modernisé des AAFCC, qui encouragerait les efforts d'atténuation.

Mesure 5 : Portail de sensibilisation aux risques d'inondation

Ministère responsable : Sécurité publique Canada
Objectifs visés : [Résilience aux catastrophes 4](#)
État : Nouvelle mesure

Le budget de 2023 propose de fournir 15,3 millions de dollars sur trois ans pour créer un portail en ligne accessible au public où les Canadiens pourront accéder à des renseignements sur leur exposition aux inondations. Le Portail s'appuiera sur les travaux d'évaluation des risques de Sécurité publique Canada récemment publiés qui ont été présentés à des publics internationaux et intégrera des modèles et des données scientifiques de pointe pour présenter des renseignements clairs et uniformes sur les risques d'inondation pour tous les Canadiens afin de motiver les mesures de réduction des risques. L'équipe de Sécurité publique Canada travaille en collaboration avec d'autres ministères afin d'assurer l'harmonisation avec d'autres initiatives fédérales et des sites Web sur les risques de catastrophe comme [RiskProfiler.ca](#) et [Geo.ca](#). Le Portail est un élément clé lié à plusieurs autres initiatives fondées sur des données probantes de Sécurité publique Canada visant à renforcer la résilience du Canada et des Canadiens face aux risques de catastrophes.

Mesure 6 : Profil national des risques

Ministère responsable : Sécurité publique Canada
Objectifs visés : [Résilience aux catastrophes 4](#)
État : Mesure existante

Une évaluation stratégique nationale des risques et des capacités en matière de catastrophes qui utilise les données scientifiques et les commentaires des intervenants pour évaluer des scénarios représentatifs, recueillir des données des participants ayant des connaissances et une expertise pertinentes et créer un tableau des risques pour renforcer la résilience aux dangers naturels et autres. Un rapport public a été publié le 11 mai 2023, dans le cadre de la Semaine de la sécurité civile, qui est fondée sur les commentaires et les données probantes des intervenants de l'ensemble de la société au Canada, et fournit une base pour comprendre les risques de catastrophe découlant des trois dangers les plus coûteux auxquels les Canadiens sont confrontés : tremblements de terre, incendies de forêt et inondations.

Les données probantes et les commentaires des intervenants recueillis dans le cadre du [Profil national des risques](#) font progresser l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans la gestion des urgences, et ils éclairent la prise de décisions et les investissements stratégiques en matière de réduction des risques de catastrophe et de renforcement de la résilience. Cette intégration peut contribuer à améliorer l'efficacité dans l'ensemble du système de gestion des urgences, à tirer parti de notre expertise collective en gestion des urgences et en adaptation aux changements climatiques, à mieux préparer les collectivités aux situations d'urgence et aux catastrophes liées au climat, et à appuyer des mécanismes plus importants pour une intervention et un rétablissement rapides.

En faisant un examen factuel de ces principaux risques de catastrophe, le rapport du Profil national des risques sera une ressource utile pour les spécialistes de la gestion des urgences, les décideurs et le public. Il cerne les principales lacunes du système de gestion des urgences pour susciter un dialogue sur la façon d'appuyer une prise de décision éclairée afin de réduire les risques et de renforcer la résilience, ce qui est un objectif de la SNA.

Mesure 7 : Système national d'alertes au public

Ministère responsable : Sécurité publique Canada
Objectifs visés : [Résilience aux catastrophes 1, 3](#)
État : Mesure existante

Le [Système national d'alertes au public \(SNAP\)](#) du Canada permet aux organismes de gestion des urgences (OGU) de l'ensemble du pays d'avertir rapidement la population des risques qui mettent leur vie en danger, imminents ou actuels. Il diffuse des alertes critiques et potentiellement vitales aux Canadiennes et Canadiens au moyen de la télévision, de la radio et d'appareils sans fil compatibles. Sécurité publique Canada dirige les efforts de collaboration fédéraux, provinciaux et territoriaux visant à renforcer la gouvernance, la durabilité et les lignes directrices entourant l'utilisation du Système national d'alertes au public afin de maintenir un système pour tous les Canadiennes et Canadiens qui soit fiable, accessible, inclusif et digne de confiance.

En fournissant des alertes d'urgence de manière proactive, ce système aide les collectivités à mettre en œuvre des plans d'intervention d'urgence en temps opportun en cas de catastrophe, réduisant ainsi les répercussions immédiates des dangers liés au climat.

Mesure 8 : Programme de contribution pour la sensibilisation du public à la gestion des urgences

Ministère responsable : Sécurité publique Canada
Objectifs visés : [Résilience aux catastrophes 1, 4](#)
État : Mesure existante

Ce programme offre du financement pour aider les Canadiennes et Canadiens vulnérables à comprendre les risques associés aux catastrophes naturelles et ce qui peut être fait pour se préparer aux urgences liées aux conditions météorologiques et les atténuer.

Le [Programme de contribution pour la sensibilisation du public à la gestion des urgences](#) a été établi pour accroître le niveau de préparation des groupes vulnérables aux risques naturels. Les bénéficiaires du financement doivent consulter les recherches existantes sur la sensibilisation du public à la préparation aux urgences et à la résilience au Canada (p. ex., l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada). Ils doivent établir un lien avec les campagnes de sensibilisation du public existantes (p. ex., Prévention Inondation) et appliquer leur propre corpus de recherche et d'expertise en gestion des urgences avec les collectivités vulnérables afin de développer des produits de sensibilisation du public et de les distribuer à l'échelle nationale. Ces produits doivent être adaptés aux besoins, aux risques et aux obstacles spécifiques des populations vulnérables. Le travail doit également intégrer plusieurs méthodes de diffusion des produits de sensibilisation du public, comme les produits Web, les médias sociaux et les documents imprimés (c'est-à-dire les brochures), tout en établissant un mécanisme de mesure qui permet de surveiller l'incidence et de mesurer l'efficacité des produits de sensibilisation du public. Le public cible est constitué d'un minimum de trois des groupes vulnérables de Canadiennes et Canadiens suivants : les Canadiennes et Canadiens à faible revenu; les aînés; les femmes; les nouveaux Canadiens; et les collectivités autochtones.

Le programme aide les collectivités à élaborer et à maintenir des plans et des politiques de préparation, d'atténuation et de rétablissement qui tiennent compte de toutes les populations et collectivités, et il aide les populations vulnérables au Canada à atténuer les risques liés aux dangers liés au climat.

Mesure 9 : Semaine de la sécurité civile

Ministère responsable : Sécurité publique Canada
Objectifs visés : [Résilience aux catastrophes 4](#)
État : Mesure existante

Un événement national au cours duquel le gouvernement fédéral collabore étroitement avec les organisations de gestion des urgences des PT, les organisations autochtones, les organisations non gouvernementales et les organisations du secteur privé pour appuyer les activités de sécurité à l'échelle locale.

La [Semaine de la sécurité civile](#) est un événement annuel d'éducation publique qui a lieu pendant la première semaine de mai. La Semaine de la sécurité civile encourage les Canadiennes et Canadiens à prendre trois mesures simples pour mieux se préparer à répondre à un éventail d'urgences, notamment 1) connaître les risques, 2) élaborer un plan et 3) avoir une trousse d'urgence.

Chaque année, la Semaine de la sécurité civile est l'occasion de rappeler aux Canadiennes et Canadiens l'importance de se préparer à toute situation d'urgence qui pourrait se produire. Il s'agit d'une occasion de réfléchir à la façon dont les mesures prises au niveau individuel et communautaire peuvent aider à réduire les répercussions des catastrophes et à améliorer la résilience globale.

Au cours des dernières années, les événements ont mis en lumière le fait que la préparation aux situations d'urgence ne se limite pas aux phénomènes météorologiques. En mai 2022, les messages de la Semaine de la sécurité civile étaient axés sur tous les dangers et soulignaient la nécessité d'être prêt à toute éventualité. Le thème encourageait les Canadiennes et Canadiens à prendre des mesures pour se préparer aux situations d'urgence, à rester informés et à atténuer les répercussions négatives sur leur ménage et leur collectivité en cas de situation d'urgence. Dans l'ensemble, cet événement fait la promotion des mesures d'adaptation locales et encourage les Canadiennes et Canadiens à mettre au point et à maintenir des plans et des politiques de préparation, d'atténuation et de rétablissement qui intègrent les données probantes les plus récentes et qui leur permettent de se préparer à répondre aux urgences le cas échéant.

Cette année, la Semaine de la protection civile s'est déroulée du 7 au 13 mai 2023, le thème étant *Préparez-vous. Connaissez vos risques*. Le thème visait à encourager les Canadiens à comprendre les risques dans leur région et à savoir quelles mesures ils peuvent prendre pour se protéger et protéger leurs familles. Le rapport public du Profil national des risques a été publié

pendant la Semaine de la sécurité civile, comme outil clé pour mieux comprendre les risques de catastrophe et pour donner aux Canadiens les renseignements dont ils ont besoin pour mieux se protéger et protéger leurs collectivités avant, pendant et après les catastrophes.

Dans l'ensemble, cet événement fait la promotion des mesures d'adaptation locales et encourage les Canadiennes et Canadiens à mettre au point et à maintenir des plans et des politiques de préparation, d'atténuation et de rétablissement qui intègrent les données probantes les plus récentes et qui leur permettent de se préparer à répondre aux urgences le cas échéant.

Mesure 10 : Plan fédéral d'intervention d'urgence

Ministère responsable : Sécurité publique Canada
Objectifs visés : [Résilience aux catastrophes 2](#)
État : Mesure existante

Le Plan fédéral d'intervention d'urgence (PFIU) est le cadre tous risques qui guide les opérations fédérales d'intervention d'urgence. Il décrit la gouvernance, les rôles et les responsabilités du gouvernement fédéral, y compris l'harmonisation avec ceux des provinces et des territoires, des organisations non gouvernementales et du secteur privé. Le PFIU est activé lorsqu'une situation d'urgence a des répercussions sur plusieurs juridictions, lorsque des biens, des services, des employés ou autres similaires aspects fédéraux sont impliqués, lorsque l'intérêt national est touché et lorsqu'une demande d'aide fédérale est reçue. Les plans d'intervention fédéraux élaborés par d'autres ministères doivent s'aligner sur le plan d'intervention fédéral, qui s'applique aux événements tous risques domestiques ou aux événements internationaux ayant un impact domestique. À l'avenir, il faudra s'efforcer de combler les lacunes dans la définition de ce qu'est une véritable "urgence", de clarifier la gouvernance et les autorités ministérielles, et d'améliorer la préparation et la capacité de réaction en cas d'événement.

Mesure 11 : Gestion des risques de feux de forêt

Ministère responsable : Ressources naturelles Canada
Objectifs visés : [Résilience aux catastrophes 1, 2](#)
État : Mesure existante

Ressources naturelles Canada (RNC) fournit des renseignements et de l'expertise sur les feux de forêt aux organismes de gestion des incendies du Canada, en fournissant des services essentiels (p. ex., modélisation des incendies, cartographie et surveillance du comportement des incendies, évaluations des risques et de la croissance). Leur travail permet de mieux comprendre l'incidence des changements climatiques sur les forêts, notamment la gestion des feux de forêt, aujourd'hui et à l'avenir. Ces outils aident les gestionnaires des services d'incendie à prendre les meilleures décisions d'intervention possible en cas d'incendie et à affecter des ressources de lutte contre les incendies. De plus, grâce à des efforts concertés comme ceux du Conseil canadien des ministres des forêts et du Centre interservices des feux de forêt du Canada, RNC travaille en étroite collaboration avec les provinces et les territoires pour élaborer des approches et des stratégies collectives de gestion des feux de forêt qui répondent au problème croissant de l'augmentation des feux de forêt partout au pays.

Mesure 12 : Plan d'action intérimaire de la Stratégie de sécurité civile fédérale, provinciale et territoriale 2021-2022

Ministère responsable : Sécurité publique Canada
Objectifs visés : [Résilience aux catastrophes 2](#)
État : Mesure existante

En mars 2022, les ministres FPT responsables de la gestion de la sécurité civile ont publié le [Plan d'action intérimaire de la Stratégie de sécurité civile fédérale, provinciale et territoriale 2021-2022](#). Ce plan est le premier d'une série de plans d'action d'ici 2030. Il fera progresser les résultats définis dans la Stratégie de sécurité civile pour le Canada et démontrera les mesures concrètes que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et leurs partenaires respectifs de la gestion des urgences peuvent prendre pour améliorer la résilience aux catastrophes.

Le Plan d'action intérimaire de la Stratégie de sécurité civile FPT fait avancer la vision des gouvernements visant à renforcer les capacités de sécurité civile afin de prévenir et d'atténuer les catastrophes, de s'y préparer, d'y réagir et de s'en remettre, ce qui permettra de réduire les risques de catastrophe et d'accroître la résilience de toutes les personnes et collectivités. Malgré l'importante quantité de ressources FPT consacrées à la pandémie de COVID-19, les gouvernements FPT s'efforceront de respecter leur engagement collectif à l'égard de la Stratégie de sécurité civile au moyen des cinq mesures stratégiques décrites dans le Plan d'action intérimaire pour 2021-2022. Les gouvernements FPT continueront de surveiller la mise en œuvre de ce plan d'action provisoire, tandis que le Groupe de travail FPT sur le Plan d'action intérimaire de la Stratégie de sécurité civile commencera à élaborer la prochaine itération du Plan. Leurs travaux feront progresser la Stratégie de sécurité civile et les systèmes de gestion des urgences du Canada vers un avenir plus résilient d'ici 2030.

Mesure 13 : Programme de recherche et de sauvetage en milieu urbain à l'aide d'équipement lourd (RSMUEL)

Ministère responsable : Sécurité publique Canada
Objectifs visés : [Résilience aux catastrophes 3](#)
État : Mesure existante

Le gouvernement fédéral investit pour aider les provinces et les municipalités admissibles à obtenir l'équipement et la formation approfondie nécessaires pour maintenir cette capacité de recherche et de sauvetage spécialisée qui est souvent essentielle à la suite de divers incidents, notamment les tremblements de terre, les cyclones, les tornades, les tempêtes, les inondations, les feux de forêt et les défaillances d'infrastructures essentielles. À l'heure actuelle, six forces opérationnelles de RSMUEL au Canada sont appuyés par ce programme.

Grâce au [programme RSMUEL](#), l'approche nationale du Canada en matière de gestion des urgences reflète mieux les besoins de tous les partenaires et l'évolution du contexte de risque. À mesure que les villes croissent, les infrastructures vieillissantes et la variabilité climatique augmentent dans tout le pays, et il est essentiel d'assurer une capacité de RSMUEL suffisante.

Mesure 14 : Programme de main-d'œuvre humanitaire

Ministère responsable : Sécurité publique Canada
Objectifs visés : [Résilience aux catastrophes 2, 3, 5](#)
État : Mesure existante

Le [Programme de main-d'œuvre humanitaire](#) aide les organisations admissibles à renforcer leurs capacités et à déployer des ressources pour répondre aux urgences, notamment la pandémie de COVID-19 ou d'autres urgences à grande échelle comme les feux de forêt et les inondations. Ce programme peut notamment fournir du financement à une organisation non gouvernementale (ONG) pour déployer temporairement du personnel infirmier pour la vaccination à la suite d'une demande d'aide fédérale d'une province ou d'un territoire.

Dans le cadre de sa réponse à la pandémie de COVID-19, le gouvernement du Canada s'est engagé à verser 150 millions de dollars entre 2021 et 2023 pour aider la Croix-Rouge canadienne et d'autres ONG à constituer et à maintenir une main-d'œuvre humanitaire afin de fournir un soutien de pointe en réponse à la pandémie et à d'autres événements d'urgences importants au Canada.

Le Programme de main-d'œuvre humanitaire tient compte de l'évolution du contexte des catastrophes et cherche à améliorer la capacité d'intervention actuelle du gouvernement du

Canada en renforçant la capacité d'intervention civile en cas d'urgence. Des travaux sont menés pour mettre en place une capacité d'intervention civile plus large afin d'améliorer la capacité du Canada à réagir aux phénomènes liés aux changements climatiques, à renforcer la capacité d'intervention face à tous les risques, y compris les futurs phénomènes climatiques. L'objectif est d'aider le gouvernement du Canada à s'adapter à l'évolution de l'environnement des risques, à réduire les conséquences des catastrophes et à améliorer la résilience.

Mesure 15 : Programme de gestion des incendies de l'Agence Parcs Canada

Ministère responsable : Agence Parcs Canada
Objectifs visés : [Résilience aux catastrophes 1, 2, 3, 4](#)
État : Mesure existante

Parcs Canada est la seule organisation fédérale qui gère et intervient sur le terrain en matière de feux de végétation, avec des rôles et des capacités similaires à ceux de tout organisme provincial-territorial de lutte contre les feux de végétation. En tant que plus grand gestionnaire de terres fédérales, Parcs Canada est responsable de la gestion des feux de végétation sur 350 195 km² de terres publiques fédérales (environ la taille de l'Allemagne ou six fois la masse terrestre de la Nouvelle-Écosse). Parcs Canada (ainsi que RNCAN) est membre du Centre interservices des feux de forêt du Canada (CIFFC) et fait partie de son conseil d'administration. À ce titre, Parcs Canada fournit des ressources opérationnelles en matière de feux de forêt (équipement et personnel) aux provinces, aux territoires et aux partenaires internationaux par le biais du CIFFC et d'autres accords d'échange de ressources. Ce partenariat étroit avec les provinces et les territoires aidera à relever le défi croissant associé aux changements climatiques et à l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes et des catastrophes comme les incendies de forêt.

Le programme de gestion des incendies de forêt de Parcs Canada intègre des mesures d'adaptation dans tous les aspects de la gestion des incendies de forêt et vise à rendre les communautés plus sûres, à protéger les parcs nationaux et à créer des paysages plus résilients aux changements climatiques en investissant de manière proactive dans la préparation, l'intervention et l'atténuation des incendies de forêt.

Étant donné que les impacts des changements climatiques augmentent les risques d'incendies de forêt, le budget 2021 prévoit un investissement de 52,5 millions de dollars sur cinq ans en nouveaux fonds pour Parcs Canada afin d'améliorer son programme de gestion des incendies de forêt. Grâce à cet investissement supplémentaire, Parcs Canada continue de renforcer sa capacité de gestion des incendies de forêt par le biais de plusieurs activités :

- communiquer les ressources, la formation et l'expertise avec les partenaires;
- se préparer à des saisons de feux plus longues en raison des changements climatiques;
- accroître la capacité du gouvernement de former et de retenir du personnel hautement spécialisé;
- accroître la capacité d'intervention, d'atténuation et de planification;
- accroître la portée et accélérer le rythme des efforts de réduction des risques de feux de forêt à l'échelle du pays, en mettant particulièrement l'accent sur les collectivités situées à l'intérieur des lieux administrés par Parcs Canada et directement à proximité.

Preuves et données sur les dangers climatiques

Mesure 16 : Statistique Canada fournira des données pour appuyer la gestion de la préparation, de l'intervention et des catastrophes en cas d'urgence

Ministère responsable : Statistique Canada
Objectifs visés : [Résilience aux catastrophes 4](#)
État : Mesure existante

Un éventail de données sociodémographiques et économiques de Statistique Canada sont actuellement disponibles en ce qui concerne la gestion de la préparation, de l'intervention et des catastrophes en cas d'urgence. Une grande partie de ces données, y compris le profil des collectivités, sont disponibles au niveau des quartiers.

Mesure 17 : Base de données canadienne sur les catastrophes

Ministère responsable : Sécurité publique Canada
Objectifs visés : [Résilience aux catastrophes 4](#)
État : Mesure existante

La [Base de données canadienne sur les catastrophes](#) est un répertoire public de dossiers qui décrit les événements importants, notamment le nombre de blessés, de décès, une estimation des coûts connexes et d'autres aspects, le cas échéant (p. ex., réinstallation temporaire ou permanente de résidents).

La base de données comprend des renseignements détaillés sur plus de 1 000 événements qui peuvent appuyer la recherche, les activités universitaires et la prise de décisions dans un large éventail de domaines, notamment les sciences de la terre, l'agriculture, les changements climatiques, la biologie et l'épidémiologie, la planification de l'utilisation des terres, l'assurance, les investissements et les aspects anthropologiques et sociologiques de la résilience communautaire, entre autres.

Mesure 18 : Géosciences à l'appui de la sécurité publique et de la résilience aux changements climatiques

Ministère responsable : Ressources naturelles Canada
Objectifs visés : [Résilience aux catastrophes 4](#)
État : Mesure existante

La Commission géologique du Canada de RNCAN fournit des données probantes pour la prise de décisions liées à la sécurité publique et à la résilience aux changements climatiques au moyen de données géoscientifiques et d'interprétations scientifiques.

Le [Programme Géoscience pour la sécurité publique](#) vise à comprendre les dangers et les risques pour les Canadiennes et Canadiens associés aux dangers climatiques, notamment les glissements de terrain terrestres et marins et les inondations côtières, et à travailler avec le Service canadien d'information sur les risques relativement à plusieurs autres sujets (p. ex., tremblements de terre et météorologie spatiale). Ce travail contribue aux mesures de réduction des risques de catastrophe à l'échelle locale, régionale et nationale.

Le [Programme Géoscience pour le changement climatique](#) vise à mieux comprendre les répercussions des changements climatiques en effectuant des recherches géologiques sur le pergélisol, l'érosion côtière, l'élévation du niveau de la mer et la fonte des glaciers. Ce faisant, il fournit de l'information et des données de pointe pour améliorer notre compréhension de la façon dont la masse terrestre du Canada est touchée par les changements climatiques afin d'appuyer la planification de l'utilisation des terres et le développement des infrastructures et d'aider l'industrie et les collectivités à risque à s'adapter.

Mesure 19 : Base de données nationale sur les incendies

Ministère responsable : Statistique Canada
Objectifs visés : [Résilience aux catastrophes 1, 4](#)
État : Mesure existante

La [Base de données nationale sur les incendies](#) (BDNI) « tableau de bord communautaire pour la réduction des risques d'incendie » est un projet pilote visant à déterminer les risques d'incendie dans les collectivités avoisinantes de la Colombie-Britannique. L'objectif principal est de renforcer la capacité des services d'incendie à identifier et à cibler les collectivités qui bénéficieraient le plus des traitements de prévention des incendies afin de prévenir les incendies, mais surtout de prévenir les blessures et les décès causés par les incendies.

La BDNI informe les Canadiennes et Canadiens sur les incidents d'incendie, les caractéristiques de protection contre les incendies, les circonstances qui y contribuent, les facteurs liés à l'origine et à la propagation, les détails des pertes causées par les incendies, la découverte des incendies et des mesures prises, les données sur les victimes d'incendies et d'autres données socioéconomiques. En regroupant les données provenant de partout au pays, on obtient un portrait national de la prise de décisions fondées sur des données probantes en matière d'adaptation. Les données de la BDNI pour 2020 provenant de cinq provinces, d'un territoire et des Forces armées canadiennes devraient être publiées en juin 2023.

Mesure 20 : Guides d'orientation fédéraux sur la cartographie des zones inondables

Ministère responsable : Ressources naturelles Canada
Objectifs visés : [Résilience aux catastrophes 1, 2, 4](#)
État : Mesure existante

En consultation avec des partenaires provinciaux, territoriaux et autochtones et d'autres intervenants clés, RNCan publie la série de [Guides d'orientation fédéraux sur la cartographie des zones inondables](#) afin de remédier à l'absence de lignes directrices nationales sur les procédures et la diffusion de cartographie des inondations au Canada. Les guides comprennent des références et des documents techniques visant à faire progresser les activités de cartographie des inondations à l'échelle du Canada.

Mesure 21 : Service de géomatique d'urgence

Ministère responsable : Ressources naturelles Canada
Objectifs visés : [Résilience aux catastrophes 1, 4](#)
État : Mesure existante

Le [Service de géomatique d'urgence \(SGU\) et de cartographie par satellite](#) de Ressources naturelles Canada (RNCan) fait partie intégrante de l'intervention en cas de catastrophe au Canada. En accédant aux images satellites et en les analysant en temps quasi réel, le SGU produit des cartes qui appuient directement la coordination nationale des interventions d'urgence (c.-à-d. services de cartographie d'urgence). Ces cartes fournissent des renseignements essentiels, comme l'étendue des inondations, les embâcles de rivière et les dommages observables à l'intention des équipes d'intervention fédérales, provinciales et territoriales. Elles servent également à accumuler des connaissances précises sur les zones les plus à risque, à éclairer les décisions sur les moments des urgences et les prévisions, ce qui atténue l'impact des catastrophes naturelles. Grâce à l'application de l'imagerie satellitaire et de l'évaluation scientifique, le SGU appuie la prise de décisions et la planification opérationnelle fondées sur des données probantes et contribue à rendre les collectivités canadiennes plus sécuritaires et plus résilientes.

Mesure 22 : Mandat amélioré pour la cartographie forestière des forêts du Nord et pour accroître la capacité du Centre interservices des feux de forêt du Canada

Ministère responsable : Ressources naturelles Canada
Objectifs visés : [Résilience aux catastrophes 4](#)
État : Mesure existante

Le [Centre interservices des feux de forêt du Canada](#) (CIFFC) est une société sans but lucratif détenue et exploitée par les organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux de gestion des feux de forêt pour coordonner le partage des ressources, l'aide mutuelle et l'échange d'informations. De plus, le CIFFC sert de point de mire collectif et de facilitateur de la coopération et de la coordination en matière de feux de forêt à l'échelle nationale et internationale dans la planification de la gestion des incendies à long terme, l'exécution des programmes et les stratégies en matière de ressources humaines.

Le budget de 2021 prévoyait des investissements pour accroître la capacité du CIFFC et élargir le mandat de l'organisation afin d'inclure la prévention et l'atténuation des incendies de forêt, en plus de son rôle traditionnel lié à l'intervention et aux opérations.

Mesure 23 : Mission GardeFeu

Ministère responsable : Ressources naturelles Canada
Objectifs visés : [Résilience aux catastrophes 3](#)
État : Mesure existante

Ressources naturelles Canada, l'Agence spatiale canadienne et Environnement et Changement climatique Canada livreront la [Mission opérationnelle canadienne Gardefeu \(Gardefeu-COM\)](#), un nouveau système satellitaire qui détecte et surveille les feux de forêt. Cette initiative qui est entièrement financée (comme indiqué dans le budget 2022) servira de système d'information complet, observant les feux de forêt pendant leur période de combustion maximale et fournissant le plus rapidement possible une analyse détaillée des feux directement aux partenaires opérationnels qui prennent les décisions en première ligne. Ainsi, les organismes canadiens de gestion des incendies de forêt recevront des renseignements stratégiques sans précédent sur tous les incendies de forêt actifs en temps quasi réel. La qualité de l'air, la fumée et les émissions

de carbone provenant des feux de forêt seront mieux prévues et surveillées (une exigence importante des accords internationaux sur la déclaration des émissions de carbone) et, en fin de compte, il y aura une réduction importante des risques et des pertes économiques et sociétales que les feux de forêt peuvent causer.

Soutien financier pour répondre aux risques climatiques

Mesure 24 : Partenariat canadien pour une agriculture durable : cadre Agri-relance

Ministère responsable : Agriculture et Agroalimentaire Canada
Objectifs visés : [Résilience aux catastrophes 2, Économie et travailleurs 3](#)
État : Mesure existante

Le [cadre Agri-relance](#) fait partie de la série de programmes de gestion des risques de l'entreprise (GRE) offerts par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux (FPT) sous le cadre stratégique FPT pour l'agriculture de cinq ans (2023-2028), le Partenariat canadien pour une agriculture durable. Agri-relance, un cadre FPT d'aide en cas de catastrophe, est destiné à aider les producteurs à reprendre leurs activités après une catastrophe naturelle, de concert avec les programmes de base de GRE (Agri-protection, Agri-stabilité, Agri-investissement). Les gouvernements FPT travaillent ensemble lorsque des catastrophes naturelles se produisent afin d'évaluer les répercussions et de déterminer s'il est nécessaire de mettre en place une initiative Agri-relance et une aide ciblée (coûts partagés selon un ratio de 60:40 entre le gouvernement fédéral et les provinces et territoires participants) pour aider à assumer les coûts souvent extraordinaires de la relance.

Mesure 25 : Demande d'aide fédérale au Centre des opérations du gouvernement

Ministère responsable : Sécurité publique Canada
Objectifs visés : [Résilience aux catastrophes 2, 3](#)
État : Mesure existante

La [Demande d'aide fédérale \(DAF\) au Centre des opérations du gouvernement](#) est le moyen par lequel le gouvernement du Canada fournit du soutien aux provinces et aux territoires en cas de catastrophe, y compris pour les inondations. Il existe un processus bien établi pour gérer les DAF par l'entremise de Sécurité publique, qui comprend la consultation et la coordination interprovinciales et interministérielles avant de soumettre une demande à un organisme fédéral.

La province ou le territoire présente une DAF officielle en décrivant les besoins en soutien du gouvernement fédéral pour une intervention d'urgence réussie. Le Centre des opérations du gouvernement de Sécurité publique est prêt à intervenir en tout temps. Son approche « tous risques » en matière de planification, d'intervention et de soutien signifie que le gouvernement du Canada peut s'adapter rapidement, en toutes circonstances, lorsqu'une province ou un territoire demande de l'aide.

Mesure 26 : Programme d'aide à la gestion des urgences

Ministère responsable : Services aux Autochtones Canada
Objectifs visés : [Résilience aux catastrophes 1, 5](#)
État : Mesure existante

En partenariat avec les communautés des Premières Nations, les gouvernements provinciaux et territoriaux et les organisations non gouvernementales, le [Programme d'aide à la gestion des urgences](#) (PAGU) de Services aux Autochtones Canada (SAC) aide les collectivités dans les réserves à obtenir des services d'aide en cas d'urgence. Dans le cadre du PAGU, SAC fournit un financement direct aux collectivités des Premières Nations pour les aider à atténuer les dangers, s'y préparer et y réagir, en renforçant la résilience selon les quatre piliers de la gestion des urgences : l'atténuation, la préparation, l'intervention et le rétablissement. Le programme comprend les volets de financement suivants : Renforcement des capacités; Intelli-feu; Atténuation non structurelle et préparation; Intervention et rétablissement.

Le PAGU appuie la résilience des collectivités aux catastrophes en fournissant du financement aux Premières Nations et aux conseils tribaux pour l'embauche de coordonnateurs de la gestion des urgences. Il appuie également les initiatives d'atténuation non structurelle et de préparation pour les projets à petite échelle entrepris par les collectivités des Premières Nations dans les réserves afin de se préparer aux situations d'urgence, de les atténuer et de réduire les répercussions des catastrophes naturelles.

Le PAGU appuie les efforts d'intervention et de rétablissement lorsqu'une Première Nation est confrontée à une menace présente ou imminente qui nécessite une coordination rapide des

mesures visant à protéger la santé, la sécurité ou le bien-être des personnes, ou à limiter les dommages aux biens ou à l'environnement. Le programme rembourse le coût des activités d'intervention et de rétablissement en cas d'urgence en fonction des critères d'admissibilité du programme.

Les pouvoirs du PAGU permettent également à SAC de fournir du financement pour l'intervention et le rétablissement afin de répondre aux urgences en santé causées par des dangers naturels ou accidentels, notamment les répercussions sur la santé mentale liées aux catastrophes et les besoins en matière de traitement et de soins primaires pendant les situations d'urgence.

Afin d'améliorer la gestion des feux de forêt et les efforts d'adaptation, le [volet du programme Intelli-feu](#) du PAGU améliore la capacité des collectivités des Premières Nations à prévenir les incendies de forêt et à s'y préparer. Il s'agit notamment de financement des services d'extinction des incendies dans les réserves. Le programme Intelli-feu met à profit les connaissances autochtones sur l'environnement local et le terrain pour améliorer la planification d'urgence, la préparation et l'intervention en cas de feux de forêt.

Mesure 27 : Investissements fédéraux dans la gestion des incendies de forêt (intervention et opérations)

Ministère responsable : Ressources naturelles Canada
Objectifs visés : [Résilience aux catastrophes 2, 3, 4](#)
État : Mesure existante

Au cours des cinq dernières années, le gouvernement fédéral a fait des investissements essentiels pour appuyer la gestion et l'intervention en cas de feux de forêt. Dans le budget de 2022, le gouvernement s'est engagé à verser 346,1 millions de dollars supplémentaires pour aider les provinces et les territoires à se procurer du matériel de lutte contre les incendies, pour offrir de la formation et du soutien à l'emploi aux pompiers, pour créer un centre d'expertise en gestion autochtone des incendies et pour augmenter la capacité de lutte contre les incendies dans les collectivités des Premières Nations. Les investissements du budget de 2021 visaient l'amélioration de la cartographie des forêts dans les régions nordiques où les risques de feux de forêt sont élevés et l'amélioration de la capacité du Centre interservices des feux de forêt du Canada. Le budget de 2019 prévoyait 156 millions de dollars en nouvelles ressources de gestion des urgences, dont 38,5 millions de dollars pour la gestion des feux de forêt par l'entremise de RNCAN. Une partie de cet investissement a permis d'établir le Programme quinquennal de contributions pour la résilience aux feux de forêt, qui cible des projets d'éducation du public et de partenariats, de gestion de l'information et d'élaboration d'outils. (Par exemple, fournir aux organismes de gestion des incendies les meilleurs renseignements et outils scientifiques disponibles pour appuyer la prise de décisions, accroître la prévision des risques et accélérer l'intervention en cas d'incendie). Il vise à protéger les ressources forestières et les collectivités en aidant les collectivités forestières à se préparer aux incendies extrêmes et à y réagir.

Mesure 28 : Protéger la santé des Canadiens contre la chaleur extrême

Ministère responsable : Santé Canada
Objectifs visés : [Santé et bien-être 3](#)
État : Mesure élargie

Depuis 2008, le programme d'intervention en cas de chaleur de Santé Canada travaille à accroître la capacité du Canada à s'adapter aux risques pour la santé liés à la chaleur extrême et à les atténuer. Le programme a appuyé l'élaboration de programmes de sécurité en cas de chaleur par les [systèmes d'avertissement et d'intervention en cas de chaleur](#) partout au Canada. Santé Canada, en collaboration avec des partenaires comme ECCC et des organismes provinciaux de santé publique, s'efforce de combler les lacunes en matière de données scientifiques, d'améliorer les programmes de santé liés à la chaleur et d'aider les autorités sanitaires locales à s'adapter aux changements climatiques et à protéger leurs collectivités contre la chaleur extrême.

Le programme élargi de Santé Canada sur la chaleur permettra d'améliorer et de remplir le rôle du gouvernement fédéral dans sa réponse sur les épisodes de chaleur extrême de plus en plus dangereux. Santé Canada est reconnu comme un chef de file international en matière de programmes de santé liés à la chaleur et l'adaptation. Avec des ressources accrues, ce programme comblerait des lacunes critiques en matière de données probantes et d'orientation qui entravent présentement les mesures d'adaptation aux niveaux local, provincial et territorial, en particulier en ce qui concerne l'adaptation à la chaleur intérieure, la principale cause de décès liés à la chaleur au Canada. Le programme permettrait de renforcer la capacité de recherche du Canada en matière de santé liée à la chaleur, d'accélérer l'élaboration d'initiatives d'adaptation novatrices, efficaces et équitables en matière de santé liée à la chaleur et d'accroître le soutien dont disposent les autorités sanitaires de tout le Canada pour accéder aux meilleures orientations et ressources disponibles afin d'appuyer des mesures concrètes qui protègent les personnes et les collectivités.

Mesure 29 : ADAPTATIONSanté

Ministère responsable : Santé Canada
Objectifs visés : [Santé et bien-être 1, 2, 4](#)
État : Mesure élargie

Le programme national de renforcement des capacités géré de Santé Canada, [ADAPTATIONSanté](#), a été lancé en 2018 pour aider les autorités de la santé à aborder les risques climatiques concernant leurs activités et la santé des collectivités qu'elles desservent. Santé Canada a communiqué des directives techniques avec les autorités sanitaires de tout le Canada et a investi environ 3,5 millions de dollars dans des projets pilotes avec 10 autorités sanitaires de cinq provinces et territoires. Grâce au soutien de Santé Canada, les régies de la santé ont pu cerner les risques complexes auxquels sont confrontés leurs opérations, leur personnel et leurs patients. Les projets comprennent des efforts novateurs visant à atténuer les effets des inondations sur la santé mentale, à favoriser un accès sécuritaire aux sources alimentaires traditionnelles et à cerner les risques pour les établissements de santé et la prestation des soins de santé.

Un programme ADAPTATIONSanté élargi s'appuiera sur les succès passés pour aider les partenaires de tout le Canada à créer des systèmes de santé résilients au climat. Grâce à la recherche, à l'élaboration de conseils techniques et au financement, le programme ADAPTATIONSanté élargira le soutien aux actions locales et régionales. Un programme ADAPTATIONSanté élargie assurera également le leadership national et soutiendra l'élaboration des données nécessaires à la protection de la santé contre les changements climatiques. Reconnaissant la nécessité de réduire les risques futurs pour la santé liés aux changements climatiques, ADAPTATIONSanté soutiendra et guidera les autorités sanitaires et les intervenants dans l'amélioration de la durabilité environnementale du secteur de la santé au Canada.

Les soins de santé au Canada sont parmi ceux qui émettent le plus de gaz à effet de serre dans le monde (environ 5 % des émissions nationales du Canada). En aidant les autorités sanitaires à réduire les émissions et à s'adapter aux impacts en même temps, ADAPTATIONSanté aidera les partenaires à trouver des moyens de protéger la santé, de réduire les coûts et d'améliorer la durabilité simultanément. Par exemple, en s'efforçant de réduire la demande d'énergie, les établissements de santé peuvent devenir plus résistants aux phénomènes extrêmes qui peuvent perturber l'alimentation en énergie, tout en économisant de l'argent, argent pouvant être redirigé vers les soins aux patients.

Mesure 30 : Programme sur le changement climatique et l'adaptation du secteur de la santé pour les communautés des Premières Nations et des Inuits

Ministère responsable : Services aux Autochtones Canada
Objectifs visés : [Santé et bien-être 1, 3](#)
État : Mesure élargie

Le Programme sur le changement climatique et l'adaptation du secteur de la santé appuie les Premières Nations au sud du 60^e parallèle nord, les Premières Nations au nord du 60^e parallèle nord et les Inuits au moyen d'apports et de processus distincts pour déterminer les répercussions des changements climatiques sur la santé et y réagir en finançant des projets conçus et dirigés par la collectivité. Les projets antérieurs comprenaient la sécurité alimentaire traditionnelle et l'accès aux aliments traditionnels, la mobilisation des aînés, la sécurité sur le terrain, les répercussions des phénomènes météorologiques extrêmes et les répercussions des changements climatiques sur la santé mentale des jeunes.

Grâce à son appui dans des projets axés sur la santé humaine et les changements climatiques, le programme permet aux collectivités :

- d'élaborer et de mettre en œuvre des plans d'action ou d'adaptation liés à la santé;
- d'identifier les vulnérabilités du système de santé et d'élaborer des plans pour y remédier;
- d'élaborer des documents de développement des connaissances et de communication;
- d'appuyer la prise de décisions en matière d'adaptation aux niveaux local, régional et national;
- de commencer à mettre en œuvre directement les mesures d'adaptation déterminées au moyen de ces autres processus.

Depuis sa création, 217 projets conçus et dirigés dans 236 communautés des Premières Nations et des Inuits ont été financés dans le cadre du Programme, renforçant ainsi la capacité de ces collectivités à s'adapter aux répercussions des changements climatiques sur la santé.

Mesure 31 : Initiative de mobilisation des connaissances et de la recherche sur les changements climatiques

Ministère responsable : Instituts de recherche en santé du Canada
Objectifs visés : [Santé et bien-être 1](#)
État : Mesure existante

Les Instituts de recherche en santé du Canada poursuivront la mise en œuvre des investissements du budget de 2017 dans la croissance propre et les changements climatiques, notamment le [Réseau canadien de recherche sur la maladie de Lyme](#) et l'[Initiative sur la sécurité alimentaire et les changements climatiques dans le Nord canadien](#) afin de respecter les engagements pris avec les ressources existantes qui appuient la recherche sur l'environnement et la santé.

Mesure 32 : Programme sur les maladies infectieuses et les changements climatiques

Ministère responsable : Agence de la santé publique du Canada
Objectifs visés : [Santé et bien-être 1, 3](#)
État : Mesure existante

Le [Programme sur les maladies infectieuses et les changements climatiques](#) (PMICC) de l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) appuie l'adaptation aux changements climatiques et la résilience à ceux-ci en fournissant aux professionnels de la santé, aux personnes et aux collectivités les renseignements nécessaires pour protéger et améliorer la santé contre les maladies infectieuses sensibles au climat. Voici les principaux résultats :

- renforcer la capacité de promouvoir des activités ciblées de modélisation des risques liés aux maladies transmises par les tiques et les moustiques afin d'appuyer la prise de décisions fédérales-provinciales-territoriales;
- créer de nouvelles cartes des risques, de nouveaux modèles et de nouveaux rapports;
- collaborer avec les homologues provinciaux et territoriaux pour améliorer la surveillance des maladies transmises par les tiques au Canada;
- renforcer les capacités au sein de l'ASPC pour appuyer le diagnostic en laboratoire des infections concomitantes liées aux maladies transmises par les tiques;
- faire progresser les activités d'éducation et de sensibilisation du public en mettant l'accent sur la prévention des piqûres de tique (p. ex., campagnes annuelles de sensibilisation, exposition itinérante sur les tiques chez les enfants en partenariat avec le Musée des sciences et de la technologie).

Dans le cadre du PMICC, le Fonds du PMICC de l'ASPC a permis la création de partenariats, d'outils, de renforcement des capacités et de mobilisation des connaissances nouvelles et novateurs. Depuis son lancement en 2017, le Fonds du PMICC a investi dans 41 projets pour une valeur totale de 14,7 millions de dollars.

Nature et biodiversité

Mesure 33 : Création de l'Agence canadienne de l'eau, renforcement du Plan d'action sur l'eau douce et modernisation de la *Loi sur les ressources en eau du Canada*

Ministère responsable : Environnement et Changement climatique Canada
Objectifs visés : [Nature et biodiversité 2](#)
État : Nouvelle mesure

Conscient de la menace que représentent les changements climatiques et la pollution pour l'eau douce, le gouvernement fédéral va de l'avant en vue d'établir une nouvelle Agence canadienne de l'eau et d'investir massivement dans un plan d'action renforcé sur l'eau douce. Le renforcement du Plan d'action sur l'eau douce, qui sera mis en œuvre par l'entremise d'une nouvelle Agence canadienne de l'eau, profitera aux jeunes générations et aux personnes vivant autour des plans d'eau qui comptent sur eux comme source d'eau potable, ainsi qu'aux personnes travaillant dans des secteurs comme le tourisme, l'agriculture et les pêches qui dépendent de l'eau douce. Un investissement de 85,1 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2023-2024, avec 0,4 million de dollars d'amortissement restant, et 21 millions de dollars en continu par la suite, appuiera la création de l'Agence canadienne de l'eau, dont le siège social sera à Winnipeg. D'ici la fin de 2023, le gouvernement présentera un projet de loi qui établira l'Agence canadienne de l'eau comme une entité autonome. Le gouvernement du Canada investira 650 millions de dollars sur dix ans, à compter de 2023-2024, pour appuyer les travaux de surveillance, d'évaluation et de restauration dans les Grands Lacs, le lac Winnipeg, le lac des Bois, le fleuve Saint-Laurent, le fleuve Fraser, le fleuve Saint-Jean, le fleuve Mackenzie et le lac Simcoe. De plus, le gouvernement du Canada investira 22,6 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2023-2024, pour appuyer une meilleure coordination des efforts visant à protéger l'eau douce dans l'ensemble du Canada. Suivant la création d'une Agence canadienne de l'eau, le gouvernement s'est également engagé à promouvoir la modernisation de la *Loi sur les ressources en eau du Canada* pour qu'elle tienne compte de la réalité en matière d'eau douce au pays, y compris les changements climatiques et les droits des Autochtones.

Mesure 34 : Fonds pour des solutions climatiques naturelles

Ministères responsables : Ressources naturelles Canada; Environnement et Changement climatique Canada; Agriculture et Agroalimentaire Canada
Objectifs visés : [Nature et biodiversité 4](#)
État : Mesure existante

Le [Fonds pour des solutions climatiques naturelles](#) (4 milliards de dollars) vise à tirer parti de la capacité inhérente des écosystèmes naturels à capturer le carbone et à réduire les concentrations atmosphériques de gaz à effet de serre. Ce fonds appuie trois programmes fédéraux, soit le Programme 2 milliards d'arbres (3,2 milliards de dollars), le Fonds des solutions climatiques axées sur la nature (631 millions de dollars, avec un financement supplémentaire de 780 millions de dollars proposé dans le budget de 2022) et les Solutions agricoles pour le climat (185 millions de dollars, plus 200 millions de dollars dans le budget de 2021, et 470 millions de dollars supplémentaires proposés dans le budget de 2022) (voir la section Économie et travailleurs).

Mesure 34.1 : Programme 2 milliards d'arbres

Ministère responsable : Ressources naturelles Canada
Objectifs visés : [Nature et biodiversité 4](#)
État : Mesure existante

Le programme [2 milliards d'arbres](#) du Fonds pour des solutions climatiques naturelles investira jusqu'à 3,2 milliards de dollars d'ici 2031 pour aider les provinces, les territoires, les organismes tiers (à but lucratif et sans but lucratif) et les organisations autochtones à planter deux milliards d'arbres partout au Canada. La plantation de deux milliards d'arbres constitue une étape importante pour le Canada dans sa lutte contre la double crise des changements climatiques et de la perte de biodiversité. Ces mesures ont plusieurs avantages, comme l'augmentation de la résilience des forêts aux changements climatiques et la réduction des risques que courent les collectivités en cas de catastrophes naturelles comme les inondations et les feux de forêt.

Mesure 34.2 : Fonds des solutions climatiques axées sur la nature

Ministère responsable : Environnement et Changement climatique Canada
Objectifs visés : [Nature et biodiversité 2](#)
État : Mesure existante

Le [Fonds des solutions climatiques axées sur la nature](#) appuie des projets de conservation, de restauration et d'amélioration des terres humides, des tourbières et des prairies afin de stocker le carbone. Les projets seront axés sur la conservation, la restauration et l'amélioration de la gestion d'habitats importants pour les oiseaux migrateurs, les espèces en péril et d'autres espèces d'importance culturelle ou socioéconomique pour les collectivités. Ce programme est un fonds de 631 millions de dollars sur 10 ans pour protéger la nature comme elle nous protège. Les activités de 2021-2022 à 2030-2321 viseront à réduire de 2 à 4 mégatonnes d'émissions de gaz à effet de serre par année de 2030 à 2050 et par la suite.

Mesure 35 : Programme de conservation marine

Ministère responsable : Pêches et Océans Canada
Objectifs visés : [Nature et biodiversité 2](#)
État : Mesure existante

Le [Programme de conservation marine](#) (976 millions de dollars) vise à conserver 25 % des océans du Canada d'ici 2025 en investissant dans des solutions fondées sur la nature, telles que les zones de protection marines (ZPM) et les autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCEZ). Ces ressources soutiendront la gestion efficace des ZPM et des AMCEZ existantes, l'établissement de nouvelles ZPM et AMCEZ et la poursuite du développement et l'encouragement de partenariats significatifs avec les partenaires et les parties prenantes.

Les ZPM et les AMCEZ sont des parties des océans qui sont légalement conservées et gérées en vue d'une conservation à long terme. Ces mesures de conservation par zone sont de plus en plus reconnues comme un outil permettant de maintenir et de restaurer la résilience des écosystèmes dans un climat changeant, de fournir des services écosystémiques vitaux et de réduire la perte de biodiversité. Pour atteindre nos cibles nationales en matière de conservation, nous devons déployer des efforts concertés, en partenariat avec les provinces, les territoires, les peuples autochtones, les acteurs de l'industrie maritime, les organisations environnementales non-gouvernementales, le milieu universitaire et les communautés locales.

Mesure 36 : Patrimoine naturel du Canada amélioré

Ministère responsable : Environnement et Changement climatique Canada
Objectifs visés : [Nature et biodiversité 2](#)
État : Mesure existante

L'[initiative d'amélioration du Patrimoine naturel du Canada](#) (2,3 milliards de dollars) vise à conserver jusqu'à 1 million de kilomètres carrés de terres et d'eaux intérieures supplémentaires afin d'atteindre l'objectif du Canada de conserver 25 % des terres et des eaux du Canada d'ici 2025, notamment par l'entremise des réserves nationales de faune et des zones de protection et de conservation autochtones. Dans le cadre du programme, des milliers d'emplois seront créés dans la conservation et la gestion de la nature, et les plans viseront à accélérer la création de nouvelles aires protégées provinciales et territoriales, à appuyer les gardiens autochtones et à prendre des mesures pour conserver les espèces prioritaires qui risquent de disparaître, notamment par l'entremise de partenariats avec les Autochtones. Ce travail comprend également les négociations de l'Accord sur la nature avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, visant à accroître les mesures coordonnées en vue d'atteindre les cibles fédérales en matière de nature (25 % d'ici 2025, 30 % d'ici 2030, protection des espèces en péril, etc.).

Mesure 37 : Programme national des corridors écologiques

Ministère responsable : Agence Parcs Canada
Objectifs visés : [Nature et biodiversité 2](#)
État : Mesure existante

Le [Programme national des corridors écologiques](#) (60,6 millions de dollars) appuie l'établissement de corridors écologiques dans des régions clés partout au Canada. Ces corridors aideront les espèces à s'adapter aux changements climatiques et contribueront à stopper et à inverser la perte de biodiversité. Parcs Canada collabore avec d'autres ordres de gouvernement, des partenaires, des experts et des Autochtones afin d'élaborer des critères nationaux pour la désignation des corridors et la cartographie des endroits où ils seraient bénéfiques pour la conservation de la biodiversité. Les espèces changeront leurs aires de répartition dans le paysage en réponse au réchauffement climatique. Si les populations fauniques sont isolées dans des parcelles d'habitat confinées à des aires protégées, il est peu probable qu'elles survivent à long terme. Ce programme est essentiel au maintien de l'intégrité écologique des aires protégées et de conservation existantes en aidant les espèces et les écosystèmes à s'adapter aux changements climatiques.

Mesure 38 : Fonds de restauration des écosystèmes aquatiques

Ministère responsable : Pêches et Océans Canada
Objectifs visés : [Nature et biodiversité 2](#)
État : Mesure existante

Le [Fonds de restauration des écosystèmes aquatiques](#) appuie les activités de restauration qui répondront aux répercussions des changements climatiques sur les milieux côtiers et marins. Il s'appuie sur le succès du Fonds pour la restauration côtière. Le programme renouvelé et élargi appuiera les projets de restauration des écosystèmes aquatiques pour répondre aux causes profondes des répercussions sur les milieux côtiers et marins, en assurant la durabilité à long terme des habitats aquatiques et les solutions climatiques axées sur la nature qu'ils offrent.

Infrastructure

Mesure 39 : Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes Infrastructure Canada

Ministère responsable : Infrastructure Canada
Objectifs visés : [Infrastructures 3; Activité fondamentale 5](#)
État : Mesure élargie

Le [Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes](#) (FAAC) a aidé les collectivités à demeurer résilientes aux phénomènes extrêmes, comme les inondations, les feux de forêt et les sécheresses, en investissant dans des projets d'infrastructure bâtie et naturelle. Les projets financés par le FAAC appliquent une évaluation de la résilience dans le cadre du processus de demande, en veillant à ce que le financement fédéral soit lié à l'avancement de la résilience climatique. De plus, l'augmentation de la résilience des collectivités est évaluée comme l'un des principaux critères du programme.

Avec une enveloppe totale de près de 3,8 milliards de dollars, qui comprend 489 millions de dollars reçus dans le cadre de la Stratégie nationale d'adaptation, le FAAC assure la continuité du soutien aux collectivités canadiennes le plus rapidement possible, compte tenu de l'urgence des besoins d'adaptation.

Mesure 40 : Codes et normes pour une infrastructure résiliente aux changements climatiques

Ministères responsables : Infrastructure Canada; Conseil national de recherches du Canada; Conseil canadien des normes
Objectifs visés : [Infrastructures 1](#)
État : Mesure élargie

Infrastructure Canada, en partenariat avec le Conseil national de recherches du Canada et le Conseil canadien des normes, dirige l'[Initiative sur l'environnement bâti résilient aux changements climatiques](#) (IEBRCC) et le [Programme de normes pour des infrastructures résilientes](#) (PNIR). L'IEBRCC cherche activement des occasions d'intégrer et d'accélérer l'adoption de la résilience aux changements climatiques dans la conception des bâtiments et des infrastructures, les outils de gestion des actifs, les guides, les codes et les normes grâce à la recherche et aux projets pilotes. En complément, le PNIR mène l'élaboration de stratégies de normalisation et appuiera leur adoption pour favoriser l'intégration des concepts d'adaptation aux changements climatiques et la résilience et appuyer la prise de décisions éclairées pour les infrastructures et les bâtiments.

Mesure 41 : Soutenir des infrastructures résilientes

Ministère responsable : Infrastructure Canada
Objectifs visés : [Infrastructures 1, 2, 4](#)
État : Nouvelle mesure

En 2021, le ministre des Affaires intergouvernementales, de l'Infrastructure et des Collectivités a reçu le mandat de créer des trousse d'outils climatiques libres d'accès pour aider les propriétaires d'infrastructures et les investisseurs à concevoir des projets qui contribuent à la voie du Canada vers la carboneutralité. En s'appuyant sur cet engagement, Infrastructure Canada concevra une trousse d'outils sur le climat qui fournira des données, des recherches, des normes et des lignes directrices, ainsi que des études de cas. Il s'agira de conseils propres aux endroits et aux types d'actifs afin de réduire les risques liés au climat pour les infrastructures. De plus, un bureau d'aide et un bassin de spécialistes en changements climatiques et en infrastructure seront établis afin de fournir un soutien direct aux collectivités de tout le pays pour l'application des outils, ce qui permettra de mettre en œuvre des mesures d'adaptation et d'atténuation des gaz à effet de serre.

Le ministre de l'Infrastructure et des Collectivités a également reçu le mandat de s'appuyer sur les fondements du FAAC pour continuer de chercher des occasions d'étendre la construction d'infrastructures résilientes aux changements climatiques partout au Canada, surtout dans les collectivités les plus à risque.

Reconnaissant que les codes, les normes et les lignes directrices adaptés au climat offrent une occasion importante d'accroître la résilience tout au long du cycle de vie des infrastructures, Infrastructure Canada accélérera et amplifiera le travail à cet égard pour les domaines prioritaires en matière de risque grâce à un financement accru et soutenu du Conseil national de recherches et du Conseil canadien des normes. Ces fonds permettront d'entreprendre une gamme élargie de travaux, notamment par l'élaboration et la mise à jour de directives et de normes pratiques et

ciblées pour répondre à l'aggravation des répercussions des changements climatiques (p. ex., pour la projection des risques d'inondation et leur atténuation dans les collectivités urbaines, rurales, éloignées et côtières). Ils permettront également de créer des produits de connaissances et de la formation interactive adaptée aux besoins des municipalités, de l'approvisionnement public et privé et des professionnels de la conception.

Infrastructure Canada exigera des objectifs en matière de résilience climatique dans le cadre des futurs programmes de financement, ce qui touchera un éventail d'actifs, notamment le transport en commun, les infrastructures relatives à l'eau et les actifs communautaires. Les exigences en matière de résilience comprennent des évaluations de la résilience, des Plans d'action sur l'adaptation du gouvernement du Canada 58 données de conception futures tenant compte des changements climatiques, des lignes directrices, des normes et des codes, ainsi que des critères propres aux dangers, ce qui inclut des incitatifs pour les projets d'infrastructure naturels ou hybrides.

Les initiatives d'infrastructures résilientes aux changements climatiques permettront de s'assurer que les décideurs et les professionnels sont bien outillés pour cerner les principaux risques auxquels sont confrontés leurs actifs et leurs systèmes d'infrastructure et pour déterminer des solutions appropriées à l'échelle locale, améliorant ainsi la résilience des collectivités aux changements rapides du climat.

Mesure 42 : Fonds pour les infrastructures naturelles

Ministère responsable : Infrastructure Canada
Objectifs visés : [Nature et biodiversité 4](#)
État : Mesure existante

Le [Fonds pour les infrastructures naturelles](#) (200 millions de dollars) appuie des projets qui utilisent des approches naturelles ou hybrides pour protéger l'environnement naturel, soutenir des collectivités saines et résilientes et contribuer à la croissance économique et aux emplois. Le Fonds procurera de multiples avantages aux collectivités partout au Canada, notamment l'augmentation de la résilience aux changements climatiques, l'atténuation des émissions de carbone, l'amélioration de la qualité de l'environnement et la promotion de l'accès de la population à la nature.

Mesure 43 : Fonds national des corridors commerciaux

Ministères responsables : Transports Canada
Objectifs visés : [Infrastructures 4](#)
État : Mesure existante

Le [Fonds national des corridors commerciaux \(FNCC\)](#) a reçu 4,6 milliards de dollars pour aider à financer des projets d'infrastructure au Canada. Les projets d'infrastructure comprennent des travaux dans les aéroports, les ports, les chemins de fer, les installations de transport et les routes d'accès. Ces projets améliorent la circulation des marchandises et des personnes au Canada, augmentent la circulation des marchandises à l'intérieur et à l'extérieur du Canada, aident le système de transport à résister aux effets des changements climatiques et à mieux s'adapter aux nouvelles technologies et à l'innovation, et répondent aux besoins de transport des collectivités de l'Arctique et du Nord.

Mesure 44 : Fonds d'infrastructure des Premières Nations

Ministère responsable : Services aux Autochtones Canada
Objectifs visés : [Infrastructures 3](#)
État : Mesure existante

Le volet Atténuation structurelle du [Fonds d'infrastructure des Premières Nations](#) (FIPN), administré par Services aux Autochtones Canada, offre un soutien pour la réduction des risques de catastrophe aux infrastructures dans les réserves. Le FIPN finance des projets d'infrastructure qui atténuent et éliminent les dangers en évitant les impacts aux personnes et aux infrastructures et en modifiant la conception et la construction des infrastructures pour les rendre plus résilientes aux dangers.

Mesure 45 : Programme d'immobilisations et d'entretien

Ministère responsable : Services aux Autochtones Canada
Objectifs visés : [Infrastructures 3](#)
État : Mesure existante

Le [Programme d'immobilisations et d'entretien](#) investit dans les infrastructures communautaires des Premières Nations dans les réserves, notamment dans des mesures visant à atténuer les risques liés au climat auxquels les collectivités sont confrontées, comme l'atténuation des inondations et le contrôle de l'érosion.

Économie et travailleurs

Mesure 46 : Programme pour des communautés côtières résilientes au climat

Ministère responsable : Ressources naturelles Canada
Objectifs visés : [Économie et travailleurs 3, Activités fondamentales 4, 5](#)
État : Nouvelle mesure

Le Programme pour des communautés côtières résilientes au climat accroîtra la résilience des collectivités le long des côtes du Canada en appliquant une nouvelle approche systémique aux projets intégrés à l'échelle régionale. Il comprend des collaborations avec des partenaires, des détenteurs de droits et des intervenants pour entreprendre des recherches scientifiques et élaborer conjointement des mesures d'adaptation qui rendront l'adaptation non seulement plus efficace, mais aussi plus abordable en harmonisant les efforts et les ressources entre les administrations. Le programme investira également dans des travaux scientifiques essentiels et comprendra des travaux avec les collectivités et les Autochtones pour combler des lacunes importantes et immédiates dans les connaissances sur les répercussions des changements climatiques sur l'élévation du niveau de la mer, l'érosion côtière, le dégel du pergélisol et les glaciers dans les régions nordiques et côtières. L'approche novatrice du programme mènera à des réponses plus efficaces et plus équitables.

Mesure 47 : Stratégie nationale sur la chaîne d'approvisionnement

Ministère responsable : Transports Canada
Objectifs visés : [Économie et travailleurs 5](#)
État : Nouvelle mesure

Transports Canada a reçu un financement dans le budget de 2023 pour aborder les recommandations formulées par le [Groupe de travail national sur la chaîne d'approvisionnement](#), pour régler les problèmes de congestion et d'inefficacité chroniques et aigus de la chaîne d'approvisionnement, notamment résister aux perturbations causées par les changements climatiques.

Cela comprend :

- Bureau des chaînes d'approvisionnement des transports : 27,2 millions de dollars sur cinq ans pour établir un Bureau des chaînes d'approvisionnement du transport qui travaillera avec l'industrie et d'autres ordres de gouvernement pour réagir aux perturbations et mieux coordonner les mesures visant à accroître la capacité, l'efficacité et la fiabilité de l'infrastructure des chaînes d'approvisionnement des transports au Canada;
- Données sur les chaînes d'approvisionnement : 25 millions de dollars sur cinq ans pour élaborer des données sur les chaînes d'approvisionnement des transports qui permettront de réduire la congestion, de rendre nos chaînes d'approvisionnement plus efficaces et d'éclairer la planification de l'infrastructure future. On fera progresser cette mesure à l'aide des ressources existantes de Transports Canada.

Mesure 48.1 : Partenariat canadien pour une agriculture durable : programmes à coûts partagés par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux

Ministère responsable : Agriculture et Agroalimentaire Canada
Objectifs visés : [Économie et travailleurs 3, Santé et bien-être 4;](#)
[Nature et biodiversité 1, 2, 3, 4](#)
État : Mesure élargie

L'agriculture est une compétence partagée au Canada et Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) collabore depuis longtemps avec les provinces et les territoires à l'élaboration de cadres stratégiques FPT pour l'agriculture, comme le [Partenariat canadien pour une agriculture durable](#) (PCA durable). Le PCA durable est une entente quinquennale de 3,5 milliards de dollars (2023-2028) entre les gouvernements FPT visant à renforcer la concurrence, l'innovation et la résilience du secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agricoles. Dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture durable, AAC fournit un investissement de 2,5 milliards de dollars pour appuyer les programmes et les services agricoles régionaux qui sont adaptés à leurs besoins. Ces programmes, dont les coûts sont partagés entre les gouvernements FPT, sont élaborés et mis en œuvre par les provinces et les territoires. Un financement FPT à frais partagés sont disponibles pour soutenir les efforts sur l'environnement à la ferme et les changements climatiques, y compris 250 millions de dollars pour le Programme des paysages agricoles résilients (PPAR) pour aider les producteurs à conserver et à améliorer la résilience des paysages agricoles en accélérant l'adoption de pratiques d'utilisation et de gestion des terres à la ferme qui maximisent la fourniture de biens et de services écologiques multiples. Le PPAR sera mis en

œuvre par chaque province et territoire dans leurs territoires respectifs dans le cadre du PCA durable, en fonction des principes convenus mutuellement par les gouvernements FPT.

Mesure 48.2 : Partenariat canadien pour une agriculture durable : Programmes de science et d'innovation d'ACC

Ministère responsable : Agriculture et Agroalimentaire Canada
Objectifs visés : [Économie et travailleurs 3](#), [Nature et biodiversité 4](#)
État : Mesure élargie

Le Partenariat canadien pour une agriculture durable (PCA durable), d'une durée de cinq ans (2023-2028) et doté d'un budget de 3,5 milliards de dollars, comprend six programmes nationaux financés par le gouvernement fédéral pour favoriser la croissance et la durabilité de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire canadiennes. Les programmes d'ACC comme Agri-science (325 millions de dollars), Agri-innovation (95 millions de dollars) et la science fondamentale dirigée par AAC contribuent, entre autres, à appuyer la résilience climatique et la durabilité du secteur grâce à la science, à la recherche et à l'adoption de pratiques et de technologies novatrices.

Mesure 48.3 : Partenariat canadien pour une agriculture durable : Programmes FPT de gestion des risques de l'entreprise

Ministère responsable : Agriculture et Agroalimentaire Canada
Objectifs visés : [Économie et travailleurs 3](#),
[Résilience aux catastrophes 2](#)
État : Mesure élargie

Dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture durable, une série de programmes fédéraux, provinciaux et territoriaux à frais partagés de gestion des risques de l'entreprise (GRE) offrent aux producteurs une protection essentielle contre les pertes de revenu et de production, notamment les pertes causées par des phénomènes météorologiques violents (par. ex., sécheresse, feux de forêt et inondations). L'ensemble des programmes de GRE est conçu comme un effort de collaboration et comprend les programmes Agri-protection, Agri-stabilité et Agri-investissement. Le financement total est d'environ 1,5 milliard de dollars par année. De plus, le cadre Agri-relance est un cadre d'aide en cas de catastrophe qui aide les producteurs agricoles à se remettre des catastrophes naturelles. Agri-relance est fondé sur les besoins et les demandes de financement peuvent être présentées en cas d'urgence ou de catastrophe.

Mesure 49 : Programme d'adaptation aux changements climatiques

Ministère responsable : Ressources naturelles Canada
Objectifs visés : [Économie et travailleurs 1, 2, 3, 4](#), [Activités fondamentales 4, 5, 10](#)
État : Mesure existante

Le Programme d'adaptation aux changements climatiques de RNCan permettra d'améliorer la résilience de l'économie canadienne, y compris les secteurs économiques critiques et les collectivités qui en dépendent, et de former la main-d'œuvre qualifiée et professionnelle nécessaire à la conception et à la mise en œuvre des mesures d'adaptation.

Mesure 50 : Utilisation de l'analyse de scénarios pour évaluer les risques climatiques

Ministère responsable : Banque du Canada; Bureau du surintendant des institutions financières
Objectifs visés : [Économie et travailleurs 4](#)
État : Mesure existante

Les changements climatiques posent des risques importants pour le système financier et l'économie. Il s'agit notamment des perturbations causées par des phénomènes météorologiques extrêmes plus fréquents et plus violents, ainsi que des risques découlant de la transition vers une économie sans émission de carbone.

La Banque du Canada et le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) ont récemment conclu un [projet pilote d'analyse de scénarios](#) visant à évaluer les risques de transition climatique de six institutions financières canadiennes. À l'avenir, le BSIF et la Banque du Canada continueront de faire progresser cette collaboration pilote en analysant les répercussions des risques d'inondation sur les portefeuilles de prêts hypothécaires résidentiels et les répercussions des risques de transition sur les portefeuilles de prêts de gros et de titres. Le BSIF continuera également d'améliorer les données climatiques et les capacités d'analyse, d'élaborer un exercice normalisé d'analyse de scénarios climatiques pour les institutions et d'évaluer la nécessité de tenir compte des caractéristiques uniques des risques liés au climat dans le cadre du capital réglementaire. Il s'agit d'un aspect important de la façon dont le gouvernement du Canada s'efforce de gérer les risques physiques liés au climat dans le secteur financier.

Mesure 51 : Programme d'exploitation minière résilient aux changements climatiques

Ministère responsable : Ressources naturelles Canada
Objectifs visés : [Économie et travailleurs 1](#), [Nature et biodiversité 1](#)
État : Mesure existante

Les phénomènes météorologiques extrêmes et les changements climatiques à long terme peuvent endommager l'infrastructure minière et perturber les chaînes de valeur essentielles à la transition du Canada vers la carboneutralité d'ici 2050. Les principaux risques comprennent la gestion de l'eau, la probabilité accrue de défaillances des barrages et des systèmes de traitement de l'eau, le drainage des sites, la fermeture et la remise en état des mines et des infrastructures minières. Le Programme d'exploitation minière résiliente aux changements climatiques mène des recherches pour évaluer le rendement à long terme des stratégies de couverture dans un climat changeant et évaluer comment le rendement métallurgique fluctue avec les variations saisonnières de la qualité de l'eau recyclée. Les chercheurs travaillent également avec les collectivités du Nord pour combler d'importantes lacunes en matière de connaissances sur les répercussions de la poussière générée par les activités minières, qui est de plus en plus une préoccupation par les collectivités, alors qu'il a été prouvé que la poussière sur la neige est à l'origine d'une fonte précoce des neiges.

Mesure 52 : Programme d'adaptation aux changements climatiques du réseau ferroviaire

Ministère responsable : Transports Canada
Objectifs visés : [Économie et travailleurs 2](#)
État : Mesure existante

Le réseau ferroviaire et les chaînes d'approvisionnement du Canada sont confrontés à des risques complexes en raison des changements climatiques et des phénomènes météorologiques extrêmes. Le [Programme d'adaptation aux changements climatiques du réseau ferroviaire](#) de Transports Canada a été établi pour aider le secteur ferroviaire du Canada à effectuer des recherches, à élaborer et à mettre en œuvre des technologies, des outils et des approches novateurs pour aider à atténuer ces risques. Il s'agit notamment de collaboration avec les compagnies de chemin de fer pour partager les coûts de la recherche qui permet de déterminer les risques (p. ex., inondations et feux de forêt) et les solutions d'atténuation efficaces (p. ex., systèmes de surveillance des inondations, technologies d'imagerie, etc.).

Mesure 53 : Programme de solutions pour la main-d'œuvre sectorielle

Ministère responsable : Emploi et Développement social Canada
Objectifs visés : [Économie et travailleurs 3](#)
État : Mesure existante

Le [Programme d'appui aux solutions sectorielles pour la main-d'œuvre](#) aidera des milliers d'employeurs et mettra en contact les Canadiennes et Canadiens à la formation dont ils ont besoin pour accéder à de bons emplois dans les secteurs où les employeurs recherchent des travailleurs qualifiés. Il appuiera les groupes méritant l'équité et a un domaine prioritaire en matière de politiques afin de créer des talents pour l'économie propre. Dans le cadre des efforts déployés par le gouvernement pour aider les collectivités et les travailleurs canadiens à faire une transition équitable vers une économie carboneutre et résiliente aux changements climatiques, le Programme appuie les besoins de perfectionnement de la main-d'œuvre dans les secteurs qui contribuent à la protection de l'environnement, des écosystèmes océaniques ou aquatiques, à la gestion des ressources naturelles et à la contribution à l'économie à faibles émissions de carbone.

Mesure 54 : Solutions agricoles pour le climat – Fonds d'action à la ferme pour le climat

Ministère responsable : Agriculture et Agroalimentaire Canada
Objectifs visés : [Économie et travailleurs 2](#)
État : Mesure élargie

Le [Fonds d'action à la ferme pour le climat des Solutions agricoles pour le climat](#) est un fonds triennal de 200 millions de dollars (2021-2024), avec 470 millions de dollars supplémentaires proposés dans le budget de 2022 sur six ans (à compter de 2022-2023), pour aider les agriculteurs à adopter des pratiques de gestion bénéfiques qui stockent le carbone, réduisent les gaz à effet de serre et améliorent la résilience climatique dans les trois domaines de la gestion de l'azote, des cultures de couverture et des pratiques de pâturage par rotation.

Mesure 55 : Solutions agricoles pour le climat – Laboratoires vivants

Ministère responsable : Agriculture et Agroalimentaire Canada
Objectifs visés : [Économie et travailleurs 3](#)
État : Mesure existante

Les [Laboratoires vivants des Solutions agricoles pour le climat](#) sont un programme de 185 millions de dollars sur 10 ans (2021-2031) qui permettra d'établir un solide réseau pancanadien de laboratoires vivants. Grâce à ces laboratoires, les dirigeants régionaux réuniront des agriculteurs, des scientifiques et d'autres partenaires du secteur pour travailler conjointement sur des pratiques de gestion bénéfiques dans les exploitations agricoles afin de réduire l'empreinte environnementale du Canada et d'améliorer la résilience climatique.

Connaissance et compréhension

Mesure 56 : Données climatiques fondamentales, science et services, et amélioration de l'élaboration et de la prestation de prévisions sur le climat et les phénomènes extrêmes au Canada

Ministère responsable : Environnement et Changement climatique Canada
Objectifs visés : [Activité fondamentale 1](#)
État : Nouvelle mesure

Le gouvernement du Canada accroîtra l'accès à des renseignements climatiques de pointe afin de permettre aux gouvernements, aux collectivités, aux entreprises et aux particuliers partout au pays de mieux évaluer leur vulnérabilité et risques liés aux changements climatiques grâce à l'amélioration des prévisions et des services climatiques régionaux et saisonniers. ECCC livrera une nouvelle évaluation scientifique du climat axée sur le Canada en 2025, incluant une synthèse faisant autorité des plus récentes connaissances et données concernant les changements climatiques en cours et futurs au Canada. De telles évaluations, réalisées tous les cinq ans, fournissent le fondement scientifique à la politique nationale d'adaptation.

Mesure 57 : Programme de surveillance du climat dans les collectivités autochtones

Ministère responsable : Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord
Objectifs visés : [Activités fondamentales 1, 2](#)
État : Mesure élargie

Le [Programme de surveillance du climat dans les collectivités autochtones](#) offre du financement pour aider les Autochtones à concevoir, à mettre en œuvre ou à élargir des projets communautaires de surveillance du climat à long terme. Les projets font le suivi des répercussions climatiques et environnementales sur les collectivités et les territoires traditionnels et peuvent être utilisés pour éclairer les mesures d'adaptation des collectivités autochtones et combler les lacunes en matière de données climatiques. Le programme facilite également l'accès aux outils et aux pratiques exemplaires pour la surveillance du climat, appuie le développement des compétences locales et les possibilités d'emploi pour les jeunes, favorise le transfert des connaissances entre les générations et appuie la participation des Autochtones à la surveillance du programme.

Mesure 58 : Processus d'évaluation nationale du Canada (Le Canada dans un climat en changement)

Ministère responsable : Ressources naturelles Canada
Objectifs visés : [Activité fondamentale 1, 3](#)
État : Mesure existante

Le [Processus d'évaluation nationale du Canada](#) fournit des renseignements essentiels sur le climat changeant du Canada afin de comprendre ses causes, ses répercussions et les mesures nécessaires pour s'adapter à l'échelle du pays. D'ici 2023, une série de rapports en ligne accessibles et fiables sera publiée. Le document *Rapport sur le climat changeant du Canada* met l'accent sur la façon dont le climat change et les raisons sous-jacentes, tandis que d'autres rapports mettent l'accent sur les répercussions des changements climatiques, l'adaptation et la résilience. Ces rapports confirment que les changements climatiques entraînent des répercussions profondes et durables sur notre société, notre économie et notre environnement, et concluent qu'il est urgent de prendre des mesures pour accroître la résilience du Canada aux changements climatiques. Ils aident les Canadiennes et Canadiens, les gouvernements et les intervenants à comprendre les répercussions des changements climatiques auxquelles ils sont confrontés et à prendre des décisions éclairées en matière d'adaptation.

Mesure 59 : Centre canadien des services climatiques

Ministère responsable : Environnement et Changement climatique Canada
Objectifs visés : [Activité fondamentale 3](#)
État : Mesure existante

Le gouvernement fédéral prévoit un investissement de 107,6 millions de dollars entre 2017 et 2028 dans le [Centre canadien des services climatiques](#) (CCSC) pour s'assurer que les Canadiennes et Canadiens ont accès à une expertise, à des conseils et à des renseignements pertinents à l'échelle locale pour la prise de décisions. Le CCSC fournit des données, des renseignements et du soutien sur le climat afin que les Canadiennes et Canadiens et les

collectivités puissent prendre des décisions éclairées sur la façon d'accroître leur résilience aux risques climatiques. Le service comprend un portail collaboratif d'information climatique, Donneesclimatiques.ca, ainsi que la [Carte nationale des actions en adaptation](#). Des approches régionales sont nécessaires pour répondre aux besoins uniques des collectivités à l'échelle du pays, et c'est pourquoi le CCSC élabore et coordonne un réseau d'organisations régionales spécialisées en climatologie. Le CCSC et les organismes régionaux collaborent pour offrir des services conjoints et faire progresser Donneesclimatiques.ca.

Mesure 60 : Science du climat 2050

Ministère responsable : Environnement et Changement climatique Canada
Objectifs visés : [Activité fondamentale 1, 2](#)
État : Mesure existante

Environnement et Changement climatique Canada dirige le développement de la *Science du climat 2050 : Rapport sur les priorités nationales pour la science et le savoir sur les changements climatiques*, qui définit les priorités scientifiques et les connaissances les plus pressantes en matière de changements climatiques, conformément aux objectifs de la SNA. Il fait suite au premier rapport publié en décembre 2020, [Science du climat 2050 \(SC2050\) – Faire progresser la science et le savoir sur les changements climatiques](#), qui a fait le point pour la première fois de l'étendue des connaissances collaboratives et transdisciplinaires nécessaires pour éclairer les mesures climatiques. Lorsque ce rapport constitue une synthèse nationale des lacunes scientifiques et des connaissances, le présent rapport s'appuie sur cette base en identifiant les activités scientifiques précises nécessaires pour combler ces lacunes. Les priorités énoncées dans le rapport tiennent compte du besoin urgent de science et de connaissances essentielles sur les changements climatiques pour éclairer l'action climatique du Canada et atteindre les objectifs ambitieux énoncés dans le Plan de réduction des émissions (PRE) du Canada de 2030 et la SNA RNA. Le présent rapport aidera à orienter les efforts continus visant à caractériser les risques climatiques, à orienter les mesures d'adaptation et à cerner les nouvelles possibilités de renforcer la résilience, ainsi qu'à orienter les investissements scientifiques actuels et futurs dans le domaine des changements climatiques et à faciliter la coordination nécessaire entre la communauté scientifique fédérale et nationale pour créer un Canada plus résilient. Le programme SC2050 englobe les sciences naturelles, sociales et de la santé pour produire des évaluations des risques climatiques utilisées pour éclairer d'autres évaluations produites au sein du gouvernement fédéral, comme les évaluations des connaissances nationales dirigées par RNCAN. De plus, il reconnaît la nécessité de mobiliser l'ensemble des systèmes de leadership, de participation et de connaissances autochtones.

Mesure 61 : La science climatique pour informer l'évaluation des risques et la planification de l'adaptation

Ministère responsable : Environnement et Changement climatique Canada
Objectifs visés : [Activité fondamentale 1](#)
État : Mesure existante

La modélisation climatique d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) fournit aux décideurs des renseignements quantitatifs pour comprendre les répercussions des changements climatiques et des phénomènes climatiques extrêmes sur toutes les régions du Canada. Les modèles climatiques définissent le rôle de l'activité humaine dans les changements climatiques et contribuent aux évaluations du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et du Conseil de l'Arctique. La capacité scientifique d'ECCC en matière de modélisation climatique a également permis d'élaborer de solides ensembles de données climatiques pluriannuelles pour appuyer la prestation de services climatiques à l'échelle du pays. ECCC a créé le Centre canadien des services climatiques pour tirer parti de ces ensembles de données afin d'élaborer et de diffuser des produits de données climatiques axés sur l'utilisateur à l'appui des mesures d'adaptation. Un site Web destiné aux utilisateurs experts offre un libre accès aux données et aux scénarios climatiques fondamentaux d'ECCC, complétant ainsi les rôles et les services fournis par le Centre canadien des services climatiques, les organisations régionales de services climatiques et la capacité opérationnelle de calibre mondial d'ECCC pour prévoir les conditions météorologiques et fournir des avertissements précoces de phénomènes météorologiques dangereux.

Mesure 62 : Connaissance et compréhension Le travail du Service météorologique du Canada en réponse aux dangers

Ministère responsable : Environnement et Changement climatique Canada
Objectifs visés : [Activité fondamentale 1, 3](#)
État : Mesure existante

Le Service météorologique du Canada (SMC) est la source d'information officielle en matière de prévisions et d'avertissements sur la météo, la quantité d'eau, la glace, le climat et la qualité de l'air partout au Canada. Ses services comprennent la prévision des conditions météorologiques qui peuvent mener à des phénomènes météorologiques sans précédent, comme une vague de chaleur dangereuse et extrême et des inondations.

Les capacités fondamentales du SMC en matière de surveillance, de calcul à haute performance, de modélisation et de services de prévision appuient directement les efforts d'adaptation en fournissant aux Canadiennes et Canadiens des données et des renseignements vitaux sur les conditions et les risques météorologiques et environnementaux pour différentes périodes. Les prévisions météorologiques et l'avertissement sont essentiels aux Canadiennes et Canadiens pour se préparer aux phénomènes météorologiques extrêmes et y réagir, et pour devenir plus résilients aux répercussions des changements climatiques. À l'avenir, les capacités fondamentales du SMC permettront d'émettre plus rapidement avec en détail des avertissements de conditions dangereuses et leurs répercussions, notamment les phénomènes dans les zones à risque élevé, ce qui comprend les milieux côtiers qui sont vulnérables aux ondes de tempête, comme en témoigne la dévastation causée par l'ouragan Fiona en septembre 2022. Par ailleurs, la relation avec les organisations de gestion des urgences et les autorités de santé publique est renforcée afin de soutenir davantage la préparation et l'intervention. Dans l'ensemble, ces activités renforcent les efforts d'adaptation en appuyant la production de renseignements essentiels dont les Canadiennes et Canadiens et la société civile ont besoin pour se préparer aux phénomènes météorologiques extrêmes et y réagir, et pour devenir plus résilients aux répercussions des changements climatiques.

En collaboration avec des provinces et des territoires du Canada, le Service hydrologique national du SMC exploite environ 2300 des 2900 stations de surveillance des cours d'eau et des lacs du Canada et regroupe les données sur la quantité d'eau afin de fournir une vue d'ensemble intégrée des ressources en eaux de surface du pays. Ces données fondamentales contribuent à la gestion nationale de l'eau, qui comprend les activités de prévision et de gestion des inondations et des sécheresses, la cartographie des plaines inondables et l'allocation de l'eau. Le SMC fournit également des services spécialisés pour modéliser et prévoir le mouvement de la fumée des feux de forêt dans l'atmosphère.

Il appuie également plusieurs services essentiels à la mission d'autres ministères et organismes fédéraux ainsi que d'autres organisations nationales et internationales. Le SMC appuie le Ministère de la Défense nationale et la Garde côtière canadienne pour les missions de souveraineté, de sécurité et de recherche et sauvetage; NAV CANADA pour la sécurité des opérations aériennes; Santé Canada et les responsables de la santé pour les alertes sur la qualité de l'air; et Sécurité publique Canada, les gestionnaires des urgences des provinces et des territoires et d'autres autorités publiques qui interviennent en cas d'urgence météorologique.

Le Programme des météorologues aux alertes du SMC fournit aux gestionnaires des urgences et aux autorités publiques un accès direct à des experts spécialisés formés pour fournir des renseignements précis qui s'intègrent à la prise de décisions en temps réel avant et pendant les situations météorologiques d'envergure. Les services comprennent des conseils sur les mesures qui peuvent être prises pour atténuer les répercussions, sauver des vies et réduire les dommages matériels.

Mesure 63 : Programme des services d'adaptation aux changements climatiques en milieu aquatique

Ministère responsable : Pêches et Océans Canada
Objectifs visés : [Activité fondamentale 1](#)
État : Mesure existante

Le [Programme des services d'adaptation aux changements climatiques en milieu aquatique](#) est un programme interne de financement scientifique au sein de Pêches et Océans Canada qui appuie les activités de recherche scientifique et de surveillance visant à déterminer les répercussions et les vulnérabilités des changements climatiques, améliorer les prévisions océaniques et concevoir des renseignements et des outils d'adaptation pour les régions côtières vulnérables. Les objectifs de ce programme sont d'éclairer les décisions d'adaptation de Pêches et Océans Canada liées aux pêches, à la gestion des océans et à l'infrastructure côtière.

Mesure 64 : Programme d'amélioration des pratiques d'aménagement durable des forêts

Ministère responsable : Ressources naturelles Canada
Objectifs visés : [Activité fondamentale 1](#)
État : Mesure existante

Le Programme d'amélioration des pratiques d'aménagement durable des forêts effectue des recherches qui comblent les lacunes prioritaires en matière de connaissances sur la dynamique des écosystèmes forestiers qui éclairent l'aménagement forestier durable dans un climat changeant.

Mesure 65 : Ingénieux, résilient prêt : Stratégie canadienne de l'observation de la Terre par satellite

Ministères responsables : Agence spatiale canadienne; Ressources naturelles Canada; Environnement et Changements climatiques Canada
Objectifs visés : [Activité fondamentale 1](#)
État : Mesure existante

L'observation de la Terre par satellite permet de recueillir des renseignements sur les océans, les terres, le climat et les zones peuplées de la Terre. Les données satellitaires sont essentielles pour prendre des mesures et s'adapter aux changements climatiques en permettant des applications et des services dans plusieurs domaines qui appuient la santé et le bien-être des Canadiennes et Canadiens. Ces services comprennent les prévisions et les avertissements météorologiques et d'inondation, la surveillance et la prévision de la qualité de l'air, la surveillance des feux de forêt, la détection de la pollution et la cartographie des glaces, les avertissements et les prévisions. L'observation de la Terre par satellite fournit également des renseignements vitaux pour soutenir la science et la modélisation du climat, comme les émissions de méthane et de dioxyde de carbone, ainsi que les changements du pergélisol, de la glace de mer et des océans. Publié en 2022, le rapport [Ingénieux, résilient prêt : Stratégie canadienne de l'observation de la Terre par satellite](#) présente une approche stratégique visant à orienter les mesures et les investissements du Canada liés aux données, à la technologie et aux partenariats d'observation de la Terre par satellite au cours des 15 prochaines années. Il s'agit notamment de la promotion de nouvelles missions satellitaires et de nouveaux environnements analytiques afin de générer des solutions pour l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements, en particulier dans le Nord canadien.

Mesure 66 : Données agroclimatiques, analyses, et Outil de surveillance des sécheresses au Canada

Ministère responsable : Agriculture et Agroalimentaire Canada
Objectifs visés : [Activité fondamentale 3](#)
État : Mesure existante

L'Outil de surveillance des sécheresses au Canada (OSSC) est la source officielle pour la surveillance et le signalement des sécheresses au pays. L'OSSC utilise un grand nombre de sources de données fédérales, provinciales et régionales pour établir une cote unique de sécheresse fondée sur un système de classification à cinq catégories. Les catégories de sécheresses vont de D0 à D4; la catégorie D0 indique des conditions de sécheresse anormale et les catégories D1 à D4 indiquent une sécheresse allant de modérée à exceptionnelle. Ces cotes sont communiquées par des cartes mensuelles indiquant l'étendue et l'intensité des sécheresses au Canada. Il est difficile de faire le suivi des sécheresses à l'échelle nationale, car les définitions et les indicateurs servant à mesurer et à établir l'étendue et la gravité des sécheresses varient beaucoup. L'OSSC relève ce défi en combinant de nombreux indicateurs et répercussions et par des consultations auprès des scientifiques du gouvernement fédéral, des provinces, des régions et des universités.

Outils et ressources

Mesure 67 : Faire progresser les mesures d'adaptation municipales

Ministère responsable : Environnement et Changement climatique Canada
Objectifs visés : [Activités fondamentales 4, 5, 6](#)
État : Nouvelle mesure

Afin de soutenir au moins 1400 initiatives communautaires d'adaptation aux changements climatiques dans le but de protéger les Canadiennes et Canadiens et leurs collectivités, et de réduire au minimum les coûts associés aux répercussions climatiques, Environnement et Changement climatique Canada collaborera avec la Fédération canadienne des municipalités pour élargir et compléter le Fonds municipal vert existant. Le nouveau financement appuiera trois grands domaines de travail dans le cadre du Fonds : 1) la planification de l'adaptation, le renforcement des capacités et l'intégration institutionnelle; 2) l'accélération de la mise en œuvre à l'échelle locale de solutions d'adaptation; et 3) piloter des projets d'adaptation pour attirer une plus grande participation du secteur privé au financement de l'adaptation.

Mesure 68 : Se préparer aux changements climatiques dans le Nord

Ministère responsable : Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord
Objectifs visés : [Activités fondamentales 4, 5, 6](#)
État : Mesure élargie

Le [programme Se préparer aux changements climatiques dans le Nord](#) offre aux collectivités et aux organisations du Nord du financement et des services pour renforcer la capacité d'adaptation et mettre en œuvre des mesures d'adaptation qui tiennent compte des priorités établies. Le programme travaille directement avec les demandeurs locaux, régionaux et territoriaux, en leur offrant un soutien personnalisé à long terme pour promouvoir un accès égal au financement de l'adaptation dans le Nord.

Ce programme souple finance un éventail de projets d'adaptation, notamment des évaluations de la vulnérabilité et des risques, la cartographie des risques, la planification de l'adaptation, la mise en œuvre de mesures d'adaptation structurelles et non structurelles (révision des règlements ou des procédures, modernisation ou mise à niveau des infrastructures à risque, bâties ou naturelles), initiatives sur le terrain ou culturelles, formation et préparation aux situations d'urgence.

Mesure 69 : Programme d'adaptation aux changements climatiques des Premières Nations

Ministère responsable : Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord
Objectifs visés : [Activités fondamentales 4, 5, 6](#)
État : Mesure élargie

Le [Programme d'adaptation aux changements climatiques des Premières Nations](#) offre du financement aux collectivités des Premières Nations situées sous le 60e parallèle pour évaluer les répercussions des changements climatiques sur les infrastructures communautaires et la réduction des risques de catastrophe et y réagir.

Le programme collabore avec les collectivités des Premières Nations pour déterminer les priorités, les répercussions et les possibilités propres à la région pour les projets liés aux changements climatiques. Il accorde la priorité aux collectivités des Premières Nations les plus touchées par les changements climatiques liés à l'élévation du niveau de la mer, aux inondations, aux feux de forêt, à la sécheresse, aux pêches et aux défaillances des routes d'hiver. Ces répercussions perturbatrices et coûteuses présentent des défis importants pour répondre aux besoins des collectivités des Premières Nations en matière d'infrastructures.

Gouvernance et leadership

Mesure 70 : Centre d'excellence OTAN pour le changement climatique et la sécurité

Ministères responsables : Affaires mondiales Canada; Ministère de la Défense nationale
Objectifs visés : [Activité fondamentale 10](#)
État : Nouvelle mesure

Le Canada travaille de concert avec des partenaires internationaux pour établir le Centre d'excellence OTAN pour le changement climatique et la sécurité à Montréal. Cet établissement d'excellence sera une plateforme par laquelle les acteurs militaires et civils du Canada, des nations alliées de l'OTAN, et d'autres partenaires mondiaux développeront, amélioreront et partageront leurs connaissances sur les impacts des changements climatiques sur la sécurité. Il permettra également aux participants de travailler ensemble pour mettre en place les capacités requises et les pratiques exemplaires et contribuer à l'objectif de l'OTAN de réduire l'impact des activités militaires sur le climat. En plus d'accueillir ce centre et d'en soutenir le fonctionnement, le Canada apportera au fonctionnement du centre d'excellence ses connaissances et ses capacités uniques dans un éventail de secteurs pertinents. Grâce aux efforts de coopération de ses participants, ce centre d'excellence renforcera la sécurité du Canada, des alliés et partenaires de l'OTAN et des populations du monde entier.

Mesure 71 : Leadership climatique autochtone

Ministères responsables : Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, Environnement et Changement climatique Canada
Objectifs visés : [Activités fondamentales 8, 9](#)
État : Mesure existante

Le leadership autochtone en matière de climat, par le biais d'une forte relation de nation à nation, entre les Inuits et la Couronne, et entre gouvernements, est la pierre angulaire des plans climatiques du Canada. Le gouvernement du Canada continuera de travailler avec les représentants et les détenteurs de droits des Premières Nations, des Inuits et des Nations métisses afin d'élaborer et de mettre en œuvre un modèle de partenariat pour l'action climatique. Cette initiative établira des objectifs à long terme pour le partenariat entre la Couronne et les Autochtones sur les changements climatiques et favorisera la participation accrue et significative des Autochtones à la gouvernance et aux politiques climatiques. Elle définira des modèles de prestation et des feuilles de route pour renforcer les capacités et les mécanismes autochtones en matière de programmes climatiques autochtones, tout en appuyant la mise en œuvre des priorités climatiques qui jettent les bases d'une action climatique autodéterminée. Le travail collaboratif fondé sur des distinctions avec les partenaires autochtones comprendra l'élaboration de mécanismes permettant d'assurer un financement durable à long terme des mesures d'adaptation, la prise de décisions concertées sur les approches d'adaptation et la lutte contre les obstacles à l'adaptation dans les collectivités autochtones.

Mesure 72 : Optique intégrée des changements climatiques

Ministère responsable : Environnement et Changement climatique Canada
Objectifs visés : [Activité fondamentale 10](#)
État : Mesure existante

Reconnaissant que la voie vers la carboneutralité et la résilience aux changements climatiques comportera des considérations économiques et sociales, le gouvernement du Canada met en œuvre une optique intégrée des changements climatiques pour s'assurer que les décisions et les investissements du gouvernement tiennent compte des risques liés aux changements climatiques et des considérations liées à l'adaptation. L'optique intégrée des changements climatiques est un processus analytique qui fournit une méthode rigoureuse et uniforme pour évaluer à la fois les répercussions des politiques, des programmes et des initiatives du gouvernement sur l'adaptation aux changements climatiques et leur atténuation, ainsi qu'un moyen d'évaluer les facteurs économiques, sociaux et d'inclusion. L'optique intégrée des changements climatiques aidera à faire en sorte que le processus décisionnel fédéral soit conforme aux objectifs nationaux d'adaptation.

Mesure 73 : Stratégie pour un gouvernement vert

Ministère responsable : Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
Objectifs visés : [Activité fondamentale 10: Nature et biodiversité 1, 4;](#)
[Infrastructures 1, 2, 4](#)
État : Mesure existante

Le gouvernement fédéral passe à des opérations résilientes au climat et carboneutres grâce à la mise en œuvre de la [Stratégie pour un gouvernement vert](#). Dans le cadre de la Stratégie, les ministères fédéraux doivent régulièrement évaluer les plans et prendre des mesures pour réduire les risques climatiques pour les biens, les services et les activités du gouvernement fédéral. Ils doivent appliquer une optique de résilience à la conception de bâtiments et accroître la formation et le soutien en matière d'adaptation pour les employés de la fonction publique. De plus, les ministères qui possèdent ou louent des biens immobiliers doivent élaborer des plans de portefeuille qui fournissent une feuille de route afin de réaliser des opérations immobilières résilientes aux changements climatiques d'ici 2050.

La Stratégie pour un gouvernement vert fait également progresser les buts et les objectifs des systèmes de la SNA, tels que la nature et la biodiversité, l'infrastructure, l'économie et les travailleurs. Elle engage les ministères fédéraux à : (1) identifier les terres ou les eaux publiques fédérales susceptibles de contribuer à l'engagement de conserver et de protéger 25 % des terres et des océans du Canada, et à utiliser des solutions fondées sur la nature ; (2) effectuer des évaluations des risques climatiques à l'échelle du système, en exigeant que toutes les nouvelles infrastructures fédérales soient résilientes au climat ; et (3) s'efforcer d'inclure la résilience climatique dans les marchés publics dans le but d'accroître la résilience des chaînes d'approvisionnement.

Annexe 4 : Tableau du Plan d'action pour l'adaptation du gouvernement du Canada

Le tableau suivant donne un aperçu de toutes les mesures prévues dans ce plan et des objectifs pertinents de la SNA qu'il appuie, le public cible principal qui est censé bénéficier des mesures et les risques climatiques qu'il traite directement.

TABLEAU DU PLAN D'ACTION POUR L'ADAPTATION DU GOUVERNEMENT DU CANADA						
Système de la SNA	Mesure fédérale	Ministère ou organisme responsable	État	Objectifs de la SNA	Public cible	Risque climatique
Résilience aux catastrophes	Initiative pour un avenir résilient face aux incendies de forêt	Ressources naturelles Canada	Nouveaux investissements	Résilience aux catastrophes 1; Résilience aux catastrophes 4	Collectivités; Gestionnaires des ressources naturelles	Incendies
Résilience aux catastrophes	Amélioration du Programme d'identification et de cartographie des aléas d'inondation	Ressources naturelles Canada	Élargie	Résilience aux catastrophes 1; Résilience aux catastrophes 4	Gouvernements provinciaux; Gouvernements territoriaux	Inondations
Résilience aux catastrophes	Assurance contre les inondations et réinstallation	Sécurité publique Canada	Élargie	Résilience aux catastrophes 1; Résilience aux catastrophes 2; Résilience aux catastrophes 4; Résilience aux catastrophes 5	Gouvernements provinciaux; Gouvernements territoriaux; Secteur privé	Inondations
Résilience aux catastrophes	Accords d'aide financière en cas de catastrophe	Sécurité publique Canada	Élargie	Résilience aux catastrophes 5	Gouvernements provinciaux; Gouvernements territoriaux	Phénomènes météorologiques extrêmes; Inondations; Incendie
Résilience aux catastrophes	Portail de sensibilisation aux risques d'inondation	Sécurité publique Canada	Nouveau	Résilience aux catastrophes 4	Tous les Canadiens	Inondations
Résilience aux catastrophes	Profil national des risques	Sécurité publique Canada	Existante	Résilience aux catastrophes 4	Tous les Canadiens	Inondation; Événements d'incendie; Phénomènes météorologiques extrêmes
Résilience aux catastrophes	Système national d'alertes au public	Sécurité publique Canada	Existante	Résilience aux catastrophes 1; Résilience aux catastrophes 3	Tous les Canadiens; Gouvernements provinciaux; Gouvernements territoriaux	Inondation; Événements d'incendie; Phénomènes météorologiques extrêmes
Résilience aux catastrophes	Programme de contribution pour la sensibilisation du public à la gestion des urgences	Sécurité publique Canada	Existante	Résilience aux catastrophes 1; Résilience aux catastrophes 4	Organismes sans but lucratif; Collectivités et organisations autochtones; Établissements d'enseignement	Phénomènes météorologiques extrêmes; Inondation; Événements d'incendie; Épisodes de chaleur extrême

TABLEAU DU PLAN D'ACTION POUR L'ADAPTATION DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Système de la SNA	Mesure fédérale	Ministère ou organisme responsable	État	Objectifs de la SNA	Public cible	Risque climatique
Résilience aux catastrophes	Semaine de la sécurité civile	Sécurité publique Canada	Existante	Résilience aux catastrophes 4	Tous les Canadiens; Gouvernements provinciaux; Gouvernements territoriaux; Organismes sans but lucratif; Collectivités et organisations autochtones; Secteur privé	Phénomènes météorologiques extrêmes; Inondation; Événements d'incendie; Épisodes de chaleur extrême
Résilience aux catastrophes	Plan fédéral d'intervention d'urgence	Sécurité publique Canada	Existante	Résilience aux catastrophes 2	Gouvernement fédéral	Phénomènes météorologiques extrêmes; Inondation; Événements d'incendie; Épisodes de chaleur extrême
Résilience aux catastrophes	Gestion des risques de feux de forêt	Ressources naturelles Canada	Existante	Résilience aux catastrophes 1; Résilience aux catastrophes 2	Gouvernements provinciaux; Gouvernements territoriaux; Administrations municipales	Incendies
Résilience aux catastrophes	Plan d'action intérimaire de la Stratégie de sécurité civile fédérale, provinciale et territoriale 2021-2022	Sécurité publique Canada	Existante	Résilience aux catastrophes 2	Gouvernements provinciaux; Gouvernements territoriaux	Tous les risques climatiques
Résilience aux catastrophes	Programme de recherche et de sauvetage en milieu urbain à l'aide d'équipement lourd (RSMUEL)	Sécurité publique Canada	Existante	Résilience aux catastrophes 3	Gouvernements provinciaux; Administrations municipales	Phénomènes météorologiques extrêmes; Inondations; Incendie
Résilience aux catastrophes	Main d'œuvre humanitaire	Sécurité publique Canada	Existante	Résilience aux catastrophes 3; Résilience aux catastrophes 2; Résilience aux catastrophes 5	Organismes sans but lucratif	Inondations; Événements d'incendie
Résilience aux catastrophes	Programme de gestion des incendies de l'Agence Parcs Canada	Agence Parcs Canada	Existante	Résilience aux catastrophes 1 Résilience aux catastrophes 2; Résilience aux catastrophes 3 Résilience aux catastrophes 4	Gouvernement fédéral; collectivités	Incendies
Résilience aux catastrophes	Données de Statistique Canada qui peuvent être utilisées pour appuyer la préparation aux situations d'urgence, l'intervention et les catastrophes	Statistique Canada	Existante	Résilience aux catastrophes 4	Tous les Canadiens	Phénomènes météorologiques extrêmes; Inondation; Événements d'incendie; Épisodes de chaleur extrême

TABLEAU DU PLAN D'ACTION POUR L'ADAPTATION DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Système de la SNA	Mesure fédérale	Ministère ou organisme responsable	État	Objectifs de la SNA	Public cible	Risque climatique
Résilience aux catastrophes	Base de données canadienne sur les catastrophes	Sécurité publique Canada	Existante	Résilience aux catastrophes 4	Tous les Canadiens	Phénomènes météorologiques extrêmes; Inondation; Événements d'incendie; Épisodes de chaleur extrême
Résilience aux catastrophes	Géosciences à l'appui de la sécurité publique et de la résilience aux changements climatiques	Ressources naturelles Canada	Existante	Résilience aux catastrophes 4	Gouvernements provinciaux; Gouvernements territoriaux; Collectivités et organisations autochtones	Inondations; Érosion; décongélation et Dégradation du pergélisol; Évolution des conditions de neige, de glacier et de glace; Niveau de la mer
Résilience aux catastrophes	Base de données nationale sur les incendies	Statistique Canada	Existante	Résilience aux catastrophes 1; Résilience aux catastrophes 4;	Gouvernements provinciaux; Gouvernements territoriaux; Administrations municipales;	Incendies
Résilience aux catastrophes	Guides d'orientation fédéraux sur la cartographie des zones inondables	Ressources naturelles Canada	Existante	Résilience aux catastrophes 1; Résilience aux catastrophes 2; Résilience aux catastrophes 4	Gouvernements provinciaux; Gouvernements territoriaux	Inondations
Résilience aux catastrophes	Service de géomatique d'urgence	Ressources naturelles Canada	Existante	Résilience aux catastrophes 1; Résilience aux catastrophes 4	Gouvernements provinciaux; Gouvernements territoriaux	Inondations
Résilience aux catastrophes	Mandat renforcé pour la cartographie des forêts du Nord et pour l'amélioration de la capacité du Centre interservices des feux de forêt du Canada	Ressources naturelles Canada	Existante	Résilience aux catastrophes 4	Gouvernements provinciaux; Gouvernements territoriaux	Incendies
Résilience aux catastrophes	GardeFeu	Ressources naturelles Canada	Existante	Résilience aux catastrophes 3	Tous les Canadiens; Gouvernements provinciaux; Gouvernements territoriaux	Incendies
Résilience aux catastrophes	Partenariat canadien pour une agriculture durable : Cadre Agri-relance	Agriculture et Agroalimentaire Canada	Existante	Résilience aux catastrophes 2; Économie et travailleurs 3	Gouvernements provinciaux; Gouvernements territoriaux; Producteurs agricoles	Sécheresse; Inondation; Événements d'incendie; Phénomènes météorologiques extrêmes
Résilience aux catastrophes	Demande d'aide fédérale au Centre des opérations du gouvernement	Sécurité publique Canada	Existante	Résilience aux catastrophes 2; Résilience aux catastrophes 3	Gouvernement fédéral	Phénomènes météorologiques extrêmes; Inondations; Incendie

TABLEAU DU PLAN D'ACTION POUR L'ADAPTATION DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Système de la SNA	Mesure fédérale	Ministère ou organisme responsable	État	Objectifs de la SNA	Public cible	Risque climatique
Résilience aux catastrophes	Programme d'aide à la gestion des urgences	Services aux Autochtones Canada	Existante	Résilience aux catastrophes 1; Résilience aux catastrophes 5	Collectivités et organisations autochtones	Phénomènes météorologiques extrêmes; Inondations; Incendie
Résilience aux catastrophes	Investissements fédéraux dans la gestion des incendies de forêt (intervention et opérations)	Ressources naturelles Canada	Existante	Résilience aux catastrophes 2; Résilience aux catastrophes 3; Résilience aux catastrophes 4	Gouvernements provinciaux; Gouvernements territoriaux; Collectivités et organisations autochtones	Incendies
Santé et bien-être	Protéger la santé des Canadiens contre la chaleur extrême/Protéger la santé des Canadiens contre la chaleur extrême – Programme élargi	Santé Canada	Élargie	Santé et bien-être 3	Tous les Canadiens; Gouvernements provinciaux; Gouvernements territoriaux, autorités sanitaires locales et régionales, administrations municipales, organisations non gouvernementales, collectivités et organisations autochtones et tous les Canadiens	Épisodes de chaleur extrême
Santé et bien-être	ADAPTATIONSanté/ADAPTATIONSanté élargi	Santé Canada	Élargie	Santé et bien-être 1; Santé et bien-être 2; Santé et bien-être 4	Tous les Canadiens; Gouvernements provinciaux; Gouvernements territoriaux, autorités sanitaires locales et régionales, administrations municipales, organisations non gouvernementales, collectivités et organisations autochtones et tous les Canadiens	Tous les risques climatiques
Santé et bien-être	Programme sur le changement climatique et l'adaptation du secteur de la santé pour les communautés des Premières Nations et des Inuits	Services aux Autochtones Canada	Élargie	Santé et bien-être 1; Santé et bien-être 3	Collectivités et organisations autochtones; Organismes sans but lucratif	Phénomènes météorologiques extrêmes; Sécurité alimentaire; Évolution des conditions d'eau douce, océaniques et marines
Santé et bien-être	Initiative de mobilisation des connaissances et de la recherche sur les changements climatiques	Instituts de recherche en santé du Canada	Existante	Santé et bien-être 1	Tous les Canadiens; Établissements d'enseignement	Tous les risques climatiques
Santé et bien-être	Programme sur les maladies infectieuses et les changements climatiques	Agence de la santé publique du Canada	Existante	Santé et bien-être 1; Santé et bien-être 3	Gouvernements provinciaux; Gouvernements territoriaux; Administrations municipales; Collectivités et organisations	Maladies infectieuses

TABLEAU DU PLAN D'ACTION POUR L'ADAPTATION DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Système de la SNA	Mesure fédérale	Ministère ou organisme responsable	État	Objectifs de la SNA	Public cible	Risque climatique
					autochtones; Organismes sans but lucratif	
Nature et biodiversité	Création de l'Agence canadienne de l'eau, renforcement du Plan d'action sur l'eau douce et modernisation de la Loi sur les ressources en eau du Canada	Environnement et Changement climatique Canada	Nouveau	Nature et biodiversité 2	Gouvernements provinciaux; Gouvernements territoriaux; Administrations municipales; Collectivités et organisations autochtones; Organismes sans but lucratif; Secteur privé; établissements d'enseignement	Dégradation de l'habitat et pertes d'espèces; Évolution des conditions d'eau douce, océaniques et marines
Nature et biodiversité	Fonds pour des solutions climatiques naturelles	Environnement et Changement climatique Canada; Ressources naturelles Canada; Agriculture et Agroalimentaire Canada	Existante	Nature et biodiversité 4	Gouvernements provinciaux; gouvernements territoriaux; Administrations municipales; Collectivités et organisations autochtones; Organismes sans but lucratif; Secteur privé	Dégradation de l'habitat et pertes d'espèces
Nature et biodiversité	Programme 2 milliards d'arbres	Ressources naturelles Canada	Existante	Nature et biodiversité 4	Gouvernements provinciaux; gouvernements territoriaux; Administrations municipales; Collectivités et organisations autochtones; Organismes sans but lucratif; Secteur privé	Dégradation de l'habitat et pertes d'espèces; Évolution des conditions d'eau douce, océaniques et marines; Épisodes de chaleur extrême
Nature et biodiversité	Fonds des solutions climatiques axées sur la nature	Environnement et Changement climatique Canada	Existante	Nature et biodiversité 2	Gouvernements provinciaux; Gouvernements territoriaux; Administrations municipales; Collectivités et organisations autochtones; Organismes sans but lucratif; Secteur privé; établissements d'enseignement	Dégradation de l'habitat et pertes d'espèces; Évolution des conditions d'eau douce, océaniques et marines
Nature et biodiversité	Programme des zones de protection marines	Pêches et Océans Canada	Existante	Nature et biodiversité 2	Gouvernements provinciaux; Gouvernements territoriaux; Collectivités et organisations autochtones; Organismes sans but lucratif; Secteur privé	Dégradation de l'habitat et pertes d'espèces; Évolution des conditions d'eau douce, océaniques et marines
Nature et biodiversité	Patrimoine naturel du Canada amélioré	Environnement et Changement climatique Canada	Existante	Nature et biodiversité 2	Gouvernements provinciaux; gouvernements territoriaux; Administrations municipales; Collectivités et organisations	Dégradation de l'habitat et pertes d'espèces

TABLEAU DU PLAN D'ACTION POUR L'ADAPTATION DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Système de la SNA	Mesure fédérale	Ministère ou organisme responsable	État	Objectifs de la SNA	Public cible	Risque climatique
					autochtones; Organismes sans but lucratif; Secteur privé	
Nature et biodiversité	Programme national des corridors écologiques	Agence Parcs Canada	Existante	Nature et biodiversité 2	Gouvernements provinciaux; Gouvernements territoriaux; Administrations municipales; Collectivités et organisations autochtones; Organismes sans but lucratif	Dégradation de l'habitat et pertes d'espèces
Nature et biodiversité	Fonds de restauration des écosystèmes aquatiques	Pêches et Océans Canada	Existante	Nature et biodiversité 2	Collectivités et organisations autochtones; Organismes sans but lucratif; Établissements d'enseignement	Dégradation de l'habitat et pertes d'espèces; Évolution des conditions d'eau douce, océaniques et marines
Infrastructure	Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes Infrastructure Canada	Infrastructure Canada	Investissements existants et nouveaux	Infrastructures 3; Activité fondamentale 5	Gouvernements provinciaux; gouvernements territoriaux; Administrations municipales; Collectivités et organisations autochtones; Organismes sans but lucratif; Secteur privé	Inondations; Sécheresse; Événements d'incendie; Épisodes de chaleur; Érosion; Phénomènes météorologiques extrêmes; Décongélation et dégradation du pergélisol; Niveau de la mer
Infrastructure	Initiative sur l'environnement bâti résilient aux changements climatiques (IEBRCC)	Infrastructure Canada, Conseil national de recherches du Canada	Existante	Infrastructures 1	Gouvernements provinciaux; Gouvernements territoriaux; Administrations municipales; Établissements d'enseignement; Organismes sans but lucratif	Inondation; Événements d'incendie; Phénomènes météorologiques extrêmes; Épisodes de chaleur
Infrastructure	Programme de normes pour des infrastructures résilientes (PNIR)	Infrastructure Canada; Conseil canadien des normes	Existante	Infrastructures 1	Gouvernements provinciaux; Gouvernements territoriaux; Administrations municipales; Collectivités et organisations autochtones; Organismes sans but lucratif; Établissements d'enseignement	Inondations; Événements d'incendie; Phénomènes météorologiques extrêmes; Décongélation et dégradation du pergélisol; Évolution des conditions de neige, de glacier et de glace; Épisodes de chaleur
Infrastructure	Soutenir des infrastructures résilientes	Infrastructure Canada	Nouveaux investissements	Infrastructures 1; Infrastructures 2; Infrastructures 4	Gouvernements provinciaux; Gouvernements territoriaux; Administrations municipales; Collectivités et organisations autochtones; Organismes sans but	Tous les risques climatiques

TABLEAU DU PLAN D'ACTION POUR L'ADAPTATION DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Système de la SNA	Mesure fédérale	Ministère ou organisme responsable	État	Objectifs de la SNA	Public cible	Risque climatique
					lucratif; Établissements d'enseignement	
Infrastructure	Fonds pour les infrastructures naturelles	Infrastructure Canada	Existante	Nature et biodiversité 4	Gouvernements provinciaux; gouvernements territoriaux; Administrations municipales; Collectivités et organisations autochtones; Organismes sans but lucratif; Secteur privé	Inondation; Érosion; Épisodes de chaleur; Phénomènes météorologiques extrêmes
Infrastructure	Fonds national des corridors commerciaux	Transports Canada	Existante	Infrastructures 4	Gouvernements provinciaux; Gouvernements territoriaux; Administrations municipales; Collectivités et organisations autochtones; Organismes sans but lucratif; Secteur privé; Établissements d'enseignement; Organisations sous réglementation fédérale; Organisations sous réglementation provinciale	Inondations; Décongélation et dégradation du pergélisol; Phénomènes météorologiques extrêmes; Érosion; Niveau de la mer
Infrastructure	Fonds d'infrastructure pour les Premières Nations	Services aux Autochtones Canada	Existante	Infrastructures 3	Collectivités et organisations autochtones; Organismes sans but lucratif; Établissements d'enseignement; Gouvernements provinciaux; Gouvernements territoriaux; Administrations municipales	Inondations; Événements d'incendie; Phénomènes météorologiques extrêmes; Érosion
Infrastructure	Programme d'immobilisations et d'entretien Services aux Autochtones Canada	Services aux Autochtones Canada	Existante	Infrastructures 3	Collectivités et organisations autochtones; Organismes sans but lucratif; Établissements d'enseignement; Gouvernements provinciaux; Gouvernements territoriaux; Administrations municipales	Inondations; Événements d'incendie; Érosion
Économie et travailleurs	Programme pour des communautés côtières résilientes au climat	Ressources naturelles Canada	Nouveaux investissements	Économie et travailleurs 3; Activité fondamentale 4; Activité fondamentale 5	Administrations municipales; Collectivités et organisations autochtones; Gouvernements provinciaux; Gouvernements territoriaux; Secteur privé	Évolution des conditions d'eau douce, océaniques et marines; Évolution des conditions de neige, de glacier et de glace; Niveau de la mer; Décongélation et dégradation

TABLEAU DU PLAN D'ACTION POUR L'ADAPTATION DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Système de la SNA	Mesure fédérale	Ministère ou organisme responsable	État	Objectifs de la SNA	Public cible	Risque climatique
						du pergélisol; Phénomènes météorologiques extrêmes
Économie et travailleurs	Stratégie nationale sur la chaîne d'approvisionnement	Transports Canada	Nouveaux investissements	Économie et travailleurs 1	Secteur privé	Inondation; Événements d'incendie; Phénomènes météorologiques extrêmes
Économie et travailleurs	Partenariat canadien pour une agriculture durable : programmes à coûts partagés par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux	Agriculture et Agroalimentaire Canada	Élargie	Économie et travailleurs 3; Santé et bien-être 4; Nature et biodiversité 1; Nature et biodiversité 2; Nature et biodiversité 3; Nature et biodiversité 4	Gouvernements provinciaux; Gouvernements territoriaux; Producteurs agricoles	Sécheresse; Dégradation de l'habitat et pertes d'espèces; Évolution des conditions d'eau douce, océaniques et marines; Événements d'incendie
Économie et travailleurs	Partenariat canadien pour une agriculture durable : Programmes scientifiques et d'innovation d'Agriculture et Agroalimentaire Canada	Agriculture et Agroalimentaire Canada	Élargie	Économie et travailleurs 3; Nature et biodiversité 3	Organismes sans but lucratif; Collectivités et organisations autochtones; Secteur privé; Producteurs agricoles	Tous les risques climatiques
Économie et travailleurs	Partenariat canadien pour une agriculture durable : Programmes FPT de gestion des risques de l'entreprise	Agriculture et Agroalimentaire Canada	Élargie	Économie et travailleurs 3; Résilience aux catastrophes 2	Producteurs agricoles; Gouvernements provinciaux; Secteur privé; Organismes sans but lucratif	Sécheresse; Inondation; Événements d'incendie; Phénomènes météorologiques extrêmes
Économie et travailleurs	Programme d'adaptation aux changements climatiques	Ressources naturelles Canada	Existante	Économie et travailleurs 1; Économie et travailleurs 2; Économie et travailleurs 3; Économie et travailleurs 4; Activités fondamentales 4; Activités fondamentales 5; Activités fondamentales 10	Gouvernements provinciaux; Gouvernements territoriaux; Collectivités et organisations autochtones; Organismes sans but lucratif; Secteur privé; Milieu universitaire	Tous les risques climatiques
Économie et travailleurs	Utilisation de l'analyse de scénarios pour évaluer les risques climatiques	Banque du Canada; Bureau du surintendant des institutions financières	Existante	Économie et travailleurs 4	Secteur privé	Tous les risques climatiques
Économie et travailleurs	Programme d'exploitation minière résilient aux changements climatiques	Ressources naturelles Canada	Existante	Économie et travailleurs 1; Nature et biodiversité 1	Secteur privé	Phénomènes météorologiques extrêmes
Économie et travailleurs	Programme d'adaptation aux changements climatiques du réseau ferroviaire	Transports Canada	Existante	Économie et travailleurs 2	Organisations sous réglementation fédérale; Organisations sous réglementation provinciale	Inondations; Événements d'incendie; Phénomènes météorologiques extrêmes; Décongélation et dégradation du pergélisol

TABLEAU DU PLAN D'ACTION POUR L'ADAPTATION DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Système de la SNA	Mesure fédérale	Ministère ou organisme responsable	État	Objectifs de la SNA	Public cible	Risque climatique
Économie et travailleurs	Programme de solutions pour la main-d'œuvre sectorielle	Emploi et Développement social Canada	Existante	Économie et travailleurs 3	Gouvernements provinciaux; gouvernements territoriaux; Administrations municipales; Collectivités et organisations autochtones; Organismes sans but lucratif; Secteur privé	Tous les risques climatiques
Économie et travailleurs	Solutions agricoles pour le climat – Fonds d'action à la ferme pour le climat	Agriculture et Agroalimentaire Canada	Existante	Économie et travailleurs 2	Gouvernements provinciaux; Gouvernements territoriaux; Collectivités et organisations autochtones; Organismes sans but lucratif; Secteur privé; Producteurs agricoles	Sécheresse; Dégradation de l'habitat et pertes d'espèces; Évolution des conditions d'eau douce, océaniques et marines
Économie et travailleurs	Solutions agricoles pour le climat – Laboratoires vivants	Agriculture et Agroalimentaire Canada	Existante	Économie et travailleurs 3	Producteurs agricoles; Établissements d'enseignement; Secteur privé; Organismes sans but lucratif	Sécheresse; Dégradation de l'habitat et pertes d'espèces; Évolution des conditions d'eau douce, océaniques et marines
Connaissance et compréhension	Processus d'évaluation nationale du Canada (<i>Le Canada dans un climat en changement : faire progresser nos connaissances pour agir</i>)	Ressources naturelles Canada	Existante	Activité fondamentale 1; Activité fondamentale 3	Tous les Canadiens	Tous les risques climatiques
Connaissance et compréhension	Expansion des données, de l'information, des sciences et des communications sur le climat	Environnement et Changement climatique Canada	Nouveaux investissements	Activité fondamentale 1	Tous les Canadiens	Tous les risques climatiques
Connaissance et compréhension	Programme de surveillance du climat dans les collectivités autochtones	Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada	Élargie	Activité fondamentale 1; Activité fondamentale 2	Groupes autochtones	Tous les risques climatiques; Évolution des conditions d'eau douce, océanique et marine; Évolution des conditions de neige, de glacier et de glace; Dégradation de l'habitat et pertes d'espèces
Connaissance et compréhension	Centre canadien des services climatiques	Environnement et Changement climatique Canada	Existante	Activité fondamentale 3	Tous les Canadiens; Établissements d'enseignement	Tous les risques climatiques
Connaissance et compréhension	Science du climat 2050	Environnement et Changement climatique Canada	Existante	Activité fondamentale 1; Activité fondamentale 2	Tous les Canadiens; Établissements d'enseignement	Tous les risques climatiques

TABLEAU DU PLAN D'ACTION POUR L'ADAPTATION DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Système de la SNA	Mesure fédérale	Ministère ou organisme responsable	État	Objectifs de la SNA	Public cible	Risque climatique
Connaissance et compréhension	Connaissance et compréhension La science climatique pour informer l'évaluation des risques et la planification de l'adaptation	Environnement et Changement climatique Canada	Existante	Activité fondamentale 1	Tous les Canadiens; Établissements d'enseignement	Tous les risques climatiques
Connaissance et compréhension	Connaissance et compréhension Le travail du Service météorologique du Canada en réponse aux dangers	Environnement et Changement climatique Canada	Existante	Activité fondamentale 1; Activité fondamentale 3	Tous les Canadiens	Phénomènes météorologiques extrêmes; inondations; Épisodes de chaleur; Qualité de l'air; Évolution des conditions d'eau douce, océaniques et marines
Connaissance et compréhension	Programme des services d'adaptation aux changements climatiques en milieu aquatique	Pêches et Océans Canada	Existante	Activité fondamentale 1	Collectivités; Établissements d'enseignement; Gestionnaires des ressources naturelles	Niveau de la mer; Évolution des conditions d'eau douce, océanique et marine; Évolution des conditions de neige, de glacier et de glace; Dégradation de l'habitat et pertes d'espèces
Connaissance et compréhension	Améliorer les pratiques d'aménagement durable des forêts au Canada	Ressources naturelles Canada	Existante	Activité fondamentale 1	Collectivités; Établissements d'enseignement; Gestionnaires des ressources naturelles	Dégradation de l'habitat et pertes d'espèces; Événements d'incendie
Connaissance et compréhension	<i>Ingénieux, Résilient, Prêt : Stratégie canadienne de l'observation de la Terre par satellite</i>	Agence spatiale canadienne; Ressources naturelles Canada; Environnement et Changements climatiques Canada	Existante	Activité fondamentale 1	Gouvernements provinciaux; Gouvernements territoriaux; Établissements d'enseignement; Collectivités et organisations autochtones; Secteur privé	Qualité de l'air; Inondation; Événements d'incendie; Maladies infectieuses; Sécurité alimentaire; Sécheresse; Phénomènes météorologiques extrêmes; Décongélation et dégradation du pergélisol; Évolution des conditions d'eau douce, océanique et marine; Évolution des conditions de neige, de glacier et de glace
Connaissance et compréhension	Données agro-climatiques, analyses, et Outil de surveillance des sécheresses au Canada	Agriculture et Agroalimentaire Canada	Existante	Activité fondamentale 3	Tous les Canadiens	Sécheresse; Événements météorologiques extrêmes
Outils et ressources	Faire progresser les mesures d'adaptation municipales	Environnement et Changement climatique Canada	Nouveaux investissements	Activité fondamentale 4; Activité fondamentale 5; Activité fondamentale 6	Municipalités	Objectifs de la SNA Public cible Risque climatique

TABLEAU DU PLAN D'ACTION POUR L'ADAPTATION DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Système de la SNA	Mesure fédérale	Ministère ou organisme responsable	État	Objectifs de la SNA	Public cible	Risque climatique
Outils et ressources	Se préparer aux changements climatiques dans le Nord	Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada	Élargie	Activité fondamentale 4; Activité fondamentale 5; Activité fondamentale 6	Collectivités et organisations autochtones; Collectivités; Gouvernements territoriaux; Établissements d'enseignement; Organismes sans but lucratif	Phénomènes météorologiques extrêmes; Décongélation et dégradation du pergélisol; Évolution des conditions de neige, de glacier et de glace; Dégradation de l'habitat et pertes d'espèces; Sécurité alimentaire
Outils et ressources	Programme d'adaptation aux changements climatiques des Premières Nations	Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada	Élargie	Activité fondamentale 4; Activité fondamentale 5; Activité fondamentale 6	Collectivités et organisations autochtones	Collectivités et organisations autochtones Inondation; Érosion; Phénomènes météorologiques extrêmes
Gouvernance et leadership	Centre d'excellence de l'OTAN sur le climat et la sécurité	Affaires mondiales Canada; Ministère de la Défense nationale	Nouveaux investissements	Activité fondamentale 10	Organisations internationales	Tous les risques climatiques
Gouvernance et leadership	Leadership climatique autochtone	Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada	Existante	Activité fondamentale 8	Collectivités et organisations autochtones	Tous les risques climatiques
Gouvernance et leadership	Optique intégrée des changements climatiques	Environnement et Changement climatique Canada	Existante	Activité fondamentale 10	Gouvernement fédéral	Tous les risques climatiques
Gouvernance et leadership	Stratégie pour un gouvernement vert	Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada	Existante	Activité fondamentale 10; Nature et biodiversité 1; Nature et biodiversité 4; Infrastructures 2; Infrastructures 4	Gouvernement fédéral	Tous les risques climatiques; Phénomènes météorologiques extrêmes; Dégradation de l'habitat et pertes d'espèces; Évolution des conditions d'eau douce, océaniques et marines

Annexe 5 : Buts, objectifs et cibles de la Stratégie nationale d'adaptation

SYSTÈMES DE LA STRATÉGIE NATIONALE D'ADAPTATION

RÉSILIENCE AUX CATASTROPHES					
But	Les collectivités et toutes les personnes vivant au Canada sont mieux préparées à prévenir et à atténuer les dangers et les conséquences des catastrophes liées au climat, à y réagir et à s'en remettre; le bien-être et les moyens de subsistance des personnes vivant au Canada sont mieux protégés; et les risques globaux de catastrophe ont été réduits, en particulier pour les secteurs, les régions et les populations vulnérables les plus exposés				
Objectifs	Résilience aux catastrophes 1 Il y a une réduction mesurable du nombre de personnes au Canada touchées par les dangers aigus et à évolution lente liés au climat, en tenant compte de la manière dont les collectivités vulnérables peuvent accéder plus facilement aux ressources et aux systèmes de soutien.	Résilience aux catastrophes 2 Des mécanismes de gouvernance efficaces et responsables sont mis en place pour renforcer la coordination de la réduction des risques de catastrophes grâce à une approche globale pour l'ensemble de la société.	Résilience aux catastrophes 3 Toutes les collectivités sont en mesure de mettre en œuvre des plans d'intervention d'urgence rapides et efficaces, facilement accessibles à tous en cas de catastrophe.	Résilience en cas de catastrophe 4 Les plans et politiques nationaux, provinciaux, territoriaux et régionaux de préparation, d'atténuation et de rétablissement intègrent les données les plus récentes issues des évaluations des risques et de la résilience, ainsi que les connaissances locales et autochtones, et s'adressent à l'ensemble de la société.	Résilience aux catastrophes 5 Les personnes touchées par les catastrophes subissent des perturbations minimales dans leur vie et leurs moyens de subsistance, et se voient proposer des solutions de logement à long terme dans un délai raisonnable.
Cibles	D'ici à 2025, 60 % des Canadiens, y compris les habitants des régions nordiques et les peuples autochtones, sont conscients des risques de catastrophe auxquels leur ménage est confronté. D'ici à 2028, le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires auront collaboré pour établir des priorités dans au moins 200 zones inondables à haut risque en vue de l'élaboration de nouvelles cartes des risques d'inondation / modélisation régionale, et auront pris des mesures d'atténuation des risques fondées sur des données probantes, conformément aux orientations scientifiques.	D'ici à 2025, une table dirigée par le gouvernement fédéral et comprenant les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ainsi que des partenaires autochtones se rencontre sur une base régulière pour aligner et coordonner les activités d'adaptation de la gestion des urgences afin de promouvoir la résilience face aux catastrophes.	Les collectivités, y compris les collectivités nordiques et autochtones, situées dans des zones à haut risque, telles qu'identifiées par les provinces et les territoires, élaborent des plans communautaires de prévention et d'atténuation des incendies de forêt d'ici à 2030/50, dont 15 % seront mis en œuvre d'ici à 2028.	D'ici à 2028, il y aura une stratégie nationale de rétablissement qui désignera des délais plus courts pour que les personnes déplacées puissent retourner chez elles ou se réinstaller après une catastrophe liée aux changements climatiques. D'ici à 2025, achever la modernisation des accords d'assistance financière en cas de catastrophe afin d'encourager la réduction des risques de catastrophe et d'améliorer les résultats de rétablissement à la suite de catastrophes de grande ampleur.	

	D'ici à 2025, 50 % des Canadiens auront pris des mesures pour répondre aux risques liés aux changements climatiques auxquels leur ménage est confronté.			
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE				
But	La santé de tous les Canadiens est soutenue par un secteur de la santé résilient et adaptable au climat, doté de systèmes et des services robustes et souples qui tiennent compte des diverses composantes du bien-être et les soutiennent.			
Objectifs	Santé et bien-être 1 Les systèmes de santé disposent de l'expertise, des connaissances et des ressources nécessaires pour identifier les risques liés aux changements climatiques et prendre des mesures équitables et factuelles pour protéger la santé.	Santé et bien-être 2 Les autorités sanitaires ont déterminé l'ampleur des effets des changements climatiques sur la santé et ont établi des méthodes pour suivre les effets futurs sur la santé et évaluer les progrès réalisés en matière de protection de la santé et de réduction des risques.	Santé et bien-être 3 Les gens sont protégés contre les risques sanitaires urgents liés au climat, tels que la chaleur extrême, les maladies infectieuses, la fumée des incendies de forêt, les risques d'origine alimentaire, les effets sur les aliments traditionnels, les problèmes de santé mentale et autres risques.	Santé et bien-être 4 L'action climatique dans tous les secteurs favorise une bonne santé et priorise les mesures qui ont de multiples avantages (p. ex., la protection de la santé et l'amélioration de la durabilité environnementale).
Cibles	D'ici à 2030, les systèmes de santé auront cerné les risques, élaboré des plans d'adaptation et mesuré les progrès accomplis en matière de résilience climatique.		D'ici à 2026, 80 % des régions sanitaires ⁵ auront mis en œuvre des mesures d'adaptation fondées sur des données probantes ⁶ pour protéger la santé des Canadiens contre la chaleur extrême. D'ici à 2040, les décès dus aux vagues de chaleur extrême auront été éliminés.	D'ici à 2030, la prise en compte des incidences et des avantages pour la santé sera intégrée dans les principaux outils, lignes directrices et normes relatifs aux changements climatiques.
NATURE ET BIODIVERSITÉ				
But	La perte de biodiversité et de nature a été freinée et inversée, permettant ainsi une adaptation naturelle et humaine, où les écosystèmes et les collectivités prospèrent ensemble dans un climat changeant, et où les systèmes humains existent en étroite relation avec les systèmes naturels.			
Objectifs	Nature et biodiversité 1 Les activités humaines sont transformées afin de freiner et d'inverser la perte de biodiversité, et de renforcer la connectivité et la résilience des écosystèmes.	Nature et biodiversité 2 Les écosystèmes les plus touchés par les changements climatiques sont surveillés, restaurés et gérés de manière à garantir leur viabilité et leur capacité d'adaptation.	Nature et biodiversité 3 Les gouvernements, les organisations et les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis ont la possibilité et les moyens de poursuivre des priorités autodéterminées pour les initiatives d'intendance des écosystèmes afin de s'adapter aux changements climatiques.	Nature et biodiversité 4 L'utilisation de solutions fondées sur la nature est accélérée pour accroître la résilience et maximiser les avantages connexes tels que la réduction du stress sur les infrastructures grises, et l'augmentation des avantages sociaux reliés à la nature, et l'atténuation du changement climatique.
Cibles	Conserver 25 % de nos terres et de nos eaux d'ici à 2025 et de 30 % d'ici à 2030, en travaillant à freiner et à inverser la perte de milieux naturels d'ici à 2030 au Canada. Cerner au moins trois corridors écologiques d'ici à 2025 et y apporter des efforts de	Créer 15 nouveaux parcs urbains nationaux d'ici à 2030 pour préserver la nature, rapprocher les gens de la nature et faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones.	D'ici à 2026, soutenir les nouveaux programmes des gardiens autochtones et établir de nouveaux réseaux de gardiens autochtones. Aider les communautés autochtones à renforcer leurs capacités d'établir davantage d'aires protégées et de conservation autochtones.	

	préservation afin d'améliorer la connectivité écologique entre les aires protégées et de conservation.			
INFRASTRUCTURE				
But	Tous les systèmes d'infrastructure au Canada seront résilients au climat et feront l'objet d'une adaptation continue pour s'ajuster aux impacts futurs, afin de fournir des services fiables, équitables et durables à l'ensemble de la société.			
Objectifs	Infrastructure 1 Des processus de normes techniques, de planification et de prise de décisions ont été mis à jour ou élaborés dans le but d'intégrer les changements climatiques dans toutes les décisions relatives à la localisation, la planification, la conception, la gestion, l'adaptation, l'exploitation et l'entretien des systèmes d'infrastructure tout au long de leur cycle de vie.	Infrastructure 2 Les décisions relatives aux infrastructures publiques et privées sont fondées sur des évaluations à l'échelle du système des risques liés aux changements climatiques actuels et émergents et sur la planification de ces risques.	Infrastructure 3 Les décisions relatives aux infrastructures donnent la priorité aux avantages pour les populations marginalisées et les collectivités les plus exposées aux effets des changements climatiques.	Infrastructure 4 Tous les nouveaux investissements dans les infrastructures appliquent des critères de résilience et adoptent des orientations, des normes et des données de conception futures en matière de changements climatiques afin de maximiser les avantages à long terme des résultats en matière d'infrastructure.
Cibles	D'ici à 2030, des directives, des codes et des normes robustes couvrant les principaux risques liés aux changements climatiques pour les principaux systèmes d'infrastructure publique seront disponibles et seront adoptés par tous les décideurs en matière d'infrastructure. D'ici à 2026, des considérations supplémentaires relatives à la résilience aux changements climatiques sont intégrées dans trois codes canadiens (Code national du bâtiment, Code canadien sur le calcul des ponts routiers et Code canadien de l'électricité).	D'ici à 2030, 80 % des organisations publiques et municipales auront intégré l'adaptation aux changements climatiques dans leurs processus décisionnels.	Le gouvernement du Canada, en partenariat avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis, continuera à faire des investissements immédiats et à long terme pour soutenir les travaux en cours visant à combler le déficit d'infrastructures d'ici à 2030.	À partir de 2024, la résilience aux effets des changements climatiques sera prise en compte dans tous les nouveaux programmes fédéraux de financement des infrastructures.

ÉCONOMIE ET TRAVAILLEURS					
But	L'économie canadienne est structurée de manière à prévoir les effets des changements climatiques et à y réagir, ainsi qu'à promouvoir activement de nouvelles possibilités inclusives dans un climat changeant, en particulier pour les collectivités les plus à risque, les Autochtones et les secteurs économiques vulnérables.				
Objectifs	Économie et travailleurs 1 La recherche permet de faire progresser l'analyse de rentabilité de l'adaptation, et les connaissances sont accessibles, sur mesure, adaptées sur le plan culturel et utiles.	Économie et travailleurs 2 Les instruments politiques et financiers fournissent les bonnes incitations et suppriment les facteurs dissuasifs pour une adaptation proactive.	Économie et travailleurs 3 Le Canada dispose d'une main-d'œuvre qualifiée, diversifiée et adaptable, soutenue par l'éducation, la formation, le développement des connaissances et des compétences pour répondre aux effets futurs des changements climatiques, y compris au sein des économies autochtones et nordiques.	Économie et travailleurs 4 Les secteurs économiques les plus vulnérables aux effets des changements climatiques évaluent régulièrement les effets climatiques sur l'environnement opérationnel et intègrent des considérations d'adaptation dans les décisions.	Économie et travailleurs 5 L'adaptation accroît la résilience et la fiabilité des chaînes d'approvisionnement du Canada face aux effets des changements climatiques, ce qui renforce la compétitivité du pays et favorise une croissance économique solide et durable.
Cibles			D'ici à 2027, 70 % des membres d'associations professionnelles (c.-à-d. ingénieurs civils, urbanistes, architectes paysagistes, comptables, et autres) auront la capacité d'appliquer des outils et des renseignements sur l'adaptation aux changements climatiques et de communiquer l'analyse de rentabilité des mesures d'adaptation à leurs clients ou publics cibles.	D'ici à 2027, 80 % des entreprises fortement exposées incluront l'adaptation aux changements climatiques dans leurs plans et stratégies afin de renforcer leur compétitivité. Les secteurs les plus menacés sont la sylviculture, l'agriculture, la pêche, l'énergie, l'exploitation minière, les transports et le tourisme.	D'ici à 2027, 80 % des collectivités côtières et 60 % des entreprises situées dans les régions côtières mettent en œuvre des mesures d'adaptation afin d'accroître la résilience climatique et de réduire les effets économiques des changements climatiques.

ACTIVITÉ FONDAMENTALE

CONNAISSANCE ET COMPRÉHENSION		
Objectifs	Activité fondamentale 1 Une base factuelle solide pour l'adaptation est en place grâce au développement, à la gestion et à l'échange des données existantes et nouvelles, des connaissances (notamment les connaissances autochtones et locales), des analyses environnementales et socio-économiques et d'autres modes de connaissance.	Activité fondamentale 2 Les systèmes de connaissances et la science autochtones font l'objet d'investissements justes et durables, et un engagement éthique et équitable est maintenu dans la coproduction de connaissances sur l'adaptation, conformément aux protocoles de recherche et à la souveraineté des données des Premières Nations, des Inuits et des Métis.
Cibles		D'ici à 2024, plus de 180 000 personnes au Canada accèdent chaque année à des services climatologiques pour faciliter la prise de décisions en matière d'adaptation.

OUTILS ET RESSOURCES			
Objectifs	Activité fondamentale 4 Tout le monde au Canada a un accès équitable aux outils et au soutien nécessaires pour se préparer aux effets des changements climatiques, les réduire et y répondre.	Activité fondamentale 5 Un financement public et privé durable, suffisant et équitable est en place pour soutenir l'adaptation aux changements climatiques.	Activité fondamentale 6 La capacité d'adaptation locale, régionale et institutionnelle contribue à l'autosuffisance et à la participation aux actions d'adaptation.
	Cibles	D'ici à 2030, toutes les collectivités nordiques et autochtones disposent des ressources nécessaires pour mettre au point des outils et des informations culturellement adaptés afin de faire face aux risques climatiques, ou y ont accès.	
GOUVERNANCE ET LEADERSHIP			
Objectifs	Activité fondamentale 7 Une gouvernance efficace pour l'adaptation aux changements climatiques est établie et inclut les personnes qui sont touchées de manière disproportionnée par les changements climatiques.	Activité fondamentale 8 Les Premières Nations, les Inuits et les Métis sont préparés et ont la capacité de faire face aux changements climatiques par des mesures d'adaptation autodéterminées qui sont ancrées dans leurs cultures, leurs préférences et leurs priorités communautaires.	Activité fondamentale 9 Les efforts d'adaptation améliorent les liens sociaux, réduisent l'isolement et soutiennent les pratiques et les lieux culturels pour améliorer la résilience globale de la collectivité aux changements climatiques.
			Activité fondamentale 10 Des solutions novatrices, grâce à l'échange de pratiques exemplaires et à la coopération intergouvernementale, améliorent les résultats de l'adaptation dans tout le pays et positionnent le Canada comme un chef de file mondial dans le soutien de la résilience climatique.

Annexe 6 : Termes et concepts clés

Adaptation

Dans les systèmes humains, le processus d'ajustement au climat réel ou prévu et à ses effets, afin de modérer les dommages ou d'exploiter les possibilités bénéfiques. Dans les systèmes naturels, le processus d'ajustement au climat réel et ses effets; l'intervention humaine peut faciliter l'adaptation au climat prévu et à ses effets. Atténuation (catastrophe) Mesures suivies pour éliminer ou atténuer les risques et les incidences des dangers bien avant une urgence ou une catastrophe; les activités d'atténuation peuvent s'intégrer à la prévention.

Atténuation (catastrophe)

Mesures suivies pour éliminer ou atténuer les risques et les incidences des dangers bien avant une urgence ou une catastrophe; les activités d'atténuation peuvent s'intégrer à la prévention. Les mesures peuvent être de nature structurelle (p. ex. constriction de digues) ou non structurelle (p. ex. codes du bâtiment et aménagement du territoire).

Atténuation (gaz à effet de serre)

Intervention humaine visant à réduire les émissions ou à renforcer les puits de gaz à effet de serre.

Avantages connexes

Les effets positifs qu'une politique ou une mesure visant un objectif peut avoir sur d'autres objectifs, augmentant ainsi les avantages totaux pour la société ou l'environnement. Les avantages connexes sont souvent empreints d'incertitude et dépendent, entre autres, des circonstances locales et des pratiques de mise en œuvre. Les avantages connexes sont aussi appelés avantages accessoires.

Biens et services liés aux écosystèmes

Les biens et services liés aux écosystèmes comprennent les biens matériels (p. ex., le poisson, le bois) et les services moins tangibles (p. ex., air propre, sol productif) qui découlent des structures et des fonctions de l'écosystème et qui procurent des avantages aux gens.

Capacité d'adaptation

Capacité de systèmes, d'institutions, d'humains et d'autres organismes à s'adapter aux dommages potentiels, à saisir les occasions ou à réagir aux conséquences.

Danger

Phénomène, événement physique ou activité humaine susceptible d'occasionner des pertes en vies humaines ou des blessures, des dommages aux biens, des perturbations sociales et économiques ou une dégradation de l'environnement.

Dangers liés au climat

Événement ou tendance [climatique] susceptibles de causer des pertes en vies humaines, des blessures ou d'autres effets sur la santé, ainsi que des dommages et des

pertes aux biens, aux infrastructures, aux moyens de subsistance, à la prestation de services, aux écosystèmes et aux ressources environnementales.

État de préparation

Étape au cours de laquelle sont prises des décisions et des mesures qui permettront une intervention et un rétablissement efficaces en cas d'urgence.

Exposition

La présence de personnes, de moyens de subsistance, d'espèces ou d'écosystèmes, de fonctions environnementales, de services et de ressources, d'infrastructures ou de biens économiques, sociaux ou culturels dans des lieux et des milieux qui pourraient être touchés négativement.

Gestion des urgences (GU)

En ce qui touche les urgences, les activités en matière de prévention, d'atténuation, de préparation, d'intervention et de rétablissement.

Infrastructure

Comprend les actifs nouveaux et existants, ainsi que les infrastructures grises, les infrastructures hybrides et naturelles.

Infrastructures vertes ou naturelles

Ensemble interconnecté de systèmes écologiques naturels et bâtis, d'espaces verts et d'autres caractéristiques du paysage. Il comprend les arbres plantés et indigènes, les terres humides, les parcs, les espaces verts ouverts et les prairies et les forêts d'origine, ainsi que les interventions possibles de conception de bâtiments et de rues qui intègrent la végétation. Les infrastructures vertes offrent des services et des fonctions de la même manière que les infrastructures conventionnelles.

Prévention

Mesures prises pour éviter les conséquences négatives associées à une menace donnée. Les mesures de prévention peuvent être considérées comme de l'atténuation.

Réduction des risques de catastrophe (RRC)

La réduction substantielle des risques de catastrophe et des pertes en vies humaines, des moyens de subsistance et de la santé, ainsi que des biens économiques, physiques, sociaux, culturels et environnementaux des personnes, des entreprises, des collectivités et des pays.

Résilience

Capacité des systèmes sociaux, économiques et environnementaux de composer avec un phénomène, une tendance ou une perturbation représentant un danger, de réagir ou de se réorganiser de manières qui maintiennent la fonction, l'identité et la structure essentielles tout en conservant la capacité d'adaptation, d'apprentissage et de transformation.

Risque

La combinaison de la possibilité qu'un danger précis se produise et de ses conséquences. Il s'agit de la vulnérabilité, de la proximité de dangers ou de l'exposition à ceux-ci, ce qui influe sur la probabilité qu'il y ait des répercussions négatives.

Services d'infrastructure

Comprend la fourniture et le soutien de soins de santé, de services publics, d'eau et d'assainissement, de télécommunications, de services d'urgence, de routes commerciales et de transport et d'électricité (entre autres).

Solutions fondées sur la nature

Les solutions fondées sur la nature sont des mesures visant à protéger, gérer et restaurer de manière durable les écosystèmes naturels ou modifiés qui répondent efficacement et de manière adaptative aux défis sociétaux, tout en procurant des avantages sur le plan du bien-être humain, de la résilience des écosystèmes et de la biodiversité.

Système de santé

Les personnes, les organismes, les groupes, les collectivités, tous les ordres de gouvernement, les organismes de santé autochtones et d'autres qui contribuent à améliorer la santé et le bien-être des populations constituent le système de santé complexe du Canada. Cela comprend, par exemple, les organismes de santé autochtones, les autorités sanitaires locales et municipales, les ministères provinciaux et territoriaux de la Santé, les organismes et les établissements de santé nationaux et provinciaux et territoriaux, les organismes et les ministères fédéraux dont la responsabilité est la gestion des risques qui peuvent avoir une incidence sur la santé de la population ou le financement de la recherche, les professionnels et les associations de la santé et des partenaires de la santé publique et des soins de santé, les organisations non gouvernementales et les universités, les laboratoires et les établissements de recherche, les médias, le secteur privé et les partenaires de l'industrie.

Systèmes d'infrastructure

Ensemble de biens d'infrastructure bâtis et fondés sur la nature qui, ensemble, fournissent des services clés et partagent des vulnérabilités et des interdépendances, à l'intérieur et à l'échelle de l'environnement bâti, des systèmes naturels comme les écosystèmes et les bassins hydrographiques, les territoires de compétence et les territoires transfrontaliers.

Vulnérabilité

La propension ou la prédisposition à subir des effets néfastes. La vulnérabilité englobe divers concepts et éléments, dont la sensibilité, ou la susceptibilité aux effets nocifs, et le manque de capacité pour composer avec la situation et s'adapter.

Notes en fin d'ouvrage

¹ Molnar, M., Olmstead, P., Mitchell, M., Raudsepp-Hearne, C. et Anielski, M. (2021): Figure 5.8 du chapitre 5 sur les Services écosystémiques dans Warren, F. et Lulham, N., éditeurs (2021). [Le Canada dans un climat en changement : Rapport sur les enjeux nationaux](#); gouvernement du Canada, Ottawa, Ontario.

² Le recours au pouvoir fédéral de dépenser se justifie notamment pour remédier à des défaillances particulières du marché et pour des raisons d'efficacité et d'équité, notamment pour soutenir des actions dans des domaines émergents ou lorsque les ressources requises ne peuvent être raisonnablement assumées par un seul ensemble de partenaires ou d'intervenants concernés.

³ Gouvernement of Canada (2021). Le Canada dans un climat en changement : rapport sur les enjeux nationaux, impacts sur les secteurs et mesures d'adaptation [Infographie], <https://doi.org/10.4095/328426>

⁴ Les risques liés aux changements climatiques pour le secteur financier comprennent à la fois les *risques physiques*, comme l'augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes et les changements climatiques graduels à long terme, et les *risques de transition*, qui sont liés au risque financier de l'adaptation à une économie à faibles émissions de gaz à effet de serre.

⁵ Les régions sanitaires sont des secteurs administratifs définis par la loi par les ministères provinciaux de la Santé. Ces zones administratives représentent des zones géographiques de responsabilité pour les conseils d'administration des hôpitaux ou les autorités sanitaires régionales. Les régions sanitaires, qui sont des régions administratives provinciales, sont sujettes à changement. Pour une couverture canadienne complète, chacun des territoires du Nord représente également une région sanitaire. (Statistique Canada, 2018) (Source : Régions sociosanitaires et groupes homologues (statcan.gc.ca))

⁶ Les mesures d'adaptation fondées sur des données probantes sont celles qui ont été examinées dans la littérature scientifique et qui se sont avérées efficaces dans la protection de la santé.